font VIVE

lien des CHERCHEURS CEVENOLS

20ème ANNIVERSAIRE

numéro 100

Fascicule n° 1

Les hommes de L.C.C

par
FRANÇOIS PENCHINAT

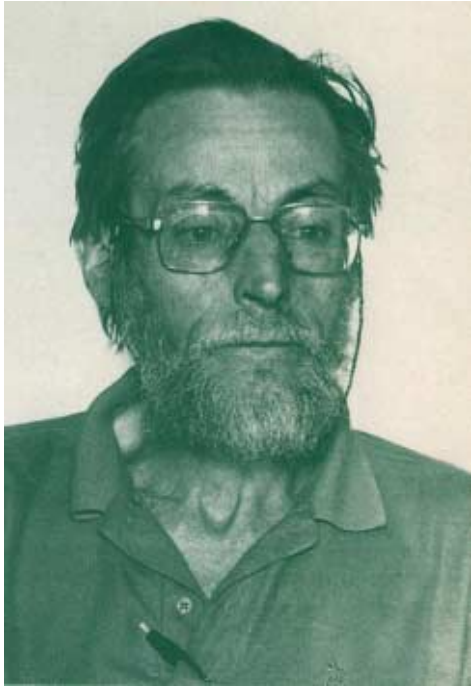

JEAN PELLET

A l'occasion du centième numéro de L.C.C. qui marque ses 20 ans d'existence, il est bon de rappeler les noms de ceux qui en furent les créateurs. Et cela sans faire de panégyrique, mais seulement dans le seul but du souvenir vivant et de la reconnaissance que nous leur devons.

Parmi ceux-ci apparaît l'étonnante figure de **Jean Pellet**, "médecin de campagne" comme il se plaisait à le dire, mais personnalité exceptionnelle et passionnante. Jadis une revue avait proposé à ses lecteurs une rubrique intitulée : *L'homme le plus extraordinaire que j'ai rencontré*. S'il m'avait fallu y répondre, j'aurais sans hésitation dit "Jean Pellet".

De son éducation chrétienne et humaniste, il apportait à ses malades le sens de l'écoute, de la disponibilité qui se perdent de plus en plus en des temps de vitesse et d'ordinateur.

Passionné par son "petit univers", il était devenu un géologue remarquable à qui l'on doit la carte géologique de la Lozère, et qui était invité aux jurys de thèses dans les facultés des sciences.

D'autre part, aidé par une mémoire extraordinaire, il avait poussé l'étude de la géographie et de l'histoire au point de discuter de textes anciens d'égal à égal avec des chartistes éminents.

JEAN-FRANÇOIS BRETON

Sa curiosité l'amenait à s'intéresser à des domaines les plus différents. Il était une des rares personnes à avoir lu *Le Capital* de Karl Marx, et cela en mai 1968 pour se rendre compte de la véritable pensée de l'auteur, qu'il avait jugé bien déformée.

Véritable Pic de la Mirandole moderne, il apportait à L.C.C. une somme considérable de connaissances dont il faisait profiter ses amis avec ce don d'explication qui lui était particulier.

On ne peut dissocier dans la création de L.C.C. le nom de Jean Pellet de celui de **Jean-François Breton** dont l'intelligence, le sens de l'organisation et de l'adminis-tration, et sa passion pour les Cévennes se sont admirablement conjugués avec la mémoire vivante que représentait Jean Pellet.

Bien trop tôt disparus, Jean Pellet et Jean-François Breton sont les véritables créateurs du "Lien des Chercheurs Cévenols". Nous nous efforçons de poursuivre le chemin qu'ils nous ont tracé.

Si notre bulletin paraît avec régularité et dans une présentation toujours plus agréable, nous le devons à notre secrétaire **Marcel Daudet.**

Cévenol de haute origine, Marcel Daudet a la joie de pouvoir encore habiter la maison familiale où il est né au hameau de Donarel, dans la vallée du Luech, au pied du Mont Lozère.

Etant entré dans l'administration des Postes et Télécom, il a fait toute sa carrière dans la région parisienne où il s'est fixé à Montfermeil.

Passionné de l'histoire des Cévennes, il s'est découvert une âme de rédacteur en chef* de journal. Partageant son temps entre Donarel et Montfermeil, il n'hésite pas à voyager avec tous les documents et matériel lui permettant de poursuivre son travail de secrétaire de L.C.C. IL est véritablement "la colonne vertébrale" de notre association pour laquelle il assure avec autant de modestie que de compétence un travail considérable.

* - François Penchinat extrapole. Je n'ai ni la capacité, ni le désir de me parer de ce titre. (M.D.)

L'enfantement du "Lien des Chercheurs Cévenols (1974-1994)

par
ROBERT POUJOL

Le jeudi 17 mars 1994, à l'issue d'un intéressant débat sur l'art et la manière de rédiger le NUMERO CENT de notre bulletin "L.C.C.", il fut décidé de répartir entre plusieurs rédacteurs la tâche de faire la genèse de notre publication. Il me revint d'écrire le présent papier, compte tenu de ma qualité de témoin privilégié de la naissance de L.C.C., étant le beau-frère de Jean-François Breton et un des plus fidèles amis de Jean Pellet. Or comme nul ne l'ignore, ces deux hommes ont été en 1974 les hommes clés de cette entreprise historienne.

Il était difficile à votre serviteur de se dérober à un honneur dont je pressentais, pourtant, le caractère périlleux. Faire l'histoire d'une Revue qui s'est donné pour but de lier les chercheurs entre eux et de faciliter les recherches historiques sur les Cévennes, cela ne pouvait pas se refuser. Pourrait-on concevoir un marin qui ne voudrait pas naviguer, ou un aviateur qui n'accepterait pas de voler ? J'ai donc accepté de faire un rappel rétrospectif concis des circonstances de la naissance de L.C.C. il y a tout juste vingt ans. Je ne me doutais pas, le jeudi 17 mars 1994, au Comité de Rédaction exceptionnel siégeant à Saint-Jean-du-Gard, dans quelle galère je venais de me fourrer (intellectuellement parlant). Mais une parole donnée ne se retire pas, surtout quand on est cévenol.

Première difficulté à surmonter, celle du titre : "l'Enfantement du Lien des Chercheurs Cévenols". Sans avoir eu à consulter un psychiatre, force m'est de reconnaître que toute création nouvelle, en Cévennes comme ailleurs, implique, dans mon inconscient, un laborieux accouchement et un dur labeur sur un chemin pavé d'obstacles. Le mot d'*Enfantement* révèle mon "ego" profond. L.C.C. ne pouvait être, ni un enfant naturel, ni un enfant de Marie, ni un enfant de troupe. Par contre, il était forcément, dans mon idée première, un enfant de l'amour "enfanté dans la douleur" (ce qui n'exclue pas la légitimité de cette naissance, ce qui va de soi pour les gens de ma génération).

Certains pensent déjà : *Robert Poujol s'égare !* Oui et non. Si je m'égare, apparemment, c'est d'abord par fidélité à la pratique de l'humour, soigneusement cultivé dans les éditoriaux de Jean Pellet. C'est ensuite une manière d'entrer dans le vif du sujet. Naissance facile ou enfantement difficile, c'est un débat qui ne peut être indifférent à des historiens de L.C.C.

Ce n'est pas à vous, chers lecteurs, (qui me lisez, j'espère...) que j'apprendrai les exigences intellectuelles, et parfois scientifiques, de la connaissance historique. Il ne faut pas confondre journalisme et histoire, anecdote oralement transmise et document historique, souvenir que l'on croit conserver d'une époque et examen fidèle et critique de cette époque. Nous savons tous que la tendance naturelle d'un écrivain (ou d'un simple chroniqueur) est d'embellir le passé. Nous autres, historiens (?), vaccinés peut-être contre une telle déformation d'un passé, pourtant relativement récent, penchons alors, en sens contraire, vers une dramatisation ou assombrissement du passé.

Et c'est là qu'a commencé la galère : *je me suis tapé* (si j'ose m'exprimer ainsi) la lecture plus, ou moins rapide ou superficielle, des 99 numéros de L.C.C. parus à ce jour, puis d'une douzaine de numéros de la Revue "Font-Vive", notre mère spirituelle. C'est un exercice absorbant mais passionnant, largement facilité, il est vrai, par les "Index", fruit des travaux dignes de l'Ecole des Chartes, de Madame Yves Laporte, née Colomb de Daunant. Voici quelques idées résultant de notre travail d'apprenti-bénédictin, mais qui a le mérite de se référer à des documents et non à des souvenirs déformés ou à des impressions subjectives.

• •

Première constatation : la revue FONT-VIVE était, d'une manière très évidente, influencée par le débat correspondant à sa période de parution (1960-1966) concernant l'éventualité de la création d'un Parc National des Cévennes. Je dirai que ce débat sur l'idée du Parc est la justification même de l'existence de Font-Vive. Dès son n° 1, de mai 1960, cette revue prophétique publie une carte du Parc, due sans doute au Docteur Pierre Richard. Me Bieau y énonce les principes directeurs du même Parc, principes largement inspirés par sa thèse sur l'équilibre agro-sylvo-pastoral qu'il convient de maintenir en Cévennes.

Il faut lire de plus près ce premier numéro pour constater que le Parc dont il s'agit n'existe pas encore. Par contre une entité "Parc National Culturel des Cévennes" est en train de se créer sous une forme associative, semble-t-il. Le vrai Parc National n'existera officiellement qu'en vertu d'un décret du 2 septembre 1970.

La revue Font-Vive est le reflet du combat tenace et intelligent qui se livre pendant plus de dix ans pour que le Parc des Cévennes passe du rêve à la réalité. L'équipe est "animée" par les deux médecins-prophètes, le Docteur Richard, des Vans, et le Docteur Pellet, de Génolhac, tous deux catholiques pratiquants (avec un brin de mysticisme) qui sont des personnages de grande qualité intellectuelle et morale, animés au surplus d'idées sociales (dans le style démocrate-chrétien) et de sentiments généreusement œcuméniques. Il ne mettent pas, pour autant, leurs convictions dans leur poche et se réfèrent ostensiblement à St Bernard de Clairvaux, promoteur de l'idéal Cistercien de simplicité évangélique et d'amour de

la nature. La “quatrième de couverture” des numéros de couleur verte de la revue Font-Vive porte la citation suivante en pleine page :

➔ *On apprend plus de choses dans les bois que dans les livres ; les arbres et les rochers vous enseigneront des choses que vous ne sauriez entendre ailleurs. Vous verrez par vous même qu'on peut tirer du miel des pierres, et de l'huile des rochers les plus durs...*

signé : St Bernard

C'est ce que j'appelle le signe d'un “brin de mysticisme”, ce qui, sous ma plume, est un compliment, St Bernard (1091-1153) étant, compte tenu de mes études médiévales actuelles, mon saint préféré.

J'ai exploré le style Font-Vive pour mieux comprendre le style L.C.C. Cette incursion dans le passé permettra aussi aux plus jeunes d'entre nous de comprendre pourquoi le sigle “Font-Vive” figure toujours sur la page de garde du bulletin L.C.C.

Deux remarques pour terminer la pré-histoire (ou plutôt l'avant-histoire) du Lien des Chercheurs Cévenols. Jean Pellet et Pierre Richard usèrent de réalisme en élargissant le champ à la fois territorial, associatif, et conceptuel des idées et des actions cantonnées initialement autour de la Voie Régordane. Eux et les membres de leur équipe provoquent la création, le 14 août 1965, d'une “Fédération des Associations Cévenoles”, dont la présidence est confiée à M. Franck Arnal, maire de Vialas et ancien ministre, et la délégation générale auprès des pouvoirs publics à M. Roland Calcat. A divers titre entrent dans cette Fédération : MM. de Rouville, président du Club Cévenol, Bieau, bien entendu, et d'autres noms bien connus : le sénateur Charles Morel, Jean Prioton, André Shenk, Charles Vago, Paul Harvois, Roger Lagrave, etc..., etc. On notera particulièrement que la Fédération élargit le champ d'action des promoteurs du Parc d'est en ouest, du Vivarais et du Gard vers la Lozère. Un organigramme fait apparaître une Délégation de la Lozère dont le président est Franck Arnal lui-même, et dont le siège est à Florac. Génolhac, les Vans et Florac deviennent l'ossature mûrement mise au point de la Fédération, qui est administrée par le trio Pellet (Gard), Richard (Ardèche) et Arnal (Lozère). Quant à Roland Calcat, il est à la fois Délégué Général de la Fédération, et Président de Font-Vive en 1966.

Deuxième et dernière remarque sur la pré-histoire de L.C.C. Grâce à l'action remarquable de Font-Vive, le terrain d'implantation du futur Parc, qui va naître d'un décret de 1970 signé de Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre, ce territoire, va être largement déblayé de tous les obstacles qui l'encombraient : particularismes départementaux, méfiance ancestrale des catholiques de la Haute-Lozère à l'égard des protestants du sud de ce département, maladresses dans le choix de l'ingénieur agronome désigné par Paris et plus apte à comprendre des Vendéens papistes que des Cévenols huguenots, etc..., etc. Quand le premier Président, M. Jacques Donnedieu de Vabres est désigné, son savoir faire démontré au sommet des rouages de l'Etat, et ses origines cévenoles, et protestantes, sont considérés comme des certitudes de réussite. Avec le premier Directeur de l'établissement public, Alexis Monjauze, personnalité également de très grande valeur, le Parc prend un très bon départ, l'Elysée et Matignon n'ayant pas lésiné sur le choix des grands responsables. Compétence, diplomatie, dépolitisation, œcuménisme sincère (le Parc est cautionné par l'Abbé Jean Roux, curé de Vialas et membre de Font-Vive, notre ami trop tôt disparu), telles sont les vertus mises au service d'un grand projet.

Sur le parcours difficile des années 1955-1970, il faut lire le numéro spécial de “Causses et Cévennes”, paru au premier trimestre 1992, et dont le titre évocateur est : PELLET - RICHARD - BIEAU ET LES AUTRES...” Piloté par Olivier Poujol, rapporteur général des congrès du Club Cévenol, cette revue thématique distribue avec lucidité satisfecits et critiques aux hommes qui les ont mérités. Parmi les hauts fonctionnaires ayant joué un rôle très positif, il faut citer les sous-préfets de Florac, Jean Corbillé (1955-1958) et Georges Mazenot (1967-1970) Leur compétence et leur esprit de dialogue ont permis à l'Etat d'adapter sa réglementation au cas particulier des Cévennes. Mais cela ne doit pas faire oublier les difficultés du choix qu'eurent à faire, en définitive, les élus cévenols, Conseillers Généraux et Maires. Olivier (mon fils dont je suis fier) cite ces propos tenus par le Docteur Monod, Conseiller Général de Barre-des-Cévennes, et Maire de Ste Croix-Vallée-Française, qui résument très bien la période difficile de l'avant-Parc et qui datent du 11 avril 1970 :

➔ *Lancée par un certain nombre de visionnaires, amis bien intentionnés, l'idée du Parc, d'échelons en échelons, avait atteint Paris. Dès lors, tout l'horizon était bouché par le volume, l'ampleur, et la grandeur du projet. Dès lors, pour chaque Cévenol, il était inutile de se fermer les yeux et les oreilles : il fallait choisir ! Disons-le tout net, CE NE FUT PAS SANS DOULEURS.*

(fin de citation)

Le docteur Monod entra donc, sous conditions, dans le camp des partisans du Parc. Il fut comme le chef de file des Cévenols dont le nom rime avec l'appellation de nos ancêtres : Flayol, Lauriol... et même Poujol, puisque j'ai exercé les fonctions de Président de la Commission Culturelle du Parc jusqu'en 1992, d'abord sous la présidence du Docteur Monod, puis sous celle de M. Chabason. Je n'ai pas renouvelé ma candidature pour raison d'âge. La génération des Elzière, Pelen, Travier, etc. assurera, dans le sillage du Président Philippe Joutard, les nécessaires relèves au sein du Parc National.

• •

Le temps de la douleur est donc passé, même si, de temps en temps des problèmes de fond épineux, ou des ondes de choc de la politique politicienne, y compris en 1994, viennent perturber le fonctionnement interne du Parc National. Celui-ci n'est plus discuté existentiellement. Chaque cévenol sait maintenant distinguer la zone centrale et la zone périphérique, et connaît les avantages et les contraintes de cette formule d'aménagement du territoire qui privilégie la défense de la nature, mais aussi le maintien des hommes dans des montagnes qui ont toujours été habitées, et la conservation d'une culture historico-religieuse qui ne doit disparaître, ni du paysage, ni de la mémoire des habitants et des visiteurs.

C'est donc sur un chemin déblayé, et sous un ciel dégagé que va naître, sans douleur, le LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS, l'an de grâce 1974.

A l'origine de ce projet, deux hommes se sont

rencontrés, au propre et au figuré : Jean Pellet, seul survivant des médecins-prophètes de Font-Vive (le Docteur Richard étant mort prématurément), et, d'autre part, Jean-François Breton, cévenol protestant bon teint, qu'une vie professionnelle et publique à Paris n'avait jamais éloigné des Cévennes.

Né en 1922, Jean François Breton est ingénieur de l'Institut National Agronomique de Paris. Il parcourt tout l'éventail des institutions associatives, professionnelles, gouvernementales et universitaires, où se cherche et se définit la politique agricole de la France. Il est tour à tour responsable des Centres d'Etudes Techniques Agricoles (C.E.T.A.) de 1950 à 1961, Chef de la division agricole du Commissariat au Plan (1961-1963), Directeur de la F.N.S.E.A. de 1963 à 1970, Directeur Général de la S.O.P.E.X.A. de 1970 à 1979, et enfin Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier jusqu'à sa mort, hélas, en 1985, à l'âge de 63 ans.

Breton et Pellet se connaissent depuis longtemps et communient intellectuellement et affectivement dans l'amour commun de la Cévenne et de son histoire. Jean-François a été naturalisé Génolhacois par son mariage en 1953 avec Françoise Aldebert, qui est la descendante d'une dynastie bien connue de la petite cité. Comment les propriétaires de deux des plus vieilles maisons de Génolhac (l'ancien fort des Pellet, et l'antique maison médiévale de la grand-rue des Aldebert) n'auraient-ils pas sympathisé spontanément, y compris sur les hauteurs de leurs ermitages respectifs des Bouzèdes ?

Il est évident que l'entreprise de L.C.C. a largement bénéficié des atomes crochus, et aussi, des contrastes de deux caractères bien typés. L'un, médecin inclassable parce qu'universel, soignant indistinctement riches et pauvres, citadins et ruraux, croyants et incroyants, sachant utiliser le temps de ses parcours en montagne en se servant de ses dons d'observation et de conversation, ainsi que de son marteau de géologue, au grand détriment du respect des horaires et des conformismes sociaux. L'autre, ingénieur, méthodique et organisé, introduit dans les arcanes du pouvoir, ayant parcouru professionnellement la France, l'Europe et le monde entier, connaissant donc les horaires inexorables des vols des compagnies aériennes françaises et étrangères. De ces deux personnalités hors série : l'historien, paléographe, médiéviste, géologue, géographe, lyrique et (un brin) mystique d'une part - et l'ingénieur organisé, méthodique, réaliste, pratique et planificateur d'autre part - est né L.C.C. Quelle équipe !

Le numéro “zéro”, daté de septembre 1974, expose en termes clairs et nets les buts de L.C.C. :

➔ *Ce bulletin a pour objectif d'aider tous ceux qui se penchent sur le passé des Cévennes, à réaliser plus rapidement et mieux leurs recherches. A cet effet, il fournit certaines informations et facilite les dialogues inter-chercheurs. Il est un outil de travail et non un lieu de publication de travaux...*

Le numéro “zéro” continue en résumant un certain nombre de publications anciennes, récentes ou en cours (c'est l'aspect fourniture d'informations) et en publiant un éventail de questions appelant des réponses (c'est l'aspect dialogue inter-chercheurs). On reconnaît dans le style dépouillé et pratique du numéro zéro le savoir faire de Jean-François.

Le numéro 01, daté de janvier-février 1975, donne à L.C.C. sa présentation définitive. La première page, servant de couverture à un bulletin ronéotypé et simplement

INTER-CHERCHEURS CEVENOLS

N° 0 SEPTEMBRE 1974

AIDER LES CHERCHEURS

Ce bulletin a pour objectif d'aider,tous ceux qui se penchent sur le passé des Cévennes, à réaliser plus rapidement et mieux leurs recherches.

A cet effet, il fournit certaines informations et facilite les dialogues inter-chercheurs. Il est un outil de travail et non un lieu de publication de travaux.

Il concerne principalement les différentes régions Cévenoles de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, mais n'oublie pas que la vie des Cévennes a été marquée par des évènements des régions proches comme parfois de pays lointains.

Il porte sur tous les faits humains, économiques, sociaux, religieux, culturels,... qui ont fait les Cévennes.

Le numéro qui vous est présenté est expérimental, c'est-à-dire qu'il a pour objet de déterminer l'orientation à donner à des numéros normaux et ceci grâce aux réactions des premiers lecteurs.

En tête de chaque rubrique est précisé son objet.

Vos avis sont à envoyer à la rédaction provisoire du bulletin "Inter-chercheurs Cévenols".

Mr. J. PELLET - 30450 GENOLHAC - tél. (66) 83 70 53
ou
M. J.F. BRETON - 175, boulevard Malesherbes 75017 PARIS - tél. 227 54 9

agrafé, porte, en haut le titre “Lien des Chercheurs Cévenols”, un dessin de paysage, réunissant symboliquement, de la gauche vers la droite, une prairie boisée de mûriers et un site montagneux avec, au premier plan, une ferme cévenole. En bas à gauche de la même première page, le sigle “Font-Vive” est suivi d'une adresse simplifiée :

L.C.C. Font-Vive, 30450 GENOLHAC (Gard)

Les deux rédacteurs en chef (c'est ainsi qu'ont choisi de s'appeler Pellet et Breton), ont décidé de puiser leur existence juridique et leur légitimité dans “Font-Vive”. Celle-ci n'a pas disparu mais s'est réactivée, réorientée dans L.C.C.

Je pense que les lecteurs de ce récit historique comprendront tous, maintenant, l'interdépendance qui a existé, sur une longue période (1960-1994) entre les idées et les hommes qui ont milité pour une rénovation des Cévennes, militantisme qui a trouvé son expression dans “Font-Vive”, dans le Parc “Culturel” avant de devenir “Officiel”, et enfin dans L.C.C. Jean Pellet, jusqu'à sa mort subite le 12 mars 1990, a milité pendant 35 ans pour ces trois projets qui incarnaient la même cause. Ayant personnellement suivi le même itinéraire intellectuel, j'ai éprouvé le besoin d'en témoigner ici, même si nos entreprises ont des connotations différentes en fonctions de nos personnalités respectives. Dans le Comité de Rédaction actuel de L.C.C., notre président Chassin du Guerny, notre rédacteur en chef Pierre Clément, notre trésorier François Penchinat, notre grand ancien Roland Calcat, ont suivi un parcours peu ou prou semblable. Je mets dans une catégorie à part, compte-tenu de sa notoriété, Philippe Joutard, Recteur de Toulouse, Président du Club Cévenol, et historien célèbre, qui apporte à L.C.C. sa caution scientifique et morale.

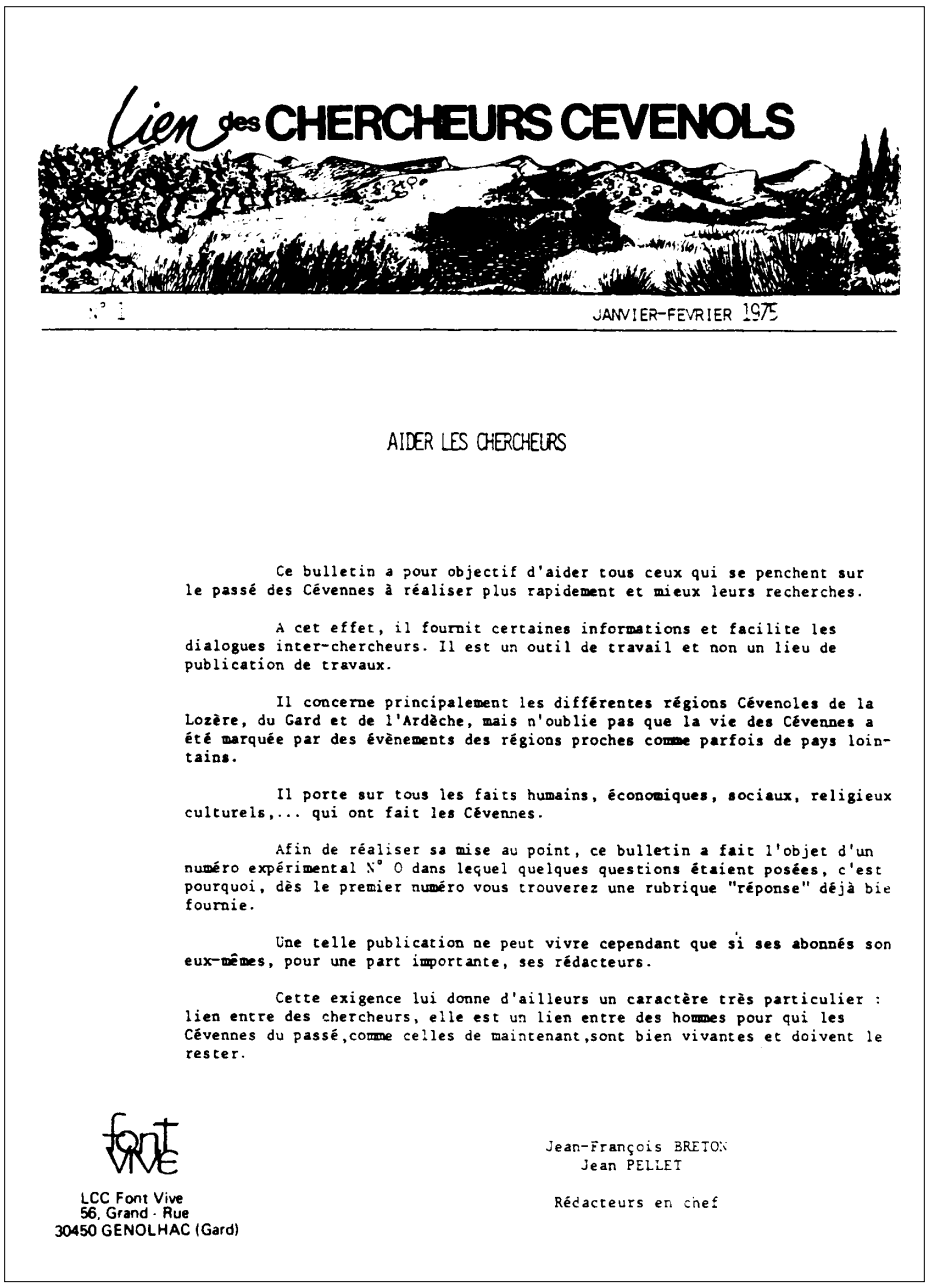

Lien des CHERCHEURS CEVENOLS

N° 1 JANVIER-FEVRIER 1975

AIDER LES CHERCHEURS

Ce bulletin a pour objectif d'aider tous ceux qui se penchent sur le passé des Cévennes à réaliser plus rapidement et mieux leurs recherches.

A cet effet, il fournit certaines informations et facilite les dialogues inter-chercheurs. Il est un outil de travail et non un lieu de publication de travaux.

Il concerne principalement les différentes régions Cévenoles de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, mais n'oublie pas que la vie des Cévennes a été marquée par des évènements des régions proches comme parfois de pays lointains.

Il porte sur tous les faits humains, économiques, sociaux, religieux culturels,... qui ont fait les Cévennes.

Afin de réaliser sa mise au point, ce bulletin a fait l'objet d'un numéro expérimental N° 0 dans lequel quelques questions étaient posées, c'est pourquoi, dès le premier numéro vous trouverez une rubrique "réponse" déjà bie fournie.

Une telle publication ne peut vivre cependant que si ses abonnés son eux-mêmes, pour une part importante, ses rédacteurs.

Cette exigence lui donne d'ailleurs un caractère très particulier : lien entre des chercheurs, elle est un lien entre des hommes pour qui les Cévennes du passé,comme celles de maintenant,sont bien vivantes et doivent le rester.

font VIVE

LCC Font Vive
56, Grand - Rue
30450 GENOLHAC (Gard)

Jean-François BRETON
Jean PELLET

Rédacteurs en chef

L'interdépendance des projets, des hommes et des idées a chassé, dès le premier numéro de L.C.C. toute allusion polémique aux difficultés de gestation du Parc, considérées comme réglées. Autre avantage : les relations anciennes nouées entre “Font-Vive” et le Parc National n'ont jamais faibli mais ce sont, au contraire, consolidées. Le Parc n'a jamais cessé d'apporter, annuellement, son aide financière à L.C.C., les cotisations de ses 300 adhérents fidèles n'arrivant pas à équilibrer les dépenses de secrétariat, de loyer, de fabrication et d'expédition du bulletin trimestriel. Notre ami Marcel Daudet assure pourtant avec un total désintéressement et une admirable conscience professionnelle la responsabilité administrative, éditoriale et matérielle de l'ensemble.

Outre sa subvention annuelle, le Parc National, en la personne de Gérard Collin, responsable des Eco-Musées, a mené à son terme la création du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac que Jean Pellet et J.F. Breton avaient appelé de leurs voeux. Ce Centre, dont le responsable sur place est M. François Girard, fonctionnaire du Parc, est la traduction dans les faits de la volonté de L.C.C. de constituer une documentation utile aux chercheurs cévenols. Cette institution a été inaugurée le 13 septembre 1991 en présence de M. Chabason, président du Parc National, de M. Aribaud, Préfet de la Lozère, et des représentants de L.C.C. et du Club Cévenol.

Les fonctions de Gérard Collin l'ayant amené à quitter Florac pour Montpellier, où il est en train d'organiser le Musée d'Agropolis (ensemble universitaire auquel J.F. Breton avait apporté une large contribution, et dont une avenue porte son nom), les relations entre L.C.C. et le Parc ne sont pas pour autant en déshérence. Daniel Travier apporte une active collaboration à la Commission Culturelle du Parc présidée par M. Claude Lauriol, le secrétariat général étant toujours assuré par mon ex-collaborateur et

mon ami Rémy Noël, clé de voûte des activités culturelles du Parc.

Malgré la disparition de ses deux créateurs (pourquoi faut-il que les grands animateurs cévenols - les Richard, les Breton, les Pellet, les Chaptal, les Abbé Roux, meurent si jeunes ???) L.C.C. assume toujours sa mission statutaire. L'équipe actuelle, le Président Chassin du Guerny et le rédacteur en chef Pierre Clément, assurent avec un total succès la poursuite des travaux et des projets de Jean Pellet de J.F. Breton. Certes la qualité des hommes formant le Comité de Rédaction y est pour quelque chose, mais d'autres facteurs ont joué.

Pour un vieux pays comme les Cévennes, ce n'est pas uniquement du paysage qu'il convient de s'occuper. La mémoire historique des guerres passées et des souffrances endurées *pour cause de religion* nous invite à nous souvenir de nos ancêtres des deux bords, et à penser à l'héritage spirituel à transmettre à nos petits-enfants. Cette constatation d'évidence est loin d'être reconnue par tous, l'indifférence étant un mal rampant plus dangereux encore que l'esprit partisan. J'ai eu l'occasion de m'en apercevoir pendant plusieurs années de présidence à la Commission Culturelle du Parc, et de participation le la Commission Scientifique, plus préoccupée de sciences exactes (faune, flore, géologie), que de sciences humaines (sociologie, histoire).

L'Histoire, bien entendu, qui est notre objectif majeur, est neutre et n'a rien à démontrer. Elle doit établir les faits et les soumettre à une critique historique sérieuse. C'est ce que font nos adhérents qui ne cherchent nullement à classer les individus en bons et en méchants. Mais l'Histoire sait aussi que la tolérance est un phénomène ancien en Cévennes où les exemples de protections mutuelles ne manquent pas, dès le milieu du 18° siècle. Cette tolérance inter-confessionnelle, entrée dans les moeurs familiales, n'est pas encore ressentie comme vraie, comme bonne, et comme utile sujet de conversation ou d'études. C'est évident dans certains secteurs politisés ; c'est également vrai chez certains scientifiques - ou se disant tels - qui estiment qu'il y a des sujets tabous, à ne pas aborder - et qu'il vaut mieux s'en tenir à des sujets sérieux et dépassionnés, comme les champignons et les petites fleurs, par exemple !...

Je ne souhaite pas vous abandonner sur ce paragraphe désabusé qui pourrait vous laisser croire à un pessimisme du scripteur qui ne correspond pas du tout à mon caractère plutôt communicatif et enthousiaste. Ce que j'ai voulu faire, c'est ne pas simplifier l'histoire de L.C.C. Je n'ai pas voulu en faire un simple prolongement du Courrier des Chercheurs et des Curieux dont j'ai lu quelques numéros jadis.

Allant plus au fond des problèmes, il m'est apparu que je devais situer l'enfantement de L.C.C. dans son apparente facilité, mais aussi dans la complexité de ses origines historiques. N'était-ce pas un devoir vis à vis de collègues chercheurs ?

Certes le talent et la complémentarité de nos deux rédacteurs en chef, dès 1974, leur stratégie de persuasion et de diplomatie, nous valent d'efficaces protections, et une solide réputation de sérieux et d'efficacité. Peut-être faudrait-il faire encore reculer nos préoccupations généalogiques et aller un peu plus au fond des problèmes d'alphabétisation (dans le passé) et de culture (dans le présent). Ce qui fait l'intérêt des Cévennes et des Cévenols, c'est la diversité de leur histoire, même si l'affrontement a laissé la place à la tolérance réciproque. Gardons-nous de toute Histoire trop précautionneuse, même si cela ne plaît pas à tout le monde. Comme l'écrit l'Evangile, le grand livre des confessions chrétiennes :

ET SI LE SEL PERD SA SAVEUR, AVEC QUOI LA LUI RENDRA-T-ON !

Font-vive, le Lien des Chercheurs Cévenols, et le Parc National des Cévennes, ou

Des racines aux fruits

L'agréable et touristique bourgade cévenole de Vialas accueillait, cette année, l'assemblée générale de Font-Vive, association déjà bien connue pour son activité en faveur des Cévennes et de la réalisation du Parc National culturel des Cévennes.

Cette réunion revêtait une particulière importance puisqu'à son ordre du jour figurait l'adoption de nouveaux statuts destinés à restructurer la société et la rendre plus apte à réaliser les buts envisagés. La discussion et l'adoption de ces statuts firent l'objet d'une réunion extraordinaire qui se termina par un vote à bulletin secret qui vit ses statuts approuvés par 133 voix contre 4 abstentions.

L'assemblée générale ordinaire se tint ensuite sous la présidence de M. Roland Calcat. M. Calcat présenta le rapport moral de la société et exposa les buts de l'association ainsi que les résultats obtenus.

L'association Font-Vive fondée le 17 décembre 1961 «a pour but d'associer les Cévenols et les personnes intéressées, d'une part à l'aménagement humain, au développement économique et à l'animation socioculturelle de leur région, d'autre part à la réalisation de parcs dans les Cévennes». Cette définition qui figure à l'article un des statuts montre bien que le champ d'action de la société est vaste mais que toutes les activités qu'elle anime tendent vers un but unique : «maintenir la vie dans le haut pays Cévenol».

Ce but sera atteint par la création de sections au niveau du canton dans l'Ardèche, la Lozère et le Gard, par l'élaboration de programmes d'études, l'organisation d'activités culturelles, la diffusion d'informations, le renforcement des contacts avec la population ou ses représentants (élus locaux, organismes agricoles, syndicats d'initiatives, sociétés de pêche, de chasse, etc.)

Le parc culturel des Cévennes dont on a beaucoup parlé sera bientôt une réalité tangible. En effet nous avons appris qu'il est inscrit au 5ème plan. Nous connaîtrons prochainement ses limites exactes et en même temps s'il sera régional ou national. Nous savons aussi que conformément à l'esprit de Font-Vive, il n'est pas destiné à faire des Cévennes une espèce de musée naturel et folklorique, figé et sans vie, mais qu'au contraire il sera au service des Cévenols. Il leur procurera les moyens de mieux vivre en associant aux ressources traditionnelles de leur terroir les possibilités qu'apporteront les réalisations nouvelles dans le domaine du tourisme, de l'hébergement et dans la conversion partielle à des activités et des emplois de région d'accueil. Un certain nombre de points plus précis relatifs au parc furent discutés et précisés. En ce qui concerne la chasse, en dehors de quelques réserves nécessaires (qui existent déjà en plusieurs endroits), la chasse ne subira aucune restriction sur tout le territoire du parc.

La protection de la nature, des monuments, et des sites, condition d'un développement touristique important et durable, devra être un des soucis permanents des responsables.

Le développement de l'hébergement par l'aménagement de locaux existants ou la construction de nouveaux locaux dans le style régional devra favoriser un tourisme dispersé, s'intégrant bien dans la région et n'apportant pas de perturbation dans la vie et le caractère des Cévennes.

Dans tous ces domaines ainsi que dans le domaine de l'information et de l'animation socioculturelle, Font-Vive continuera son effort encouragé par des résultats déjà fort satisfaisants. La réunion des sections départementales, la composition du nouveau comité central qui comportera pour plus des deux tiers des Cévenols authentiques ayant leur domicile dans les Cévennes, la présence parmi eux d'agriculteurs et d'animateurs d'organismes agricoles permet d'affirmer que Font-Vive verra son audience et son efficacité encore accrues...

Ainsi se termina cette assemblée générale qui montra la vitalité de l'association et l'importance qu'elle prend dans l'étude de tous les problèmes relatifs à l'avenir des Cévennes. La réalisation du parc culturel des Cévennes apportera aux membres et dirigeants de Font-Vive la meilleure des récompenses à leurs efforts en faveur de notre région.

Cet article signé R. Evesque est paru dans la presse régionale le 7 novembre 1966. Il nous semble plein d'enseignements sur la vie d'une association cévenole il y a une trentaine d'années, aujourd'hui continuée au niveau associatif par le Lien des Chercheurs Cévenols, au niveau idéologique par le Parc National des Cévennes. Ces deux prolongements des idées et des actions de Font-Vive sont comme les fruits d'un arbre qu'une génération précédente aurait planté pour nous, en pays cévenol.

L'idée des fondateurs de Font-Vive est de prolonger la vie des Cévennes qu'ils sentent s'effilocher entre leurs doigts. Pour cela, il y a plusieurs voies envisageables. La première est celle qui utilise tous les moyens nécessaires à la connaissance : inventorier, rechercher, analyser, mettre à disposition, conserver. Un travail d'ampleur a été entrepris par Font-Vive, tant au niveau structurel qu'individuel. La structure va initier et conduire des études (architecture, agriculture), des inventaires (mobiliers et immobiliers), des atlas. Il y a sûrement là à la fois le besoin d'un geste un peu désespéré mêlé à un geste d'espoir capable de favoriser une renaissance. Certains hommes vont s'engager personnellement au delà de l'association. L'un va brûler ses nuits à déchiffrer les manuscrits médiévaux, le même va décrypter les messages laissés par les rides des vieilles montagnes cévenoles ; un autre parcourra le pays à la recherche des indices légués par les premiers occupants des Cévennes ; un autre encore tentera de collecter tous les éléments significatifs de l'histoire locale. L'association sert de fil conducteur, de lien fédérateur où dire publiquement ce qui doit être dit si l'on veut gagner le combat engagé. Mais les réunions où se retrouvent les plus acharnés des sociétaires ne manquent pas. Elles permettent de mesurer les progrès accomplis comme les lacunes. Ils arrive parfois que la dernière acquisition intellectuelle de l'un d'eux constitue l'exacte pièce du puzzle qui manquait à l'autre dans sa quête du savoir.

De cet ensemble surgira l'idée d'un parc des Cévennes. Il est devenu clair assez vite qu'il y a disproportion entre la tâche ambitieuse entreprise et l'ampleur du patrimoine concerné. Le mélange entre Nature et Culture est ici tellement intime que tous les domaines du savoir sont intéressés, ce qui implique des systèmes de conservation aussi variés. Ni la poignée d'hommes, aussi motivés et brillants soient-ils, qui mènent l'association, ni l'association Font-Vive elle-même ne pourront mener véritablement à bien l'oeuvre entreprise. Il faut en effet assurer une pérennité que la structure associative ne peut prétendre offrir, encore moins les mortels que nous sommes tous. La loi sur les parcs nationaux qui vient d'être votée en France (1960) serait sûrement la solution attendue si l'on pouvait négocier sur deux points. Le premier point est relatif au poids de l'Etat dans un parc national. Si l'on peut se féliciter que les Cévennes sont un objectif de portée nationale (et donc internationale), il ne faudrait pas que les Cévenols soient écartés des décisions et qu'ils doivent ainsi lâcher les rênes du destin de leur pays. Le second point a trait au caractère particulier que devrait prendre ce parc national s'il veut d'une part conserver des milieux humanisés, d'autre part gérer durablement un espace où les hommes sont encore présents. Le décret créant le parc national des Cévennes répond de façon positive à ces deux points. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes puisque la pensée innovatrice des fondateurs de Font-Vive a su s'imposer, y compris par la voie administrative.

Les toutes premières années du parc national vont pourtant se caractériser par une distanciation avec Font-Vive (prise de distance qui, heureusement, ne mènera jamais à la rupture). Les causes en sont multiples certainement mais deux d'entre elles ont peut être eu plus d'importance. Tout d'abord, il est vraisemblable que ceux qui avaient “rêvé” un parc national culturel des Cévennes ne pouvaient qu'être déçus par la réalité : une oeuvre comme celle visée par un parc ne prend forme qu'après de longues années de travail, donnant la cruelle impression que l'action est cahotante, incohérente, voire inutile. Ensuite, il y a un transfert de force qui s'effectue toujours entre le projet et le programme. Les auteurs du projet se situaient forcément au niveau des idées (ou des idéaux), ils ne peuvent pas être aussi les acteurs. C'est l'administration de ce parc souhaité qui dorénavant va assumer tous les rôles : étant acteur, il sera aussi auteur. La distance est ainsi créée, d'autant que l'histoire est alors trop courte pour que le temps de la reconnaissance puisse favoriser un rapprochement.

Jusqu'en 1975, l'association et l'établissement public se côtoient, se rencontrent (commission culturelle, comité scientifique, assemblée générale) sans qu'il y ait mise en oeuvre d'action commune. Même l'achat par le parc de la maison dite “Font-Vive” à Génolhac n'engendrera pas, dans l'immédiat, d'opération conjointe. Un nouveau tournant survient en 1975-1976 avec côté association la fondation du Lien des Chercheurs Cévenols, et côté parc le premier programme d'aménagement incluant le principe des écomusées. Les deux organismes viennent chacun à sa manière de se définir clairement leurs objectifs pour les années à venir. L.C.C. affirme être le lieu où tous ceux qui travaillent sur les Cévennes pourront échanger et apprendre, forgeant ainsi peu à peu les chaînons d'une mémoire cévenole. Le parc lance l'écomusée du Mont-Lozère, outils d'interprétation du patrimoine naturel et culturel de la montagne tout autant que moyen de conservation appliqué. La communauté de vision entre le deuxième directeur du parc et le directeur de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier, co-fondateur de L.C.C. ajoutera un point positif à l'aspect favorable structurel. La coopération va devenir réalité pour ne plus se démentir malgré les disparitions ou les changements intervenus de part et d'autre : aide du parc à la publication du bulletin de L.C.C., travaux d'inventaire archivistique commandés conjointement par les deux organisations, participation au comité de rédaction de L.C.C. ou aux commissions du parc.

La phase actuelle est bien entendu marquée par l'ouverture du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. Il s'agit d'une action voulue et gérée par le parc (le principe en avait été acté en 1976) mais où L.C.C. tient un rôle de première importance : gestion des contrats de personnels chargés de la banque de données bibliographiques d'une part, lien entre chercheurs et centre de documentation (tant dans le sens de dépôt de documents que dans celui de la consultation), d'autre part.

On peut donc constater que Font-Vive fondateur d'idées essentielles pour la vie des Cévennes ne voit le succès de sa pensée que par étapes dans le temps et par successeurs interposés. Les racines ont grandi jusqu'à donner un arbre et ses ramifications. Les branches ont donné des fruits qui aujourd'hui mûrissent. Souhaitons que de nouveaux arbres puissent naître de ces fruits pour que toujours verdissent les Cévennes.

Gérard Collin
Membre du Comité de Rédaction de LCC
Conseiller auprès du PNC

Un soir d'août 1989, invité par M.de Lescure, maire de St-André-de-Capcèze, **Jean Pellet** s'est rendu à Vielvic, hameau de la commune, pour y parler des patronymes et des toponymes à l'assistance réunie dans une salle du domicile du maire.

Quelqu'un a eu la bonne idée de brancher un magnétoscope. C'est ainsi que j'ai pu retranscrire la presque totalité de cette "conférence". Je dis presque parce que le retournement de la cassette a pris un certain temps et que les paroles prononcées alors se sont envolées. Et aussi, parce que j'ai supprimé quelques redites, quelques courts apartés (fréquents chez J. Pellet). C'est ce qui me fait appeler cette transcription : "extrait". En réalité, seules une vingtaine de lignes ont été effacées.

Enfin, j'ai essayé par la ponctuation de transmettre les intonations de la parole. Mais cela ne rendra jamais l'écoute savoureuse du parler de Jean Pellet.

Notre ami avait l'intention de discourir en première partie des noms propres, et ensuite des noms de lieux. Mais emporté par sa fougue oratoire habituelle, il a du remettre à une autre occasion (qui ne s'est pas reproduite) la deuxième partie. Toutefois dans de longues digressions, à l'occasion d'un patronyme, il évoque certains noms de lieux. Notamment, il est amené à parler de la Régordane, et il avoue ne pas connaître l'étymologie de ce nom. Quel dommage qu'il n'ait pas eu connaissance de la découverte de Claude Plantier (cf. éditorial de LCC n° 94, avril-juin 1993) !

Ce qui frappe à l'écoute de l'enregistrement, c'est le silence des auditeurs pendant tout le discours. A peine quelques toux, vite réprimées. Peut-on parler de *silence religieux ?*

Marcel Daudet

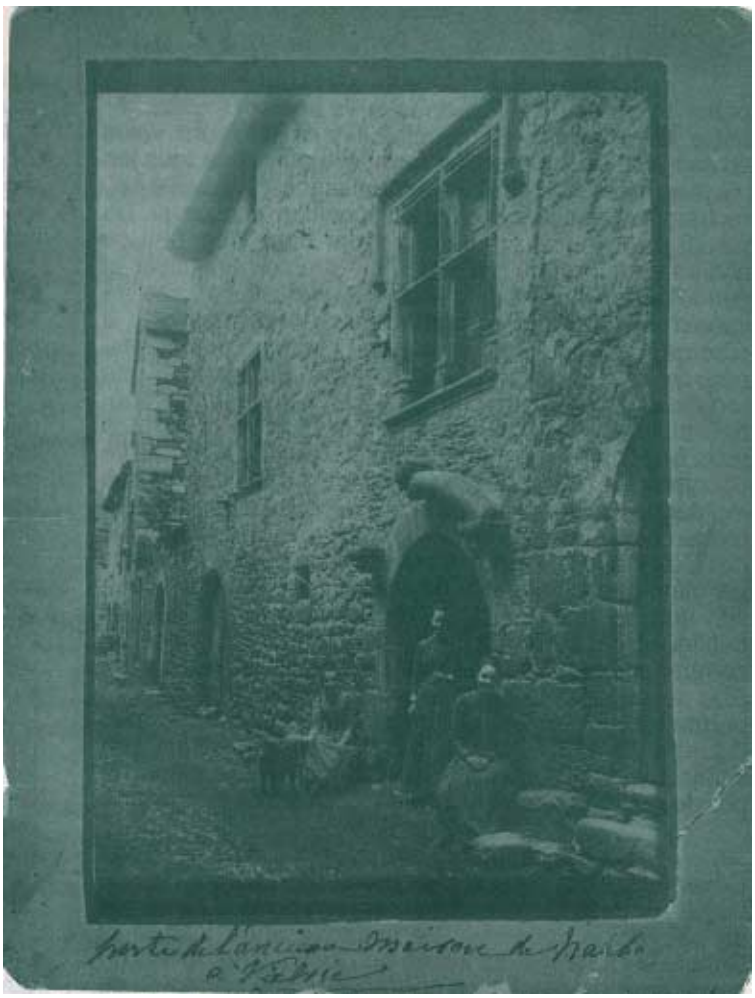

Vielvic : maison de Narbonne, apparentée à J. Pellet

(Photo Mme de Lescure)

Les noms de famille et autres

par JEAN PELLET

Extraits d'une intervention faite à Vielvic en août 1989

Quand il y a quelques mois, mon très aimable percepteur, quel excellent agent de recouvrement et quel homme gentil , puis mon petit cousin votre maire, m'ont demandé de venir faire quelque chose ce soir, et quelque chose en relation avec les douces manies que l'on me connaît. Je me suis dit : *Sacré fourbi ! c'est l'année du bicentenaire. Si tu leur colles encore des histoires qui parlent de féodalité, de seigneurs, de révolution et de guillotine, tu vas te faire détester par les uns ou adorer par les autres, ou détester par tout le monde. C'est des machins qui énervent les gens. On en déguste maintenant un peu trop. Il y a bien d'autres choses qui ont continué à tourner et à respirer pendant ces soubresauts que l'on commémore. Pendant tous les soubresauts en question, les choux ont poussé dans les jardins, le Vignalet a débordé dans les automnes, on a pleuré au mois d'août parce qu'on manquait d'eau, on a ramassé des champignons en automne, on a prié, on a fait l'amour, on a mangé des tartines, on a élevé des enfants, on leur a fichu des fessées et on a tourné des pages. Et on en tourne toujours.*

Donc ce soir, je ne vais pas vous parler de la Révolution. Je vais vous parler de ce qui traverse la Révolution, de ce qui est permanent, ce qui est sur nos lèvres et dans nos oreilles, qui est à la fois du son et depuis quelques siècles des écrits : les noms propres, qui sont pleins de fantaisie parce qu'ils se transforment, parce qu'ils roulent comme des galets de la rivière pendant les crues, qu'éventuellement même ils se transforment tellement qu'ils deviennent méconnaissables, et que ce genre de spécialité, ce genre de recherche, est le meilleur moyen de raconter n'importe quoi d'ailleurs. Il faut être extrêmement prudent quand on parle de l'origine des noms propres. Quelquefois pendant qu'ils cheminent en se transformant ils se rapprochent des nôtres de tellement près qu'ils se confondent, et qu'après on interprétera le nom propre comme étant la signification de celui qui l'a influencé, et non pas de celui dont il vient.

Donc il faut rester d'une profonde humilité quand on parle aussi bien des noms des rivières, des noms des montagnes, et des noms des gens, parce que ces noms ont évolué, et qu'ils se sont complètement corrompus, comme on dit, ou transformés.

Quand il a été décidé qu'on parlerait de noms propres, je me suis dit : le plus simple est de se munir de tous les documents dont on dispose : de cadastres, de terriers, de documents

fonciers, quant aux noms des endroits, montagnes, cours d'eau, hameaux et terroirs. Et concernant les gens, c'est extrêmement simple ! J'ai demandé à mon cousin la permission d'accéder à la liste électorale qui nous donne l'image la plus fidèle des gens qui maintenant ont des habitudes permanentes à Saint-André-Capcèze. Et puis, j'ai consulté les tables décennales des mariages à Saint-André-Capcèze, à la mairie entre 1792 et 1842. Ça fait 50 ans. Un demi siècle c'est un bon reflet d'une population ! J'ai pris les mariages par ordre de filles et par ordre de garçons. Les filles se marient plus chez elle. Les garçons viennent de l'extérieur. Le contingent garçons peut venir, et ça se vérifie, de Ponteils, de Concoules, des environs. Les filles en général se marient dans leur commune. J'ai pris également un petit sondage début 17° siècle ; un autre déjà dans le début 15° siècle. J'ai mis tout ça dans un panier. J'ai fait une espèce de melting pot. Je les ai d'abord tous placés par ordre alphabétique, sans distinction. La personne qui se trouve pour son travail dans cette commune depuis 2 ans, et présente à la liste électorale, se trouve en compagnie des Roure de Valcrouzet qui sont là depuis 600 ans. Peu importe !... Et puis, ayant disposé ces gens sur des listes en colonnes, j'ai analysé les noms les uns après les autres en essayant de les situer dans un contexte.

On commencera par ce dont on aimerait moins être privé, et qui a peut-être plus de pittoresque, ce sont les noms de famille, les noms que portent les gens. Eh bien ! d'abord, il faut le dire à ceux qui ne le savent pas (beaucoup le savent, mais il y en a qui l'ignore) : l'habitude dans l'Occident de l'Europe, où nous sommes, d'avoir des noms de famille c'est pas quelque chose qui remonte à Noé et à Mathusalem. Entre, il y a à peu près 2000 ans, et à peu près 1500 ans, dans tous ces pays qui vont du Portugal jusqu'en Bulgarie, et des confins de l'Ecosse jusqu'à la Méditerranée, tout le monde était peu ou prou gallo-romain, ou hispano-romain, ou lusitano-romain, et adoptait les habitudes des romains. Les romains étaient des gens très informatiques, très pratiques, très méticuleux. Ils avaient un luxe d'appellations. Ils appartenaient à une vaste tribu qui comptait des milliers de membres, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, et dans laquelle faisaient partie même les esclaves affranchis qui avaient le nom du patron. C'était les gentes. Par exemple, Cicéron il était Tullius, et puis il avait un prénom comme nous nous appelons Jules, Jean ou Paul. Cicéron, c'était Marcus. Et puis il avait une petite verrue, comme Mao Tse-toung, quelque part sur la figure, lui et dans sa famille à plusieurs reprises : il était Quiqueron, autrement dit "Lou Cèze", le pois chiche. C'est tout à fait d'actualité avec la rivière qui est derrière d'ailleurs.

Quand le christianisme est arrivé, il fallait rompre les attaches. Le type qui se faisait chrétien, qui se faisait baptisé, il lâchait tout, il abandonnait tout. Il abandonnait son prénom, son nom, son surnom. Il prenait un nom qu'il choisissait, qui était son nom de baptême (il était baptisé adulte, d'ailleurs, ne l'oublions pas) et il prenait un nom. Et quel nom prenait-t-il ? parce que tout ça se passait entre l'an 200 à peu près et l'an 500. Il prenait un nom dans un grand panier, pêle-mêle, où s'étaient déversés tous les noms, tout l'assortiment des noms qui traînaient à travers l'Europe. Et à cette époque, il y avait des violences, il y avait des horreurs. C'est pas une époque rose. Mais c'est pas une époque raciste, contrairement à la nôtre. A cette époque-là, il y avait des gens qui étaient Romains, Romains de Rome (il n'y en avait pas beaucoup d'ailleurs). Il y avait des gens qui étaient Gallo-romains (eux-mêmes ne s'appelaient pas Gallo-romains ; ils disaient Romain).

Rappelez vous Saint-Paul qui dit : *Moi, je ne veux pas qu'on me juge comme ça. Je suis citoyen romain*. Il était juif, mais citoyen romain.

D'autres étaient Francs, ils venaient d'arriver, plus ou moins pacifiquement ou plus ou moins violemment. D'autres étaient Wisigoths. D'autres étaient Burgondes. D'autres étaient Arabes. Il y avait un énorme contingent de juifs en Europe Occidentale. Et tous ces gens avaient apporté avec eux tous les noms de leur langue, de leur culture, et de leur génie. Les germaniques avaient apporté tout un tas de noms rugueux à prononcer, qui sentaient la forêt de Thuringes, et qui sentaient un peu la guerre. C'étaient les guerriers de la forêt nordique. Et tous leurs noms sont des noms glorieux, qui ne parlent que de combat, de victoire, de fierté, etc. C'est un peu toujours la même chose ces noms germaniques. Tout à l'heure, vous aurez des surprises, parce que nous ne sommes pas germaniques à Vielvic, sacré fourbi ! A Vielvic, on est dans les Cévennes, on est en pays d'Oc, on n'est pas germanique. Attendez un petit peu !

Et puis il y avait des juifs. Ils arrivaient avec Salomon, Josué, Daniel, etc. Les chrétiens ne prenaient pas trop les noms de l'Ancien Testament, mais il en prenaient bien quelques uns. Ils arrivaient avec tous les noms de l'Evangile, des apôtres, puis des premiers pères de l'Eglise : Augustin et tout le bataclan. Ce qui fait que l'assortiment de noms qu'on pouvait prendre, quand on se faisait baptiser, c'était n'importe quoi. Et ne croyez pas que le Romain, il préférait s'appeler Marcellus, que le Franc il préférait s'appeler Clodoweg ou Robertug. Pas du tout. Le Franc si ça lui chantait il prenait un nom romain, le Romain prenait un nom franc. Il n'y avait que les juifs qui étaient quand même assez fidèles à leurs habitudes de s'appeler Johan, Barth, Abraham, etc.

Tout ça a duré très longtemps. Et l'Occident européen, où nous sommes, a vécu on se demande comment d'ailleurs. Il n'y avait pas de minitel, il n'y avait pas d'annuaire de téléphone, il n'y avait pas d'Etat civil. Jusqu'aux environs du 10°, 11° siècles de notre ère, entre 5 et 600 ans, tout le monde s'est accoutumé à entendre parler de Robert fils de Paul, de Salomon fils de Bernard, de Bertrand fils de Jacques ; et quand un type s'était marié plusieurs fois, un tel fils de la deuxième, ou fils de la première. Et on s'y reconnaissait. Je ne sais pas comment ils faisaient d'ailleurs. Ça se répand maintenant cette habitude dans la jeunesse : *J'ai rencontré Jacqueline.... Mais quelle Jacqueline ? J'en connais 10 Jacqueline* !... C'était comme ça. Il n'y avait pas de nom de famille. Et puis, peu à peu, les mêmes causes dans les mêmes conditions produisant les mêmes effets, l'Occident, peu à peu, a eu besoin de mieux préciser les gens et de donner des coordonnées plus précises. Alors, il y a eu une première habitude qui était de dire Bernard fils de Bertrand, Paul fils de Salomon, Jean fils de Daniel, et puis le petit-fils, puis celui-là, etc. Donc un déterminatif comme le nom du père. Les Russes l'ont gardé ça. Par exemple: Vladimir Illitch pour Lénine, Oulianov nom de famille, dit Lénine, 4ème nom. Bon ! les Russes ont gardé cette variété : un prénom de baptême, même Lénine, un nom de famille, le nom du père Illitch, et puis un surnom à cause de sa carrière politique ou une raison quelconque.

Alors chez nous, on a fait la même chose. Par exemple quand on voit les très vieilles chartes, qui sont nos ar-

chives publiques et qui parlent des grands de ce monde à des époques très reculées, on entend parler de Bernard fils de Bermond, de Aton fils de Raymond, etc. Et on dit, quand ils ont ces prénoms là, habituels à répétition, c'est probablement les comtes de Toulouse, c'est probablement un tel. C'est très excitant. Ça pimente les recherches, parce qu'on n'est jamais sûr de rien. Et puis peu à peu ils ont des surnoms, des sobriquets. Mais des sobriquets qui vont rester viagers. Un type est plutôt corpulent il sera Le Gros. Un autre à l'habitude de se promener avec une petite pèlerine il sera Capé (Capet). Vous voyez de qui je parle ; suivez mon regard. Un autre aura l'habitude de se fâcher, de se mettre en colère, il sera Le Hutin, par exemple. Un autre sera dur à la bataille, et il donnera de grands coups, on l'appellera Trinquavel ; c'est un nom qui est resté célèbre chez les vicomtes de Béziers pendant la guerre des Cathares, où ils ont trouvé leur fin. Mais c'était viager. Le fils ne s'appelait pas comme son père. On lui donnait un autre surnom. Puis d'ailleurs il était peut-être maigre alors que son père était gros. Par exemple, près d'ici, chez les seigneurs du Tournel, il y avait un gars qui était mesquin. Son nom de baptême était Guigo, on l'appelait Guigo lou Mesqui. Après il ont pris l'habitude de redonner ce surnom au petit-fils. Le fils avait un surnom, le petit-fils reprenait le surnom du grand-père. Il y avait une espèce de truc alterné. Et tout ça c'est dessiné chez tout le monde, chez les paysans, chez ce qui commençait à exister dans les villages qui allait être la bourgeoisie, chez les seigneurs, un peu tout le monde. On a commencé à garder des noms, non pas seulement viagers, mais à les transmettre à sa descendance. Il n'y avait pas de loi. Il n'y avait rien qui obligeait à garder un nom de famille. On n'était obligé à rien. Mais c'est la force de l'habitude et la voix du public, qui peu à peu a canalisé ce processus. Et un beau matin, vers le 12°, 13° siècle, la plus grande partie des gens commençaient à avoir des noms de famille. Et ils ont été des origines les plus diverses comme nous allons le voir.

Il y a beaucoup de ces noms de famille, qui ont tout simplement était le passage à l'état de nom de famille que l'on lègue aux descendants, de ce qui avait été jadis le nom de baptême d'un ancêtre. Et c'est ainsi que beaucoup d'entre nous portons des noms de famille dont nous sommes tout étonnés d'apprendre qu'ils étaient d'anciens prénoms. Parce que, quand des gens s'appellent les André, Mathieu, Marc ou des Marcy, qui rappelle suffisamment Marc qui est un prénom usuel actuel, on dit, ben oui ! c'est un prénom.

Mais quand on dit que Chabert est un prénom tout le monde tombe de la lune : *Chabert n'est pas un prénom !!!* Mais Chabert l'a été. Durand n'est plus un prénom. Quelle est la personne qui ne se ferait pas remarquer en appelant son bébé Durand comme prénom. Ça ne se fait plus, c'est plus actuel. Mais le tonton de Jeanne d'Arc, à qui elle racontait ses visions, il s'appelait Durand comme prénom : Durand Lacsar.

C'est ainsi que beaucoup de vieux prénoms qui ne sont plus usuels, ou qui feraient remarquer comme voulant faire original, étaient chez nos anciens des prénom usuels, et certains d'entre eux sont devenus noms de familles, ont cessé d'être utilisés comme prénoms et sont tombés en désuétude.

Eh bien ! je vais donner, très rapidement, et vous en serez peut-être étonnés, ce qui est d'anciens prénoms qu'on trouve entre le 15° siècle et la liste électorale de 1989 dans la commune de St-André-Capcèze, et qui sont des noms germaniques.

Je les prends par ordre à peu près alphabétique.

On trouve **Maurin** dont une des origines peut être germanique. Ça fait partie des noms douteux. Ça peut venir de Maure. Ça peut venir du type qui a le teint brun et qui est un peu basané, et qui est peut-être maghrébin sur les bords. Mais ça peut venir d'Amoric qui est un nom germanique.

Et puis nous avons **Aldrovendi** , qui est un nom ou génois ou corse, ou florentin, et il est cependant germanique, parce que les Lombards, ils sont allés en Italie, et les Wisigoths aussi. Et Aldrovendi, vous savez ce que ça veut dire en germanique, je vous le donne en mille : ça veut dire *l'apaiseur de querelle.*

Nous avons **Allaume**. C'est un nom germanique qui est Adalelmus, et qui veut dire *Le noble casque.*

Et puis nous avons des **Alméras.** Il y a toujours eu des Alméras dans le coin, dans le notariat ou ailleurs. Il y en a eu parmi les agriculteurs du quartier depuis 500 ans. Alméras, c'est un prénom : Almérade, illustrement porté par la famille d'Anduze au 10° siècle, et qui est tombé en désuétude. Ce n'est plus qu'un nom de famille qui s'est transformé : Alméras.

Nous avons des **Arnal.** Encore un nom germanique qui veut dire *Le maître des armures*, celui qui veille sur le matériel militaire, et notamment les armures.

Tous ces noms sont militaires. Ne cherchez pas des noms pacifiques dans les noms germaniques.

Nous avons **Bernard** qui est *L'homme fort et courageux.*

Nous avons **Bertrand** qui vient de Bert et qui vient de Ram, qui veut dire *Corbeau brillant*.

Chabert. Les Chabert on les connaît bien. Entre Montselgues, le Collet de Brin, Concoules, il y en a partout. C'est un prénom. Avant le 12° siècle, il y a des individus qui s'appellent Chabertus en latin dans les actes, mais probablement Chatbert dans le parler courant. C'est tombé en désuétude comme prénom.

Nous avons **Borelly**. J'ai pas pu trouvé l'étymologie*, mais ça a donné tous les Borelly du pays. Et il y en a plein le pays. C'est même un des plus vieux noms qu'on connaisse à Villefort puisqu'il est dans une charte du 12° siècle. Au 12° siècle, il y avait une nommée Borelly qui tenait une auberge à Villefort. C'est fermé, hein ?

Carl. Je n'ai pas l'étymologie.

Ferrand qui vient de Farandus, Hermandus, et qui veut dire *Le corbeau de la guerre*. Peut-être une figure de casque, un cimier de casque.

Nous avons **Folcher**. Le pays a été plein de Folcher. Alors, dans Folcher il y a Folk, et ça veut dire *Le guerrier de la troupe* ou *Le soldat du peuple*. Folk, c'est le peuple d'ailleurs.

Galtier, Gautier. Il y a des Galtier dans la commune. Il y en a eu même pas mal au 17° siècle. Il y en avait encore vers 1830. Il n'y en a pas dans la liste électorale actuelle. C'est un nom de Prévenchères et du nord de Villefort. Il y en avait dans la commune. Galtier a donné 50 formes. Il vient de Walter ou Waltier, germanique, qui a donné Vautier. Mais Vautier, comme Gauthier, et comme Galtier, c'est exactement le même nom dérivant d'un prénom germanique. Rappelez-vous Gauthier Sans Avoir dans les chroniques.

---

* N.D.L.R. : Borelly est probablement un diminutif du prénom germanique Borel. Confert "Borel, comte de Cerdagne".

Garnier. Alors là, Garnier, il y a le piège. Parce que les Garnier ça ressemble telles aux Granier, que quelquefois les Granier se sont trompés, ou bien l'officier d'Etat civil, ou le curé quand il a baptisé. Les Granier sont devenus Garnier, et les Garnier sont devenus Granier. Les Garnier viennent d'un nom germanique, tandis que les Granier, c'est, ou l'endroit ou l'on serre le grain, le grenier autrement dit, ou le type qui veille sur l'endroit où l'on serre le grain. Mais ça n'a rien à voir avec un nom germanique. Ça vient de grain.

Nous avons **Lartaud**. Il est germanique.

Nous avons **Gastal**, un nom très abondant dans la commune de St-André jusqu'au 17° siècle. Il y avait beaucoup de Gastal à Vielvic notamment.

Hébrard. Il y avait des Hébrard dans la commune. Ebérard, ça veut dire je crois *Le sanglier fort* ou *Le sanglier vigoureux.*

Durand. Alors, Durand c'est discutable. Les uns disent c'est germanique et les autres disent que c'est d'origine purement latine : c'est Durante. C'est celui qui a de la constance, qui continue. Donc c'est pas germanique. Voyez, dans beaucoup de cas il y a des peut-être et non pas des sûrement, et que celui qui s'adonne à ce genre de recherches ne doit surtout pas dire qu'il est sûr de quelque chose.

Jordan. Alors là, c'est pas germanique. On a cru que ça l'était. Pas du tout. C'est parce que les chrétiens pensaient que, d'aller se faire baptiser dans la même eau que celle où le Seigneur Jésus-Christ s'est fait baptisé, c'était beaucoup mieux que de se faire baptiser dans l'eau javellisée de Marseille, ou dans l'eau à colibacilles de Concoules. Et par conséquent, ils allaient se faire baptiser dans le Jourdain. Et un de ceux qui ont donné l'exemple, c'est un comte de Toulouse qui a baptisé son fils là-bas. Alors, ça a donné Jourdain, Jordan, etc., Jordano, Jordani, etc.

Davaux. Alors, Davaux douteux. Peut-être David. On ne sait pas.

Angelvin, Ingelvini, c'est *L'ami de l'ange.*

Nous avons les **Guérin**, les Guérini et les Garin. Il y en a eu plein le pays. C'est *L'ami de la lance.*

Nous avons **Grimal**, qui a donné le nom d'un pape d'Avignon Urbain V qui était un Grimoard. Ça a donné Grimaud et Grimal, qu'on rencontre à tous les coins de rue dans le midi de la France. Ça veut dire *Le maître sévère*.

Nous avons **Oziol**. Les Cévennes sont pleines d'Oziol. Il y en eu partout. C'est un prénom. C'est tout simplement Odilon, et Odilon bénéficiait de la grande piété et de la grande vénération de tout le monde. C'était un fondateur monastique qui avait joué un très grand rôle à Cluny notamment : Saint Odilon. Et c'est un prénom qui était très populaire dans les Cévennes, d'abord porté par quelques familles de seigneurs qui étaient apparentés à des abbés fondateurs d'abbayes, et de ces quelques familles leader ça a passé à toute la population. Il y a même un personnage de Vielvic, qui naît vers 1350 à peu près, qui s'appelle Amat comme nom de famille, parce qu'à cette époque-là on avait un nom de famille, et qui a Oziol comme prénom. On prononçait Oziol. Quand on le mettait en latin, on mettait Odilon. C'est exactement le même nom. C'est encore germanique.

Nous avons **Raymond**, qui veut dire *La bouche du conseil, La bouche du bon conseil.*

Nous avons **Robert**, nous avons **Raoux**, nous avons **Guiraud**. Nous avons **Rostand**, nous avons **Gébelin**, nous avons **Louis**, nous avons **Rigal**. Ça fait tout de même un paquet de noms courants. La plupart de ceux qui les portent étaient à 10 lieux d'imaginer qu'ils puissent devoir quelque chose à la Germanie. Et ça ne veut pas du tout dire que leurs ancêtres sont des Burgondes, ou des Francs, ou des Wisigoths. Ils descendent peut-être d'un Gallo-romain, peut-être d'un esclave grec, peut-être d'un juif converti, peut-être d'une Franc. On n'en sait rien, puisque tout le monde a pris dans le même mélange, dans le même panier des prénoms qui venaient de toutes les langues. C'est impossible à savoir. Mais il y a un petit détail qui est frappant. A Nîmes, au 10° siècle, il y a des audiences de justice. Quand on fait ces audiences, les populations ne sont pas suffisamment mélangées encore pour qu'il y ait une seule loi. Les romains vivent sous le droit romain, sous lequel nous avons vécu, nous ici, au moyen-âge. Les Francs vivent sous la loi salique. Et les Goths vivent sous la loi d'Alaric, la loi Goth. Et quand il va y avoir une audience on demande au type : *Tu veux être jugé sous quelle loi, toi ?* Ça c'est passé en Algérie récemment : coranique ou pas coranique ? Un tel dit : *Moi je veux être jugé salique... Moi je suis romain... Moi je suis Goth*. Et les types qui disent, je suis romain, je suis goth, je suis franc, ils n'ont pas spécialement des noms francs, des noms romains ou des nom goths. Le Goth a un nom juif. Le Franc a un nom romain. Le Romain a un nom grec. Les noms ne veulent plus rien dire. Et cependant, ils savent qu'ils sont d'une vieille lignée qui était gallo-romaine avant l'invasion, 400 ans avant. Ils le savent encore, et sous quelle loi ils veulent être jugés. Donc ça ne veut rien dire sur la race dont on est né.

Nous abandonnons ces noms germaniques auxquels nous devons tant, et qui ne préjugent en rien du pourcentage de sang germanique qui s'est implanté ici quand il y a eu les invasion. On n'en sait rien. C'est très difficile à savoir.

Nous avons des noms qui ne sont pas germaniques, qui viennent du latin, du grec ou qui viennent de l'écriture sainte, de la Bible, comme **Daniel**, comme **Gabriel**, comme **Michel**, qui sont des noms juifs qui sont devenus chrétiens, et qui sont dans les parties de la Bible que les chrétiens ont gardées pour en faire des noms. Puis d'autres sont de purs noms latins. Les gens qui s'appellent **Marceau**, c'est Marcel, c'est un nom romain.

Nous trouvons devenus noms de famille: **André**, **Amat** parce que Saint Aimé. D'ailleurs on appelle toujours un enfant Aimé maintenant. Eh bien ! en Italie c'est Amato, et ici c'était Amat. Il y en a eu des Amat à Vielvic pendant 700 ans, dont une branche a essaimé à Pont-de-Rastel, et a fait tous les Amat de la région de Chamborigaud et de Pont-de-Rastel. Ils descendent de cet Oziol Amat justement.

Et puis nous avons **Barthélémy**. Les Cévennes et la vallée de la Cèze sont remplis de Barthélémy. Chose curieuse, ils ne s'appellent pas Berthomieu ou Bartoumiou. Ce qui laisse à penser que du moment que leur nom est en français, c'est qu'ils ont pu arriver de quelque part où l'on ne parlait pas l'occitan. Ce sont peut-être des surnoms d'un pays d'Oil, arrivés trop tard pour s'être appelés Berthomieu comme les autres. Parce que ceux qui sont bien enracinés depuis la nuit des temps, ils ne s'appellent pas Barthélémy, ils s'appellent Berthomieu. Ou alors ils ont traduit pour faire chic

Nous avons les **Benoit**, les **Bénézet**, plein le pays.

Nous avons les **Bondurand**. Alors là, les Bondurand, les **Bonhomme**, les **Bonsignore**, il y a un truc extrêmement curieux. Quand les gens ont un nom qui commence par **Bon**, dans certains cas ce sont des juifs convertis, intégrés à l'Eglise catholique du coin, qui ont fait souche dans le pays, mais qui ont gardé ce dernier souvenir, du temps où ils étaient juifs convertis, d'avoir mis "Bon" dans leur nom. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est très fréquent. Et quelquefois ça m'a aidé au point de vue piste pour trouver des origines. Car nous avons beaucoup plus qu'on ne croit des juifs parmi nous.

Nous avons **Brès**. Brès, ça veut dire berceau, bressole, notamment, qui est un objet mobilier pour mettre les bébés. Mais Brès, c'est avant tout un prénom qui est l'équivalent de Brice en français : Saint Brice.

Nous avons **Daudé**. Hé bien ! Daudé c'est *Deo datus, Dieu donné*. C'est un nom mystique. C'est, ou bien l'enfant que Dieu nous a donné quand nous le lui avons demandé avec la prière, ou c'est l'enfant que nous voulons donner à Dieu en faisant un *"donat"*, une abbaye, et c'est en tout cas un cadeau de Dieu d'avoir un enfant. Eh bien ! il s'appelle Daudé, et dans les vieux actes il s'appellera Deusdet ou Déodat. Dans la famille de Séverac en Aveyron, ils s'appellent souvent Déodat. Et quand on le disait en occitan, on disait pas du tout Déodat, on disait Daudé : Daudé de Séverac ou Deuze de Séverac, et dans les actes en latin Déodat. Il y en a un qui faisait de belle musique il y a pas longtemps. Il s'appelait Déodat de Séverac aussi.

Dematheis. Nous avons des Dematheis à Montcouviol. Ils ne sont pas cévenols, mais ils sortaient tellement d'une famille d'origine florentine ou vénitienne, ou autre, où en Italie on a l'habitude qu'une famille étant partie de quelqu'un s'appelant par exemple Mathieu, la descendance qui relèvera ce nom s'appellera pas Mathieu, mais De Matheis, De Mathieu. On est le descendant des Mathieu. Alors on est le De Janis, De Mathieu, etc.

Nous avons des **Domergue** et des **Dominique**. Ça c'est extrêmement rigolo, parce que Domenicus en latin, le nom du Saint qui est allé évangélisé les Albigeois, qui a fondé les dominicains, alias Domino. Domenicus en latin c'est la même chose que Domergue en occitan, c'est la même chose que Doming en espagnol.

Alors, quand un Domergue des Cévennes appelle son fils Dominique, il fait un pléonasme.

Nous avons **Jaffard**. Il y en a dans la commune. Jaffard est probablement l'équivalent de Saint Chaffre, le fondateur de l'abbaye du Monastier.

Nous avons **Joseph.** Tout le monde connaît Saint Joseph.

Nous avons **Jacques**, nous avons **Jean**, nous avons **Marc.**

Nous avons **Marin**. Presque par le même phénomène que pour les De Matheis, il y a eu un Marino comme le Saint Marin d'Italie, qui a légué à sa descendance génoise le nom de Marini, comme nom de famille, qui venant à Toulon s'est appelé Marin, et par croisement avec une famille bretonne a donné les Marin de Carenrais.

Puis nous avons les **Martin**. Alors, Martin, il faut enlever le chapeau. Il faut se mettre au garde-à-vous. C'est un Saint qui est le plus populaire de tout l'Occident européen qu'il a évangélisé. Il a donné la moitié de son manteau à un pauvre. Il a fondé une abbaye. Il a fondé un évêché. Il a été presque adoré des populations. Ils ont été à deux doigts de l'adorer. C'est le plus populaire de tous. Son prénom a été le plus porté d'Europe. Et devenu nom de famille, il est de beaucoup le plus abondant dans tous les minitels, banques de données et listes alphabétiques, sous forme de Martin; Martine, Martino, Martini, Martinez, etc., et dans les pays de langue allemande, anglaise, espagnole et portugaise.

Donc par conséquent, quand des gens disent : *J'ai rencontré des Martin, je fais la généalogie des Martin. Je suis persuadé qu'on doit être cousins*. Je lui dis : *D'où vous êtes ?* Il me dit : *Je suis de Cocurès. - Et où il est votre autre Martin ? - Il est entre Angoulême et Périgueux.* Je luis dis : *Vous avez bien de la chance, parce qu'à travers la France, il a du y avoir des dizaines de milliers de gens qui pour des raisons diverses se sont appelés Martin. Ce qui ne veut rien dire. Parce que le même phénomène s'est produit mille fois.*

Nous avons **Mathieu**. Nous avons **Mauran**. Germanique, pas germanique. C'est douteux.

Nous avons **Michel**. C'est hébreux, c'est hébraïque. C'est l'Ancien Testament. Mais comme c'est un nom d'archange, et d'un archange qui veille sur les hauteur, qui veille sur les chevaliers et qui veille sur les tours, il est rentré dans nos habitudes. On s'appelle Michel comme prénom, même maintenant, et Michel comme nom de famille, ou Michalet, ou Michelet.

Et puis nous avons **Niel**. Alors, Niel, ça c'est Concoules. Quand on parle Niel, on parle Concoules, le Soulier, un peu Ponteils, et jadis Prévenchères. Mais qu'est ce que c'est que ce nom ? Oh ! c'est tout simple ! C'est le moindre effort. C'est Daniel. Mais Daniel, ça fait long, alors c'est devenu Niel.

Vous en avez une vérification : au sud du Puy, il y a un village qui s'appelle Coubon. Dans la commune de Coubon, il y a un vieux château ruiné qui s'appelle la Tour Daniel. Et dans tous les actes du Moyen Age on l'appelait la Tour Niel. Et puis, ayant enquêté sur la question, je me suis aperçu que Niel c'est tout simplement Daniel. Et pour finir, m'occupant des premiers Niel, qui sont arrivés à Concoules, venant de Prévenchères, j'ai constaté que tout simplement ils s'appelaient Niel, un peu Daniel, ça dépendait. D'un bout à l'autre d'un acte, le curé n'écrivait pas de la même façon sur le registre.

Et puis nous avons **Noué** et **Noé**. Il y en a dans la commune. Nous avons **Nouvel, Novel, Nadal.** Tout ça c'est la nouveauté, c'est Noël. C'est le don de Dieu. C'est...

— — — — — — — — — —

Fin de la première face de la cassette

— — — — — — — — — —

...Nous avons les **Bonnacosta**. C'est un nom qui n'est pas cévenol, qui est arrivé, et qui est dans la liste électorale. Il est tout à fait digne d'être ici. C'est un nom latin. C'est le bon coteau. C'est le bon versant. C'est le versant bien exposé pour l'agriculteur et pour le soleil.

Nous avons les **Bouschet**. Ils viennent d'un *Bouschet* d'un petit bois. Quand ça s'écrit Bouschet. Mais quand au lieu d'avoir "chet", il y a "er" à la fin, et qu'ils ne sont pas cévenols, et qu'ils sortent de quelque part en Ile-de-France, ils descendent d'un boucher; c'est un nom de métier.

Nous avons les **Brouzet**, qui viennent du Brouzet d'Aujac possiblement.

Nous avons les **Balme**, qui viennent d'un des milliers de sites où il y a des rochers en encorbellement, ou des grottes, même pas toujours des grottes, des rochers qui avancent.

Exemple les **Balmelles**. Et nous avons les Balmelles au passage...

Nous avons les **Brion**. Il y a eu plusieurs familles Brion dans la commune de St-André. Ils viennent d'un des lieux s'appelant Brion en Ardèche.

Nous avons les **Castanier**. Probablement l'un des quatre noms les plus répandus dans les communes de Ponteils et de St-André. Les Castanier sortent tous d'un endroit où l'on a cultivé le châtaignier greffé pour en vivre, à l'exclusion du châtaignier spontané, "bouscas", non cultivé qui a régné dans les Cévennes pendant des millénaires, avant qu'on ne les améliore par des procédés culturaux ou des greffes. Castanier témoigne d'une châtaigneraie cultivée et utilisée. Le pays en est plein sous les formes Chastanier ou Castanier, mais c'est exactement le même nom.

Nous avons des **Costes**, des **Coustès**, des **Costier**. Comme les Bonnacosta, tout ça a un petit rapport avec un coteau et son exposition, et sa valeur agricole, vraisemblablement.

Nous avons des **Combe** qui viennent de *Las Combes* un endroit où il y a des creux.

Nous avons des **Chazalette** qui sont issus d'un petit hameau où il y avait des petites maisons en ruine.

Nous avons des **Dayres**. On disait autrefois de *Las ayres*. Ils viennent, ou bien d'un endroit où par exception il y avait un décor un peu plus plat et un relief moindre, ou des aires pour battre. Ou il n'y en avait qu'une seule et ils s'appellent Dayre sans "s" : le *Mas de l'Ayre*, dont le guide Michelin a fait le *Mas de l'Air* parce qu'il y a du vent.

Nous avons des **Dupré**, tout le monde a compris...

Nous avons des **Dussault**, qui ne veut pas dire le seau de toilette, ni le Garde des Sceaux, ni le sot, l'imbécile. Ça vient de *Du sault*, même quand ça s'écrit "aut". Et les saltus, c'est l'endroit escarpé et peu fertile, qui fait partie d'une grande terre agricole où on ne laboure pas, où on ne récolte pas, mais où on mène le troupeau, on mène les cochons manger le gland, on garde les bêtes, on ramasse du bois d'oeuvre et du bois de feu. C'est les terres hermes, les harmas, le serre. C'est le saltus. Et quelquefois dans les périodes où le pays était très peuplé, où il fallait tout cultiver, à la force des poignets on défrichait même le saltus. Et un mas finissait par s'appeler «Le Salt", et les habitants s'appelaient "Du Sault". Et puis c'est quelquefois l'endroit où c'est la rivière qui salte, c'est-à-dire la cascade.

Il y a des petits vésuves d'opérette d'où on tire la pouzzolane

Nous avons des **Felgéas**, des **Felgière**, des **Fauguière**. Alors là, tant qu'on en veut. Tout ça dérive plus ou moins d'un lieu où pousse des "felzes", des fougères. Attention ! un risque là encore, une confusion. Gare aux Figère et au Figuière, qui peuvent avoir affaire avec des figuiers, ou qui peuvent avoir affaire à des origines mal connues, tel qu'un nom de lieu comme "La Figère" qui ne veut pas nécessairement dire un endroit où il y a des figues. Là encore il faut laisser une petite marge d'inconnu.

Nous avons des **Figérolles**, diminutif de Figère.

Nous avons des **Fraysses**, qui viennent d'un boqueteau de frênes, donc un endroit où il avait de l'eau.

Nous avons des **Fabrègues**. Alors les Fabrègues, il viennent d'un endroit où travaillent les fabres. Ici les fabres s'appellent Fabre. Ailleurs ils s'appellent Faure. Dans le nord ils s'appellent Lefébure, Lefèvre. En Alsace ils s'appellent Faber. Mais ils font tous la même chose : ils travaillent un métal dur avec de la chaleur, ce métal étant généralement le fer. Et l'endroit où ils le font s'appelle une fabrègue, et dans le nord de la France il s'appelle une fabrique. Et puis alors, même un endroit où on ne forge plus rien, où il n'y a plus de métallurgie, il s'appellera la fabrègue même quand on y forgera plus du fer. Par exemple, il y a un endroit à côté de Brésis où on avait forgé du fer. Il s'appelé "La Fabrègue". Puis ensuite on y a fait autre chose, on n'y a plus fabriqué quoique ce soit. Ça c'est toujours appelait "La Fabrègue". Et puis un nommé Périès étant venu y habiter, c'est devenu le Mas de Périès, où habite Olivier de Marin et Monsieur Fargue (Farge ?).

Les **Gardès**. Oh ! les Gardès, ils ne viennent pas de loin. Ils viennent de la Garde, celle d'ici, Guérin, ou une autre, car des Gardes ce sont, dans nos pays, des endroits avec des tours fortifiées et des implantations féodales, ou simplement des postes de garde, ou des postes de surveillance. Et puis quand ça vient de la région du Velay, c'est pas la même chose. C'est une colline qu'on ne peut pas arroser, où il y a des pins qu'on se garde pour le bois de feu, alors que tout le reste est un plateau où l'on cultive la céréale. Allez vous balader entre Pradelles et Costaros, vous voyez un pays qui n'est que des blés et des pâturages, et puis là dessus il y a des petits vésuves d'opérette couverts de pin, qui sont tout autant de petits volcans d'où on tire de la pouzzolane pour faire des agglomérés rouges. Et tous ces machins là ça s'appelle plus ou moins des "gardes". Non parce qu'il y avait un château sur chaque piton, mais parce qu'on se les gardait pour aller chercher du bois. Les Gardès, ils viennent d'un endroit comme ça, de la Garde Guérin ou une autre garde.

Nous avons des **Gleize**. Ben ! les Gleize, c'est des gens qui ont habité à côté de l'église. Dans les paroisses dispersées, comme ici, où il y avait 10 hameaux dont un tout petit avec rien que le curé et sa gouvernante, et un tout petit mas à côté, et la maison du Bon Dieu. Celui qui habitait ce petit hameau où il y avait 2 habitants, le curé et son voisin, était du hameau de l'église ; de Eglesia en latin, et en occitan courant "gleize", de "L'agleize".

Il y a quelque chose qu'il faut que j'introduise là. Tous ces gens qui étaient "de La Fabrègue", de "La Gleize", ou d'ailleurs, pourquoi n'ont-ils pas gardé cette particule de rattachement ? Par un phénomène étrange. C'est que, à partir du 10-12° siècle, chaque fois qu'on était rattaché à un lieu géographique, à quelque titre que ce soit, qu'on en soit sorti, qu'on en soit issu, qu'on en ait été propriétaire, ou qu'on a été le dernier des valets ou des serfs au temps du servage, ou qu'on ait été le seigneur suzerain de l'endroit, si vos autres noms étaient en rattachement géographique, ils débutaient par un rattachement "des" ou "d'". Et à ces époques là, les grands seigneurs n'éprouvaient pas le besoin systématique d'avoir une marque de fabrique, cette particule qui dans la suite fut intitulée de courtoisie. Dans la suite des temps, ceux qui avaient de tels noms se rattachant à la terre à quelque titre que ce soit, la possession, la seigneurie, ou simplement le fait d'en être originaire, ont gardé très longtemps une telle appellation jusque vers les 15° ou 16° siècle. Et vers le 16° siècle, ç'a été l'escalier, où les uns montent et les autres descendent. Des gens qui s'appelaient Martin, qui n'a jamais été un endroit mais quelqu'un, parvenus à un certain niveau social, se sont collés

particule devant Martin, ce qui ne veut rien dire. Car elle n'avait de raison d'être que devant un nom de lieu. Et ceux qui avaient une origine se rattachant à une terre l'ont soudée à leur nom, d'une seule pièce. Ça a fait, par exemple, les Dupont en un seul mot dont la France est pleine, et non pas en deux. Et les vrais ou faux nobles, qui se formaient pendant que se renouvelait une classe sociale, se mettaient ce machin comme une sorte de label de reconnaissance, qui n'a pas été tout à fait généralisé, et qui a illusionné beaucoup de gens. Ce qui fait que dans la suite des temps, eh bien, en général, les gens qui s'appelaient "Fabrègue" ne se sont pas appelés Fabrègue initialement mais "de la Fabrègue". Ce qui ne voulait pas du tout dire qu'ils étaient à la tête d'un comté ou d'une baronnie qui s'appelait "La Fabrègue". Ils sortaient d'une forge. Ils avaient habité une forge. Point à la ligne...

Nous passons sur les **Lacan**, qui viennent d'une *Cham*, c'est-à-dire d'un plateau où on va garder, et où il n'y a pas d'eau : la *Cham de Bez*, la *cham de Bonnevaux*, la *Can de l'Hospitalet.*

Nous passons sur les **Lapierre**. Il y en a partout.

Nous passons sur les **Laville**. Attention ! la ville, c'est pas la grande ville. La grande ville chez nos anciens c'est la cité, la ciutad ou la civitas. L'endroit où il y a des colons, un type qui possède de la terre et des types qui sont un peu plus que des esclaves, et un peu moins que des hommes libres, qui travaillent, c'est une colonia, ou une collorgue, ou une villa. Ça n'a pas d'organisation municipale, puisque les hommes qui sont là dedans ne sont pas tout à fait des hommes libres, et ça s'appelle une villa. On ne prononce pas d'ailleurs "villa", on prononce "villla" en faisant rouler le "l", et dans la suite en occitan ça fera la Viale, bien connue des Pellecuer et des gens qui connaissent les Borne. Viale c'est la "villla" prononcée comme on doit la prononcer, c'est-à-dire avec ce "l" qui roule, qui est une longue. Mais quelquefois, aux environs d'une civitas, d'une cité où il y a l'évêque, le comte, le fonctionnaire romain qui commande à tout un pays, il y a une agglomération rurale qui se forme aux portes de la ville. Si elle est encore rurale, elle va s'appeler Villeurbanne. Alors elle sera une Villa Urbana, la ville urbaine. Et dans beaucoup de cas, on s'abstiendra même de mettre l'adjectif urbana et on appellera curieusement ville des agglomérations qui ont 5000 habitants formées autour d'une cité par le développement de ses faubourgs agricoles. Le quartier des mazets et des jardins potagers se peuple, accueille des milliers d'habitants autour d'une cité, ça s'appellera la ville. Et ce qui restait de la cité, perché sur une colline avec les temples romains, la vieille cathédrale, le baptistère, l'habitation de l'évêque, au besoin le vieux château du comte remontant aux mérovingiens, eh bien ! ce sera la cité : exemple Carcassonne. Et la ville ou le bourg sera en bas.

Et là, c'est une incidence, c'est le coq-à-l'âne, le "Vic" alors qu'est ce que c'est ? Le Vic, le Vican, le Neuvic, comme le Vic d'Ussel, ou le Vic tellement vieux qu'on l'appelle Vielvic dès le 12° siècle ? Qu'est ce que c'est qu'un Vic ? Eh bien ! Vic c'est une agglomération où il n'y a pas de citoyen romain. Ils n'ont pas de lois cadres, de gestion municipale. C'est pas un municipe, c'est pas une villa avec un grand propriétaire foncier et ses colons et ses ouvriers dedans. C'est ni une villa, ni une colonia, ni un municipe, ni une civitas. C'est un machin qui s'est fait un peu bordéliquement, hasardeusement, le long d'un chemin, les maisons se mettant au bord du chemin, puis une autre, puis une autre, puis une autre, et un jour ça a fait une espèce de grand machin long qui n'est qu'une rue, qui n'a aucun règlement, qui n'a pas de vie municipale, qui n'a même pas un seigneur précis approprié, car en général à cheval sur 3 ou 4 territoires. Et ça fera un Vic. Bé ! quand il est très vieux, on dit c'est le Vielvic ! Et quand on nous dit ça au 12° siècle, c'est qu'il n'est pas d'aujourd'hui !

Et puis il y en a d'autres qui sont nouveaux : c'est Neuvic, Neuvic d'Ussel là haut vers le Cantal, dans ce quartier là.

Et puis il y a des Vic qui auront un suffixe dont on ne connaît pas très bien le sens : ce sera le Vigan. Alors là, le Vigan c'est peut-être un Vic qui s'est formé dans le faubourg d'une civitas. A un moment donné on a inventé de mettre un évêque dans un petit coin paumé du côté de l'Aigoual. On y a mis un évêque, il y a eu un évêché pendant 200 ans, puis on l'a fermé. Il y avait eu des raisons. C'était de la politique. C'est un petit peu comme le charcutage électoral,la forme carolingienne du charcutage électoral. Alors on avait mis un évêché dans un endroit des Cévennes, ce qui a valu à 10 générations de chercheurs de dire : *C'était chez moi ! - Mais non ! c'était là ! - Mais non ! c'était là !* Les uns ont dit que c'était à Alès, les autres ont dit que c'était au Vigan. Il est probable que c'était au Vigan. Hé bien ! le Vigan est probablement dans les faubourgs de l'endroit où était cette cité morte quand elle renaît de ses cendres, et qu'un petit groupe de maisons s'est formé là où il y avait les derniers restes de la cité épiscopale qui avait été détruite. Et ça c'est appelé le Vigan. Les moines de St-Victor de Marseille sont arrivés, le comte de Toulouse leur a donné de belles terres, quelques gens qui m'intéressent de près leur ont donné de l'eau et le passage de cette eau pour le nouveau monastère, et ça a fait la ville du Vigan qui a 4000 habitants et qui ne se porte pas trop mal. C'est encore même famille de noms.

Vous voyez comme je suis passé un peu à cheval entre les noms de famille et les noms de lieux, parce que l'un est indissoluble de l'autre. C'est pas séparé.

Nous en étions donc au Vic, au Vigan. Et nous avons même dans la commune, et le Vic nous y amène, quelqu'un qui s'appelle **Vie** sur la liste électorale, qui veut dire *de la voie*.

Et ici nous sommes sur le bord d'une route qui était le grand chemin public de Régordane. Non pas la voie Régordane, ça ne s'est jamais appelé comme ça autrement que dans les livres savants du 19° siècle. Alors ! vous croyez que je vais vous dire l'étymologie de Régordane ? Hé bien ! non, je ne vous le dirai pas parce que rien de sûr, rien de certain, rien de solide scientifiquement, n'a été donné pour expliquer ce nom. Ça fait partie de ces coins de mystère qui donnent du charme aux recherches, et qui nous laissent pour demain autre chose à chercher. On ne sait pas ce que c'est que Régordane. Régordane, ça a probablement été un pays avant d'être une route. Ça a été un pays traversé par une route avant d'être une route donnant un nom à un pays. Ça a été une forêt avec quelques clairières cultivées, et beaucoup de vie, et de sauvagerie, et de gibier. Et çà et là un village, un petit château, une église ou un oratoire. Mais de grands espaces sans personne, et puis ce chemin, communication entre, la cité de Lutèce et le nord, et le midi. *Quelquefois, quand je rencontre un de mes amis parisien qui me demande où j'habite, je luis dis : "Ecoute ! c'est pas compliqué ! tu prends la rue St-Jacques, à droite la Sorbonne, tu laisses à gauche l'Institut de Géographie. Tu continue. Tu passes le faubourg Saint-Jacques, la Cité Universitaire. Tu prends la rue Emile Faguet, la rue de la Tombe Issoire. Tu continues toujours, vieux*

pont d'Orléans. Laisse Clermont et Montferrand un peu à droite. Quand tu arriveras sur le pont de la Gardonnette, tu prends la première petite rue à droite. J'habite à 20 mètres. C'est vrai ! Je suis sur la rue St-Jacques moi aussi à 600 kilomètres. C'est la même route. Et ça vous fait rigoler. Mais le plus drôle, c'est qu'il y a une chanson de geste du 12° siècle, en langue française et non pas occitane, qui est le meilleur moyen avant les autoroutes de ne pas se perdre dans les feux rouges à Clermont-Ferrand. Elle vous dit : *Laissez Clermont et Montferrand à droite*. C'est écrit dans une chanson de geste du 12° siècle, écrite par des gens du nord, sous forme de Gault et Millau, et de guide Michelin, par les moines de Saint-Gilles qui avaient des intérêts à ce que l'on emprunte cette route pour aller pèleriner à Saint-Gilles, et au passage à Prévenchères et à Villefort.

Je ne vous préciserai donc pas ce que c'est que Régordane. On n'en sait rien. Ça a même été des gens puisqu'il y a des gens qui s'appellent Régordane, ou Régordane comme prénom. Ce qui ajoute à la question encore un peu plus d'obscurité.

Nous en arrivons à **Lestrade** qu'on trouve ailleurs. C'est la strasse, c'est la street, c'est la Wilhem Strass, c'est Garden Street, c'est la Strata. C'est la voie pavée. Et comble du hasard, quelqu'un sur le territoire communal est née Lestrade, et a épousé quelqu'un du côté de Valcrouzet, et est venue habiter à 500 mètres de l'Estrade, avec la même étymologie en ne venant pas d'ici.

Nous arrivons à **Masméjean.** Alors là, de nouveau je me découvre. Je me mets au garde-à-vous. Parce que les neuf dixièmes de Vielvic descendent de gens s'appelant Masméjean. Les Masméjean, c'est le modèle de la famille où il y a un *oncle l'abbé*. Vous savez ce que c'est qu'on appelait des *oncles l'abbé* ? Dans les familles paysannes, bourgeoises ou aristocratiques, c'est-à-dire chez tout le monde, autrefois un des moyens et des moteurs de la promotion sociale c'était d'avoir un oncle d'Eglise. Parce que les oncles d'Eglise, officiellement au moins depuis la réforme grégorienne, c'étaient plus des enfants. Ça gravit les échelons sociaux indépendamment de l'origine que ça a. Ça va aux écoles, ça peut devenir pape en sortant d'un milieu modeste. Et après ça s'occupe des neveux. Si ça s'en occupe discrètement, bé ! tout le monde trouve ça très bien. Il faut s'occuper de sa famille. Quand ça s'en occupe un peu trop on dit c'est le népotisme. Alors ensuite cette particularité a été léguée aux professeurs de médecine de la faculté de Montpellier. Ils s'occupaient de leurs neveux. C'est très généralisé. Ça existe dans les partis politiques. Ça existe partout. Mais enfin, les lanceurs de ce système là étaient les types fils de paysans qui devenaient curé de campagne, ou fils d'un petit seigneur de village qui devenaient papes ou archevêques. Ils s'occupaient des neveux. Quand nous avons eu des types qui sont partis du Quercy ou du Limousin, et qui sont devenus papes à Avignon, ils ont amené dans leurs fourgons, comme on aurait dit du temps de la Restauration des Bourbons, ils ont amené des neveux, qui sont arrivés en agitant les mécaniques, et qui ont mis le midi en coupe réglée. C'est comme ça qu'il y a eu un Budos qui s'est installé à Portes. C'est comme ça qu'il y a eu un Beaufort qui s'est installé à Alès. Tous ces gens étaient des gens parfaitement respectables d'un niveau donné, mais ayant bénéficié non pas d'un *oncle l'abbé* mais d'un *tonton le pape,* ce qui est vraiment la taille au dessus. Ils ont fait leur chemin. Et puis, il y en a d'autres qui se sont fait remarquer parce que tout en ayant un *oncle l'abbé*, voire des *papas à pape*, c'est arrivé, eh bien ! c'était des gens tellement intègres, tellement irréprochables et désintéressés qu'ils ont dit : Non, pas question ! Alors le modèle du genre c'est Guy Fulconi, qui aurait pu s'appeler Folcher d'ailleurs, c'est le même nom, qui était un homme de loi, très bon négociateur à travers tout le midi de la France, fin 12° début 13°, qui est devenu un type tellement capable, qu'un beau jour les cardinaux l'ont élu. Ils en ont fait le pape Clément IV. Il était marié, père de famille et veuf. Et il était rentré dans une abbaye aussitôt veuf. Il a dit : *Moi, Pape d'accord. Mais alors que ma famille ne compte pas que, parce que je suis pape, ils vont avoir un traitement de faveur. C'est même maintenant que ça va barder. Alors, mes filles, je vais leur coller une maison, où elles vont vivre dignement en se faisant oublier, à Saint-Gilles du Gard. Bon. Si une de mes nièces à la rigueur un honnête chevalier de peu de fortune* <<phrase à laquelle il manque un membre. J. Pellet était emporté par son sujet. Sans cela, il aurait sans doute dit : Si une de mes nièces veut se marier, à la rigueur...>>. *Quant à mes filles, c'est trop dangereux, elles resteront vieilles filles, et à Saint-Gilles. Parce que, gendre du pape, il y a des précédents, je n'y tiens pas*. Et jusqu'à sa mort le pape Guy Fulconi, Clément IV, a été le modèle de *l'oncle l'abbé* ou du *tonton le pape* qui ne fait pas la promotion de sa famille. C'était un type très bien.

Il était quand même malin Urbain V

Puis il y en a un autre qui était très fin. C'était Guilhaume Grimoard, devenu le bienheureux pape Urbain V. Il était de chez nous. Il était parent de tout le monde d'ailleurs, plus ou moins, à des degrés divers. Urbain V est devenu pape. Le roi de France a été fait prisonnier par les anglais. Le pape a rempli les bons offices, comme toujours les papes remplissent les bons offices... quelquefois. Le roi a pu venir en permission, une permission libérable, puis il est reparti, il est allé mourir en Angleterre. Et le pape ayant rendu de grands services au roi, celui-ci a voulu renvoyer l'ascenseur. Les capétiens, c'est quand même des gens bien élevés, quoique ce soient des parvenus. Et alors, le roi a dit : *Très Saint-père, qu'est ce que je peux faire ? La diplomatie papale m'a rendu de grands servicess, qu'est ce que je peux faire pour votre famille ?* Et alors le pape a répondu : *Non nobis domine ! Non nobis domine ! Pas ma famille !* Il n'a pas fait donner des prébendes à ses neveux. Mais, beaucoup plus fin, comme il était d'une famille de moyens seigneurs de la montagne du Bougès, il a demandé au roi de France de faire un paradis fiscal des impôts royaux sur le territoire des paysans de sa famille. Sa famille, elle, ne recueillait rien. Mais les paysans qui habitaient l'un des 200 mansus, c'est-à-dire des territoires habités par 1 à 4 pères de famille, entre Belle-Poile, Pont-de-Rastel, Cocurès, le col de Jalcreste, etc., nommés un par un, tous ces mas définis par un texte très précis étaient à jamais, à perpétuité, exemptés de l'impôt foncier.

Et puis il y a eu 89, les privilèges il fallait que ça parte. Et ces paysans des Cévennes avaient beau être des paysans, c'étaient des privilégiés. Il n'y avait pas de raison de faire des paradis fiscaux. Alors à la Révolution, tout le monde à la toise, tout le monde a payé l'impôt foncier.

Mais là où il était quand même malin, Urbain V, c'est que, si ces paysans ne payaient pas d'impôt foncier, c'était avantageux d'habiter là, et on gardait les disponibilités pour mieux équiper le mas, mieux le cultiver, mieux améliorer la maison et mieux améliorer les redevances données à la famille Grimoard. Mais le pape, lui, il n'a rien mis dans sa poche.

Nous en finissons avec les **Masméjean**. C'était une famille a *l'oncle l'abbé*. Les Masméjean étaient d'un mas du milieu du côté de Chasseradès. Ils ont habité Pourcharesse et au 14° siècle l'un d'eux a été le fondé de pouvoir et l'homme de confiance du Prieur de Bonnevaux. Et aussitôt que ce Masméjean a été l'homme de confiance du Prieur de Notre-Dame de Bonnevaux, il a amené dans son sillage tout un tas de neveux qu'il a ensemencé à travers la Cézarenque sur son parcours, qu'il a marié dans les bonnes familles du coin, et qui ont fondé des dynasties terriennes quelque part entre Villefort, Aujac, Malbosc, Bonnevaux, Malons, etc., dont des Masméjean dits Valenson, installés à la Granariè, cette superbe maison habitée par les Chauzal, où il y a des cheminées magnifiques, et des fenêtres à meneaux, avec quelques balcons devant maintenant, (mais enfin on n'a rien démoli, on n'a fait que cacher). Et puis, une branche de ces Masméjean, mas du milieu, mas médian, dit Valenson, s'est fixée à Vielvic à la fin du 16° siècle. Une bonne partie des gens ici présents en descendent, et doivent leur présence au village au fait que des Masméjean y habitaient.

J'avais disposé d'une matière plus abondante, mais on va très vite loin. J'ai essayé de traiter d'une façon un peu sans plan et un peu anarchique, tour à tour des aspects de l'anecdote, des aspects du nom des gens qui nous tiennent à la peau, et les aspects du nom des lieux. Car il y a un chassé-croisé et un va-et-vient du lieu aux gens et des gens au lieu. Rappelez-vous ces anglais, ces hollandais, qui fondent une colonie lointaine au-delà des mers. Ils l'appellent Nouvelle Zélande, ils l'appellent Nouvelle Angleterre. Ils l'appelleront New-Orléans. On emporte sa patrie à la semelle de ses souliers, contrairement à ce que d'autres pensaient à un certain moment. Eh bien ! ça c'est toujours fait.

Pour vous donner une idée de la complication du rattachement des noms de lieux aux noms de gens, et des noms de gens aux noms de lieux, il était une fois dans la vallée du Collet-de-Dèze, un village s'appelant Tourévès. Ce village était habité par un type qui s'appelait Benoit. Benoit vient habiter à Nojaret près de Vialas au 15° siècle. Habitant Nojaret près de Vialas, il a acheté le Mas de Puechméjean, au-dessus de Génolhac en montant aux Bouzèdes. On appelle toujours ça Puechméjean. Et puis, Benoit au bout d'un certain temps revend son mas. Mais une fois qu'il est parti, c'est alors qu'on prend son nom. Et, on dit pas le Mas de Benoit, mais le Mas du Tourévès, parce que ce Benoit était surnommé Tourévès parce qu'il venait de Tourévès commune du Collet-de-Dèze. Et maintenant on connaît ce mas sous le nom de Tourévès, nom d'un autre mas dans la vallée du Collet-de-Dèze, transporté comme la patrie à la semelle des souliers par un type qui l'a possédé 50 ans. C'est dire qu'il y a donc des chassés-croisés et des aller et retour entre les noms des gens et les noms de lieux.

Et l'un des modèles rigolo qui était un petit problème à usage familial, là, c'est le nom de **Roussellier.** Il y a ici quelqu'un qui s'appelle Roussellier. Eh bien ! ce monsieur du cousinage duquel je m'honore, a cru jusqu'à il y a peu de temps qu'il s'était appelé Roussellier depuis le temps où les noms propres se sont fabriqués. Mais il n'en est rien. Un de nos amis qui est un très bon chercheur, et qui aime bien les Roussellier, qui sont des cousins éloignés et surtout ses amis, a enquêté sur leurs origines. Ce sont des gens d'Aimargues, de Gallargues, du quartier là-bas de Sommières, depuis assez longtemps, qui ont essaimé vers Marseille ou autres lieux, et vers Pont Perdu entre autres. Eh bien ! il s'avère qu'anciennement ces Roussellier d'Aymargues n'étaient pas d'Aymargues. Ils venaient de Sainte-Croix de Caderle ou de quelque chose comme ça du côté de Durfort. Et là, ils s'appelaient pas Roussellier. Ils s'appelaient Roussarier. Seulement vous savez bien que quand on roule les "r" ça fait des "l". Et dans les pays où on roule les "r" on mélange les "l" et les "r". Ce qui fait Roussarier, ou Roussallier, ou Rousellier, avec des gens qui parlent et qui entendent plus qu'ils n'écrivent, et qui surtout déménagent d'un village des Cévennes vers la plaine. Ça fait pas de complication. On change allégrement de nom de famille, comme ça... c'est l'usage. On a coutume de... Chez nos anciens on a accoutumé de... On faisait un truc. Quand on l'avait fait un certain temps on l'avait accoutumé. C'était de fondation. Et les Roussarier de Ste-Croix de Caderle sont devenus des Roussellier. Ils ne le savent que depuis 5 ou 6 ans d'ailleurs, de surcroît, parce que c'est tout à fait nouveau dans la famille. C'est une nouveauté. Et **Roussarier**, qu'est ce c'est ? Hé bé ! c'est comme Chabertarié. L'endroit où habitaient certains des Chabert de Montselgues, qui étaient fixés au sud de Montselgues dans un hameau qui était la Chabertarié. C'est comme les Masseboeuf, assommeurs de boeufs, une partie d'entre eux étaient fixés dans un mas qui s'appelait la Massaboria, ou le Masborié, ou la Massiborie. Eh bien ! les Roussarier ce sont des Roux, qui avaient peut-être le teint roux, ou qui descendaient de Raoul, germanique ? couleur de cheveux ?, on n'en sait rien. Il y avait un mas de la Roussarié. Et puis un type qui sortait de la Roussarié, qui n'était pas peut-être un Roux, s'est appelé *de la Roussarié*, parce qu'il était de ce mas là. Et puis il a quitté ce mas, il est allé habiter dans un autre, à Sainte-Croix de Caderle. Et puis il a déménagé pour Aimargues. Les gens étaient durs d'oreille ou parlaient mal. Il s'est appelé Roussellier.

C'est dire que dans tout cet ordre de recherches il faut avancer pas à pas, prudemment, avec une profonde humilité. Et se dire, que quand on a échafaudé une théorie, elle se fout par terre complètement parce qu'un nom a été influencé par un autre, a été attiré vers lui. Rappelez-vous : Garnier germanique, Granier le grain, ça a rien à voir ça. L'un rencontre l'autre, l'influence : le nom change de sens. Donc restons très modestes. Rien n'est aussi peu mathématique. Rien n'est aussi dominé par le probable, le possible, le peut-être oui, peut-être non.

(Applaudissements)

Les châteaux et fiefs du comté d'Alès au début du XV° siècle
d'après les hommages et dénombrements faits à Boucicaut

par

Y. Chassin du Guerny et J. Pellet †

Avant la comté d'Alès : Vicissitudes des grands domaines et vieilles lignées

Le livre des hommages du Comté d'Alès, dont nous présentons ici une analyse, occupe les 1+116 f° d'un recueil in-f°, tout parchemin (26,5 X 37,5) sur la couverture duquel on lit : *31me layette n° 2*, et porte en titre : "Livre des hommages et reconnaissances des nobles et ecclésiastiques des comté d'Alès, baronnie d'Anduze et baillage de Saint-Etienne-de-Valfrancesque[1]". Il commence par une rubrique de 2 pages, suivie de 3 pages et demi de préambule. En excellent état de conservation et belle calligraphie, il est à noter aux f° CVI v. et 112 v. des lettres ornées des possibles profils d'Ysabel du Caylou et de J. Bonmacip, et au f° CI v. la bannière des Rogier arborée sur la vassale tour Péletine.

Le, ou la comté d'Alès : un titre seigneurial possédé par des personnes, assis sur des terres. *Si la descendance des grandes familles ne constitue pas à elle seule les annales d'une province* elle en est une des clefs. *Les généalogies sont aussi indispensables à l'histoire que les cartes géographiques. Elles apprennent à connaître l'origine des hommes comme les cartes apprennent la connoissance des lieux*[2]. Nous donnerons donc les généalogies simplifiées, jusqu'au XV° siècle des familles ayant possédé les seigneuries d'Alès, Anduze, Portes, des biens hommagés.

Ces territoires empiètent sur le Gévaudan, ce qui permet des rattachements 93 ans après, de certains biens et lignées, avec ceux des précieux "Feuda Gabalorum"[3] de 1307. Le reste du "Chartrier de Castries" offre de nombreux hommages antérieurs et postérieurs touchant les terres hommagées en 1400-1405, ce qui rend possible d'importantes études.

Isabeau du Caylou

Histoire régionale et même histoire de France trouveront dans les hommages de 1400-1405 un *instantané* du tissu féodal languedocien d'entre Causses et Garrigues tel qu'il était au 2/3 de la guerre de Cent-ans, très marqués par les 150 à 200 ans de politique capétienne qui suivirent la Croisade contre les Albigeois. L'arrivée des Budos, leur exclusion temporaire, le bref passage du dauphin Humbert, l'ascension des Rogier de Beaufort se rattachent à l'histoire nationale : annexion du Dauphiné, Papes d'Avignon et leurs neveux, guerre de Cent-ans, etc.

Un suivi régressif, au sens de Marc Boch, disposera de sources de plus en plus rares et clairsemées dans le Chartrier même ou ailleurs. La tranche du XIII° siècle a été très bien exploitée par Achille Bardon[4] puis par Robert Michel dans sa thèse[5]. Ces deux derniers auteurs n'ont pas eu connaissance du Chartrier. Avant 1200 la disette d'archives se fait de plus en plus sévère : les matériaux ou leur plus large part en ont été passé au peigne fin par d'Aubais[6] et Ménard[7], puis par les successifs auteurs et rééditeurs de la monumentale Histoire du Languedoc[8]. Pour les aurores de son histoire médiévale le pays qui nous occupe ne nous offre que très peu de chartes originales, des copies rassemblées dans les cartulaires de N.D. de Nîmes, Franquevaux, Psalmody, Gellone, Aniane, Conques, Le Monastier, St-Victor-de-Marseille, sans compter l'inestimable fonds des hospitaliers (et templiers) rassemblé par le Grand Prieuré de Saint-Gilles[9]. C'est la seule raréfaction des sources aux approches d'une *noche oscura* antérieure qui nous fait concevoir une sorte de limite matérielle, un commencement qui n'en est pas un car il fait suite à 10 siècles d'ère chrétienne après plusieurs dizaines d'autres appropriations du sol depuis le néolithique. L'expression *à l'origine*, inaugurant la chronique des gens et des terres n'est ainsi que l'ourlet de nos travaux inachevés. Ourlet, de surcroît insituable car la zone crépusculaire pour les grands alleux, fiefs et lignées règne du X° siècle au début du XIII°, mais durera d'autant plus que gens et choses furent petits.

A l'origine donc : nous sommes aux confins de la GOTHIA et de la FRANCIA. Le territoire est découpé en antiques Pagi avec pour chefs-lieux des Civitates où "l'évêque est vu régner", et où, depuis des siècles, sont placés des Comtes,

1 - Y. Chassin du Guerny : *Le Chartrier de Castries* (306 AP), inventaire. Paris Archives nationales 1975. Recueil coté 306 AP 456 bis.
2 - Gratien Charvet : *La première maison d'Uzès*, 1870, p. 6 - Marquis d'Aubais : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, 1759 t. I, préf. pp. VI-VII.
3 - H. Boulier de Branche : *Feuda Gabalorum*, étude crit. des documents (AD48, G 157 & 757) 3 vol. Mende 1938-1949.
4 - Achille Bardon : *Histoire d'Alais de 1250 à 1340*, 1894, 230 p. et autres travaux.
5 - Robert Michel : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint-Louis*. Ecole des Chartes, thèse 1910.
6 - Marquis d'Aubais, op. cité (3) et mss. (Bibl. de Nîmes) et inédits découverts 1988.
7 - Charles Ménard : *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire... de la ville de Nismes*, Paris 1750-1758, 7 vol. in-4°, surtout t. I, textes et preuves. Plusieurs rééditions XIX° et XX° siècles.
8 - Dom Devic et Dom Vaissette : *Histoire générale du Languedoc* (ed. Privat).
9 - Cartulaires, nombreux édités. Notamment E. Germer-Durand : *Cart. de Notre-Dame de Nîmes*, 1874 (donation du *miles pelitus* p. 189 (Original AD30, G 133 f° 81 v.)

fonctionnaires nommés et révocables puis de plus en plus héréditaires, de fait ou de droit fin IX°, et assistés de Vicomtes comme nos préfets de sous-préfets, près d'eux ou dans de circonscriptions secondaires. Un peu partout une nébuleuse de dignitaires divers au chef-lieu ou dans les vigueries et qualifiés à exercer, sur délégation de plus en plus symbolique d'un roi lointain, des parts territoriales de son *imperium*, cumulant en son nom : intérieur, justice et forces armées. Tout ce monde se recrute peu ou prou dans un même milieu social, non totalement perméable aux élévations et abaissements, ni même parfois à l'entrée dans ses rangs d'hommes nouveau de naissance modeste voire serve, ce qui s'est vu parfois. Mais la majeure part possède la terre soit en pleine propriété soit par bénéfice concédé. *On a des alleux*, ou l'*on tient à fief*. La possession du sol facilite l'accession aux pouvoirs, les pouvoirs facilitent de consolider ou d'accroître les domaines. Des ingénus ou hommes libres de tout rang, savent encore, ou croient savoir, à Nîmes en plein IX° siècle, s'ils sont justiciables d'une des lois alors en vigueur : Salique, Gothe, Romaine.

Les textes où ils sont nommés les désignent sobrement avec leurs dignités de Comte, Vicomte, Viguier, Juge, Scabin, Vassus, Evêque, Chanoine, Moine, Prêtre, Lévite... ou comme *homme ou femme*, car ces dernières interviennent beaucoup, ou Juif, enfin.

Emergence d'une dynastie régionale
Anduze - Sauve

Un peu après l'an 1000 paraît le chevalier (Miles), puis des titres divers parfois insolites, tels que *princeps* (de Luc...), *marchius* (du Castel d'Anduze...), *satrape* (de Sauve), ou ultérieurement omniprésents comme *dominus et condominus*.

Depuis 5 à 6 siècles les "noms de famille" au sens que nous donnons à ce terme, sont absents, totalement ou presque. Puis, vers 1000, temps *du blanc manteau* des premières églises romanes, ce qu'on appelait des surnoms prépare nos modernes patronymes : des vocables accidentels, souvent seulement personnels et viagers, peu à peu légués et transmis, sont faits du nom (baptismal) du père ajouté à celui d'un fils (Pierre-Bermond), ou d'un sobriquet lié au physique, au moral, au vêtement ou au métier, tels *Bucca-Raustida, Latro, Pelet, Fabre...*, ou, enfin d'un repérage terrien : dans toutes les conditions, du prince jusqu'au serf de la glèbe, ne l'oublions pas, ainsi naîtra la *particule*. Mais longtemps encore les "prénoms" resteront nus, abrégés fort souvent, ou mal transcrits de surcroît, *ego Azalaïs femina, ego B. de Andusia, Ego B....* (dont on ne sait s'il s'agit de Bernard, Bertrand ou Bermond). D'où difficultés de nos spéculations et non les moindres de leurs piments. Tout s'écrit en latin juridique, très barbarisé avant 1000, un peu moins loin du classique après. La langue romane parlée surgit au détour d'un hommage ou d'un plaid en plein milieu du latin. En quelques texte très précieux le roman parlé forme l'acte entier[10].

J. Bonmacip

A ces obscurs commencements les sources de l'histoire des domaines sont celles-mêmes des constructions généalogiques pour le très petit nombre des *maisons* qui les possédèrent, et dont les entrées en scène successives occuperont en gros le XI° siècle : Anduze-Sauve ramifiés, puis Pelet. Maisons liées *cognatiquement* 2 fois fin XII°, mais peut-être dès le XI°, avec l'énigme d'une possible *unité agnatique*.

A l'origine donc, dans le territoire qui s'étend de la *littoraria* des marais (Camargue-Mèze) au Chassezac et entre Causses et Garrigues, un peu en retrait des évêques, comtes et vicomtes de Nîmes, Uzès, Gévaudan, Agde, Béziers, Melgueil, Rouergue... prolifère un monde de *vassi, judices, scabini*, plus ou moins grands terriens, non sans lien de parentés avec les premiers. Une des *dynasties* des derniers a déjà donné un évêque de Nîmes au X° siècle. Ce sera la maison d'Anduze-Sauve.

20 octobre 1020, Bernard, fils d'Almérade, est un patriarche veuf et remarié avec Garcens, fille d'un vicomte de Béziers, et veuve elle-même du comte de Carcassonne. Bernard a trois fils de sa première épouse, dont 2 évêques et un laïc, Garcens, des fils du premier lit. Du deuxième lit sont nés au moins 2 fils : Bermond et Raimond. Et une charte le fait parler : *Ego Bernardus miles pelitus et infantes mei episcopi id est Fredolus presul, et Geiraldus pontifex et Aléradus, et alii infantes mei Raimundus et Bermundus et mater illorum Garsindis...* Avec eux-tous, il donne à l'Eglise Ste-Marie de Nîmes *quelque chose de notre alleu....* Suivent trois noms de Manses que Germer-Durand a de sérieuses raisons de localiser près de Peyremale sur Cèze.

Dans la suite de ce siècle la scène s'éclaire peu à peu, les personnages sont mieux situés, et les liens filiatifs énonçables (avec des fiabilités inégales...). Pour être concis : la *dynastie* se ramifie, branches et rameaux s'épanouissent, des possessions territoriales apparaissent, divisées ou indivises selon les cas, avec, quasi toujours la suzeraineté de la lignée en position de branche aînée sur les puînées, des extinctions, trois fois au moins, faisant aînées et suzeraines des lignées cadettes. Des accroissements domaniaux venant de dots entrant dans le tout, des diminutions par des faits inverses étant possibles, mais, de nous mal ou non connues. Rappelons avec J. Sablou[11], préfaçant les minutieux travaux de L. Malbosc que la *dynastie* perdit mi-XIII° tout ce qui aurait pu devenir son *chartrier*, et que nous ne la connaissons que bien mal, grâce à des sources de *remplacement*. La maison d'Anduze-Sauve fonde en 1029 le prieuré Gellonien de Sauve, lui donne en 1049-1054 *l'Eglise St-Gilles et le village de Portes et la Sylve Régordane, dans le district du Castel de Peyremale*. Rappelons qu'en de telles donations les biens sont repris en fief et qu'on se fait vassal d'une église, au moins en bien des cas.

Après l'extinction en 2 générations du court rameau d'Almérade, la lignée Bermondine des *satrapes de Sauve* sera aînée suzeraine jusqu'à la 6ème génération, les *marqués du Castel d'Anduze*, d'abord vassaux, la relèveront vers 1175. Il y eut de plus des lignées collatérales moins bien connues. La dynastie *a, ou* tient, des droits jusqu'assez loin des pays entre Chassezac et bas-Vidourle : à Meyrueis, en Rouergue, autour d'Agde, Mèze et Pallas (v. le Roc d'Anduze au N.O. de Frontignan... sur la carte Michelin), en Némausés et en Argence, venant des vicomtes de Narbonne, paraît-t-il.

10 - Voir notamment Cl. Brunel : *Les plus anciennes chartes en langue provençale*, chartes 87 et 144.
11 - Lina Malbos : *Avant propos sur Anduze*, s.d. 83 p., préface de Jean Sablou.

Bermond de Sauve et d'Anduze

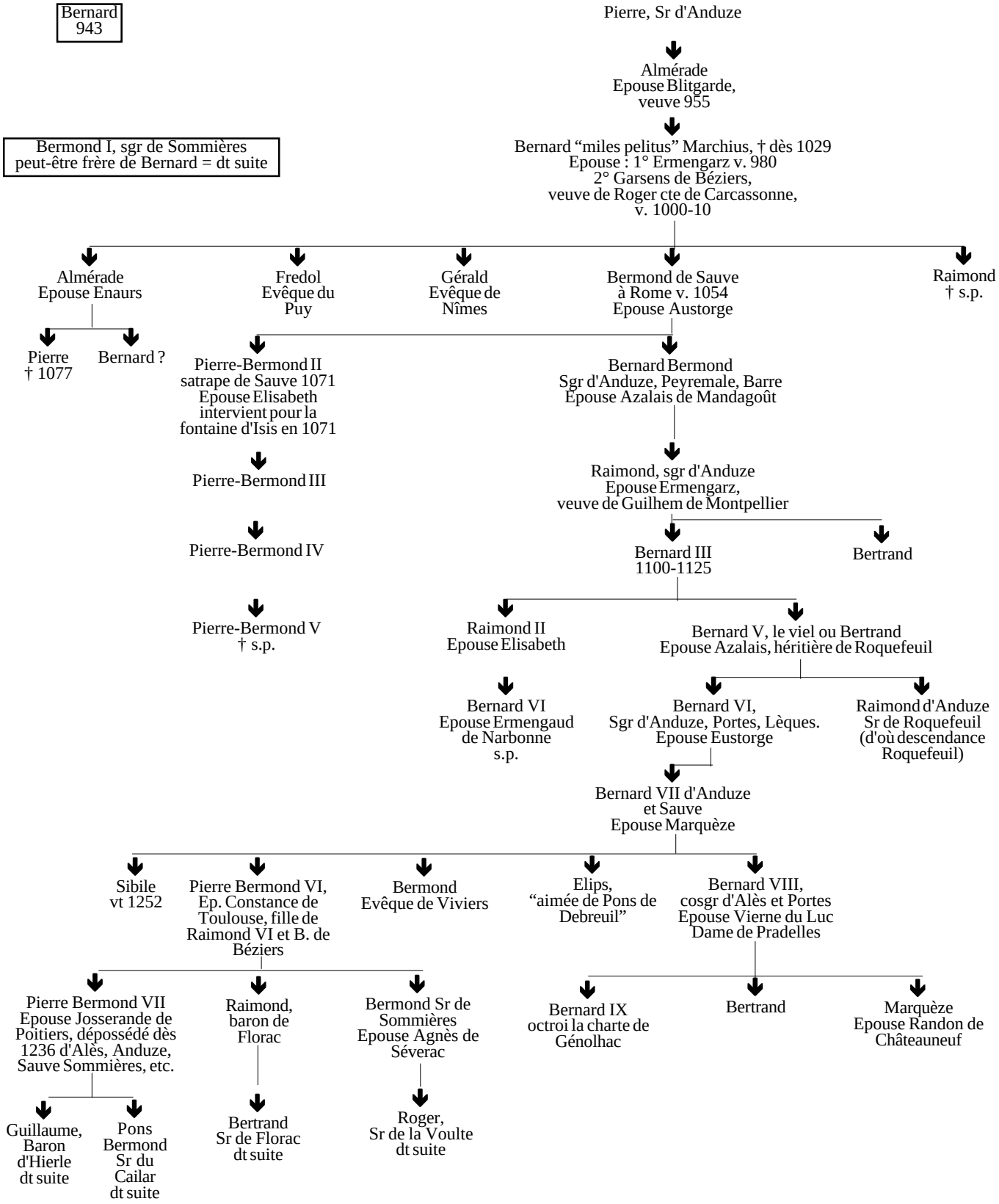

La lignée Pelet, la terre d'Alès

Pour lors le nom d'Alès demeure absent des sources connues, mais non le *surnom* que porteront ses seigneurs au XII°. Sans qu'il soit permis de confondre à priori des indices suggestifs avec des preuves filiatives, on trouve dans le XI° siècle :

- Le *miles Pelitus* de 1020, patriarche cité des Anduze-Sauve ;
- Vers 1036 le pacte d'enfants du premier lit de Garcens *contre Bernard Pelet fils de Blitgarde* (noter que le *miles Pelitus* serait alors déjà mort) ;
- Vers 1058 à Narbonne, où le vicomté demeure un temps indivise entre des frères dont l'aîné est Raimond Bérenguier, une charte énonce : *Raymondus Berengarius et infantes sui, id est Berengarius clericus et Bernardus Peletus et filia sua Richarda*. Le texte va traiter de Mèze, Ville-Veyrac, St-Pons-de-Mauchiens, etc. Trois interprétations possibles :
  a) 3 enfants : Bérenguier clerc, Bernard Pelet, Richarde ;
  b) 2 enfants : Bérenguier clerc, Bernard Pelet lequel à une fille Richarde ;
  c) 2 enfants : Bérenguier clerc, et Richarde dont le nom est précédé de celui de Bernard Pelet son époux (d'eux seuls, non d'un clerc, se pouvait espérer une descendance...).

  Des érudits des XVII-XVIII° siècles admettront la première interprétation et plusieurs lignées de Pelet issues, ou prétendant l'être, de rameaux puînés des seigneurs d'Alès introduiront *Narbonne* dans leur patronyme, au temps des carrosses du roi.
- Un Bernard Pelet préside un plaid à Narbonne le 20/VII/1080[12].

Revenons en Cévennes, avec une affaire d'eau, au Vigan où est un prieuré victorien doté en 1055 par le Comte toulousain. L'eau de la Fontaine d'Isis a été donnée au monastère par le seigneur d'Avèze, et il s'agit en 1071 d'acheminer cette eau au Vigan par un gros *béal*. Plusieurs maîtres du sol consentent à accorder droit de passage et aides techniques : parmi eux notons Pierre-Bermond et Bernard Pilet[13]. Vers 1080 lors d'une confirmation de donation par des *Anduze-Sauve*, les *Boni homines*, vassaux ou pairs présents, approuvent : parmi eux on lit *Raimundus de Andusia* et *Raimundus Spoleti*[14]. Spoleti y est très vraisemblablement là mal-transcription de Peleti. Jusqu'ici toujours rien sur Alès et ses seigneurs, mais une charte au moins, peut-être deux, où un Anduze-Sauve et un Pilet sont "en tandem".

Vient alors la Croisade de 1096 et les *gesta* des *provençaux* qui y accompagnent Raimond IV de Saint-Gilles. Une multitude de récits événements résultent de l'expédition[15] et l'on y voit çà-et-là surgir tout armé un *miles* aux mille prouesses : Raimond Pilet, que beaucoup, un peu après, diront seigneur de cet Alès dont aucune source ne fait mention encore avant un bref du 10 ou 11/XII/1119 du pape Gélase II qui, de passage en ce lieu, nomme un évêque de Saragosse, avant de s'aller réfugier à Cluny et y mourir le 29 janvier suivant.

L'érudition du XVIII° prêtera au Raimond Pelet le Croisé de 1096 de s'insérer dans la ligne directe des seigneurs d'Alès entre 2 Bernard son père et son fils, d'avoir épousé une Agnès et fait des donations diverses. Les sources que nous avons vues font connaître un Bermond Pilet (non de qui il est le fils), premier degré de la filiation désormais suivie des seigneurs d'Alès, témoin à Valence en 1107[16], mentionné au testament de B. Aton vicomte de Nîmes le 7/VI/1118[17] ; puis avec sa femme Agnès, et à *Aleste*, donnant en juillet 1120 à Ste-Foy-de-Conques l'alleu de l'église de St-Pierre-de-Malons[18] ; puis avec Agnès et leurs fils Raimond et Bernard donnant en 1131 à la Milice du Temple tout le Mas del Salzet (paroisse de Malons), la charte étant écrite à *Alest* par un scribe du lieu[19] ; lui, ou son fils, enfin en 1143 faisant une donation à l'Hôpital de St-Jean-de-Jérusalem[20].

La suite est enfin mieux connue. Bernard fils de Bermond fait une donation de plus à l'Hôpital d'Alès en 1148, ayant peu avant épousé Béatrix, héritière du Comté de Melgueil. On leur connaît 2 enfants : Bertrand qui succédera pour 1/2 à son père mort intestat (1170) et que Béatrix sa mère déshéritera du Comté de Melgueil en faveur de sa soeur Ermescens, femme du dernier des Pierre-Bermond de Sauve et mère d'un pupille mort jeune, puis veuve et première des cinq épouses connues de Raimond VI comte de Toulouse. De très longs litiges résulteront de toutes ces complications : en ce qui concerne Alès, la moitié de la Seigneurie passa des Bermondins éteints à un Bernard d'Anduze. Dès fin XII° Bernard VII d'Anduze a des enfants pour partie mariés, dont Bernard *lo Don* chef de dynastie gère les intérêts et biens. Associant à ses actes son successeur désigné qu'il a appelé significativement Pierre-Bermond, il négocie en 1199 avec l'évêque d'Uzès pour Génolhac et autres lieux, où les droits paraissent venir de Vierne de Luc femme de Bernard VIII son fils cadet ; désole Alès par une guerre avec Pelet son parier pour Alès ; marie sa fille Sibile avec Raimond fils de feu Bertrand Pelet ; réconcilié avec ce gendre, délivre avec lui aux Alésiens une première mouture de charte de Libertés et Coutumes en roman et en latin, naguère dite *de 1200*[21].

---

12 - Il existe d'autres texte touchant Bernard, Garcens, Pallas, etc. : 1002, Bernard f. d'Almérade voisin de l'alleu de Pallas. HGL V.346 Ch. 163 CXXXIX d'ap. coll. Doat. BN. 1013, plaid de Béziers, Garcens est épouse de *dompnus Bernardu Marquio*... HGL V. Ch 171 CXXVI. 1024, dédicace église de Pallas, *Dominus princeps Bernardus de Andusia*... HGL V. Ch. 182, CLVI.II. Pour le pacte de 1036 : HGL V. Ch. CXXXVII. D'autre part, sur les Narbonne : B. Bérenguier et ses *infantes*, vers 1058, HGL V. Ch. CCXLI & CCXLII. Enfin Plaid à Narbonne 1080, HGL V. Ch. 343 CCLXXXIII. Voir aussi un *arrangement de famille* entre les vicomtes mentionnés par d'Aubais.

13 - Source d'Isis au Vigan 1071 ou 1069 : citations in Goiffon, *Monogr. paroissiales arch. du Vigan*, et autre in Gorlier, *Histoire du Vigan*, d'après pièce des arch. comm. français tiré d'un texte venant des arch. Aguze de la Valette, lui latin et français, copie d'un vidimus de 1353 perdu par les Ginestoux, d'un original brûlé avec le monastère au XVI° siècle. Voir Gorlier p. 37. L'inédit d'Aubais, découvert en 1988 en fait état page 68.

14 - *Boni homines* parmi lesquels Raimundus de Andusia & Raimundus Spoletti : HGL V. Ch. CXCVIII.

15 - Impossible de citer ici une masse aussi pléthorique. Voir références in : HGL V. texte,période de la première, pp. 481 à 532, et TT. IV & V. passim.; et in : René Grousset , *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*, 3 vol. Paris 1934-1936 ; et enfin dans une thèse de J.H. et L.L. Hill, trad. de l'américain par F. Costa & Ph. Wolf, préfacée par Wolf : *Raimond IV de Saint-Gilles*, Bib. Mérid. 2ème série T. XXXV 1 vol. 143 p., Toulouse Privat 1959. Plus : Amin Maalouf, *Les Croisades vues par les arabes*, 1 vol. 318 p., Latès-J'ai Lu Paris 1983.

16 - 25/VII/1107. Bertrand Comte de Toulouse, venu à de meilleurs sentiments après ses méfaits contre l'Abbaye de saint-Gilles, est absout par Urbain II dans un bulle datée de la *Cella s^i Marcelli*. Parmi les témoins, 5 *proceres* dudit Bertrand : Guilhem Hugon de Monteil, Guilhem de Sabran, Bermond Pelet, Pons de Meynes, Rostang del Port (BN, lat. 11018, f. 37, b. Publié par Ménard et in Goiffon. *Bullaire de Saint-Gilles*, 1 vol. 354 p. 1882 XXVIII page 46).

17 - Bernard-Aton teste 7/V/1118 faisant sa femme héritière fiduciaire. Dans ce qu'il lègue on trouve : *fevum de Bernardo de Andusia & Bermundi Peleti & Guilhermi de Montepessulano*.... Cart. de Foix caisse 15. Copie Doat V. 166-f° 3, pub. in HGL V. col. 867-868. Ch CCCLXXVI-II.

18 - Cart. de Conques, cop. in Doat BN. V.143 f° 286. Pub in HGL V. col. 884. Ch 471 CCCLXXXIV.

19 - Fonds du Grand Prieuré de St-Gilles. Jalès, biens venus du Temple. AD13, 56 H. 5245, parch.

20 - Manuscrit inédit d'Aubais, p. 68 (Il y aurait plus. donations en peu de temps, sources à voir).

21 - Charte d'Alest de 1200 : A. Com. Alès. Publ. crit. par J.M. Marette in *Recherches historiques sur la Ville d'Alais*. Alais 1860, 1 vol. 666 p. pp. 401 à 497. Ce travail ouvre un gros dossier de controverses sur les chartes *de 1200*, de 1216 et 1217, dossier encore non clos.

Pelet, seigneurs d'Alès

Bernard Pilet, avec Pierre Bermond, intervient pour la source d'Isis au Vigan 1071

Raimond Pilet, croisé 1096
père ou frère

Bermond Pilet, seigneur d'Alès
épouse Agnès, qui donne des biens de Malons à Conques, au Temple, etc. 1120-1131

- Raimond † 1148
- Bernard † 1170 épouse Béatrice, comtesse de Melgueil
  - Bertrand, seigneur d'Alès pour la moitié occupe le comté de Melgueil
    - Raimond II Pelet, cosgr d'Alès et prétendant au comté de Melgueil, dès 1180 - † 1228 - Epouse Sibille d'Anduze
      - Bernard III Pelet Epouse Tiburge (la Courageuse) veuve 1233
        - Raimond † S.P. 1240
        - Bernard IV, coseigneur d'Alès † après testament 1252 Epouse Eloïs
          - Guilhem al. Guiot † s.p. 1253-54
          - Pierre Epouse 1262 Delphine de Rodez
            - Raimond III Epouse : 1° 1292 Alixent de Calmont, d'Olt 2° Delphine de la Roche
              - Raimond IV, cosgr d'Alès Epouse 1319 Marquèze Frédol de la Vérune
                - Bernard V Epouse : 1° 1340 Guillote Gausselin 2° Isabeau de Montlaur la quelle rend hommage à Boucicaut
                - Raimond, sr de la Vérune Epouse Marie de Languissel (d'où les Pelet de la Vérune et de Combas)
                - Gui, csgr d'Alès - † 1445 Epouse : 1° Ermessende Isalguier 2° Lucinde de Mandagout 3° Marquèze de Châteauneuf
                  - Antoinette Epouse Jean de Châteauneuf-St-Remèze
                  - Françoise Epouse 1438 Philippe de Panat
              - Almueys Epouse Arnal de la Tour
              - Sibille fiancée à Guilhem d'Anduze-Florac 1327
            - Bertrand Prieur de Saint-Flour
            - Guilhem Prieur de Saint-Léon
            - Jausserand Sr de Cassagnoles
          - Bertrand chanoine du Puy
        - Ermengart Epouse Decan Sr d'Uzès
      - Alaycette épouse 1214 Guigues Meschin du Tournel
      - Pierre possessionné en Velay
  - Ermecensde Epouse 1° Pierre Bermond V de Sauve 2° v. 1172 Raimond VI, comte de Toulouse S.P.
- Ticborz Epouse vers 1120 G. Adhémar

Les grands changements du XIII° siècle - La main du Roi

Alors, à partir de 1209, surviennent les rafales successives de la longue tempête que fut pour le pays la Croisade contre les Albigeois et ce qui s'ensuivit qu'on ne peut résumer ici. Une vaste littérature, sérieuse ou moins, en traite abondamment. La *dynastie* Anduze-Sauve y trouva la perte, non d'une surabondante descendance, mais de ce caractère *dynastique*. La branche aînée fut très dépouillée et humiliée, perdant sa part d'Alès (entre temps devenue suzeraine de la part de Pelet), le Capétien la lui confisquant. Des fils de Bernard VII, mort en 1222, venaient entr'autres puînés, plus épargnés par le Roi, un fils de Pierre-Bermond VI († 1214), Raimond, qui fit les seigneurs de Florac, voisins N.O. des terres qui nous occupent ici, et un frère de P. Bermond VI, Bernard VIII époux de Vierne de Luc, cantonné pour finir au nord d'Alès, avec ses terres de Portes, Génolhac, Joyeuse, et des suzerainetés entre Calberte et les hautes vallées de la Mimente, du Gardon de Vallongue et la Cézarenque, territoires où leurs droits et ceux de leurs successeurs s'enchevêtrent avec ceux des Pelet.

Bernard VIII d'Anduze meurt en 1223, laissant Vierne avec 5 pupilles, dont ce "B" d'Anduze qui octroie les deux premières chartes de libertés aux *hommes de Génolhac*, celle de 1228, sous curatelle, et celle de 1234, majeur[22]. Bermond pour certains auteurs, pour d'autres Bernard IX[22]. Il meurt sans postérité connue après 1238, laissant parmi ses soeurs, Marquèze, épouse de Randon de Châteauneuf, que divers auteurs disent "beau-frère de Bertrand d'Anduze", alors qu'un Bertrand dit d'Anduze fut un de leurs fils, vivant en 1269[23]. Portes, Génolhac et autres possessions passent ainsi à une vieille lignée de barons du haut pays gabale[24].

A Alès demeurent face à face deux coseigneuries : celle du Roi, qui, à sa moitié d'Alès (d'où se meut l'autre), joint le reste des domaines confisqués à P. Bermond VII d'Anduze et Anduzenq et, dans leur portion relevant du diocèse de Mende, la bayllivie de St-Etienne-de-Valfrancesque. Administration directe, par un personnel nombreux, hiérarchisé, tentaculaire et envahissant, peu scrupuleux jusqu'au moins vers 1240, qui, inversant Clauzewitz, en temps de paix *continue la guerre par d'autres moyens*. L'autre moitié d'Alès et les Pelet qui la tiennent, traversent au XIII° siècle mille périls et avanies[25], malgré leur soumission au Roi et à l'Eglise dans la tourmente. Furent-ils opportunistes ? *Avare et glouton* a-t-on dit de Raimond fils de Bertrand... Hors la ville, des sources désormais mieux et plus abondamment conservées nous montrent leurs domaines, dans un rayon de 40 kilomètres, non d'un seul tenant, bien sûr :

a) En Gardonnenque jusqu'à Boucoiran ;
b) En Cévennes des hauts Gardons avec enclavements et indivisions emmi les terres du Roi ;
c) En val de Luech, Cézarenque et Peyremalès ;
d) A Rousson et en Roussonenq, qu'ils pourraient avoir eu dès fin XI°, s'il faut dater de février 1100 ns, une charte romane disparue connue par de maigres extraits[26].

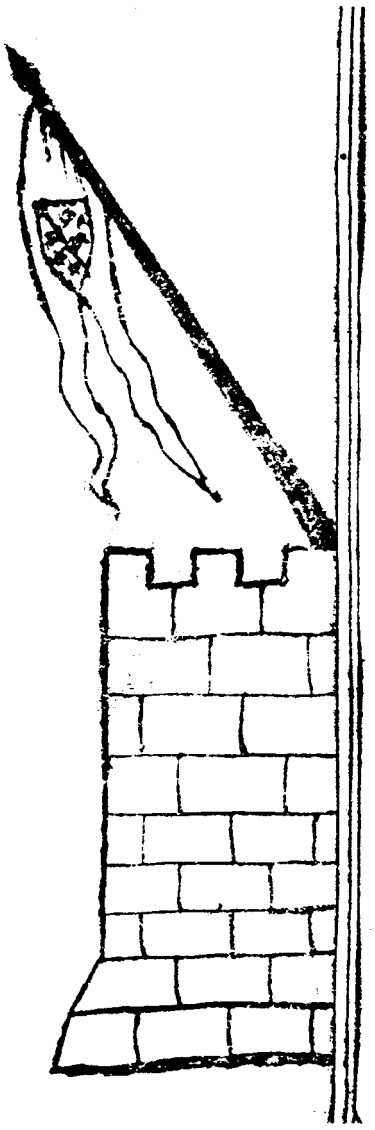

Tour Péletine

Hommages au Roi surtout en a) et b). En c) et d) hommages nombreux et fréquents aux évêques d'Uzès qui poursuivent en leur diocèse spirituel la politique qui conduisit leurs voisins de Mende à posséder puissance temporelle et comté de Gévaudan. Les biens de Peyremalès, et d'autres, suggérant des partages de domaines qui furent des Anduze-Sauve mi XI°, sont, pour les deux maisons, au coeur de l'énigme de leurs liens anciens, cognatiques, peut-être agnatiques.

De mi-XIII° à mi-XIV° commencera l'affaiblissement des Pelet. Erosion incessante par le *quadrillage* capétien, ambitions dépassant les moyens, oubli que les temps avaient changé, reprise, jusqu'auprès des papes, du procès en revendication du Comté de Melgueil, dot et légitimes glorieuses mais lourdes, impécuriosité jalonnée de ventes par petits bouts...

---

22 - Bernard in Généal. des Bermond d'Anduze p. Bernard IX in R. Michel op. cit. (5). Bermond in E. Bondurand : *Les coutumes de Génolhac*, Bul Soc. Sc. & litt. d'Alais, 1852, 16 p. qui y publie les textes de chartes de 12/V/1228 et 30/III/1234. Après lui, retiennent "Bermond" : le Chanoine C. Nicolas : *Histoire de Génolhac*, 1 vol. 1896, 227 p. et... une édition de l'Encyclopédie Quillet, art. "Génolhac" ! Bondurand a tiré ses textes d'un vidimus de 1399. J'y vois écrit plusieurs fois "bndus".

23 - La mention "Randon beau-frère d'Anduze" est dans l'Armorial du Gévaudan du Vicomte de Lescure, 1919, p. 19 (auteur qui a utilisé avec une méfiance justifiée G. de Burdin) et donne in op. cit. p. 20, à Randon 2 fils : Guillaume et Bernard dit d'Anduze. J'ai sous les yeux une pièce du 5/Y d VIII/1269 qui donne "Bertrand d'Anduze fils de Randon" assistant son père à Villefort (J.P. Mém. & act.).

24 - Sur Guillaume de Randon fils de Randon et Marquèze, voir E. Bondurand : *La 3ème charte communale de Génolhac*, Soc. Sc. & litt. d'Alais, 1883, 17 p. Elle est du 6/V/1280, d'après vidimus de 1463. Guillaume concède notamment la conversion tarifiée des anciennes albergues en argent : 2 sols pour un chevalier, et divers droits d'usage. Pour l'aliénation de Portes par les Randon, les Polignac leur succédant à Génolhac, etc., voir C. Nicolas op. cit. in (22), Vicomte de Lescure, op. cit. in (23), enfin Elzière in (27).

25 - Abus des fonctionnaires royaux etc., voir (4), (5), et les *Alestensium quaerimoniae* du Trésor des Chartes aux Arc. Nat. et surtout leurs publications par L. Delisle, Rec. des Historiens XXVI pp. 385 à 402, et in HGL T. VII, pp. 155 & suiv.

26 - L'inventaire des papiers d'Uzès, 1578, est au chartrier d'Uzès (265 AP 41). Nous en avons la transcription intégrale en vue d'une édition critique en préparation. Au f° 136 v° (art. d'édit. 1108) on trouve le bref aperçu sans analyse d'une petite charte *en estrange langaige*... sauf au fond.... où il y a la date en latin 3 kal mai 1199 (date que répète le Mt d'Aubais inédit...) où il est question de Rd Pelet, Gme de Sabran & du château de Rosson. Si la date est bien lue il s'agit de Rd P. fils de Bertrand. Mais le "langaige estrange" fleure un archaïsme qui fait subodorer une erreur de lecture de date comme ce document en offre maint exemple, pour des pièces autrement datables. Ici par ex. : Marcii lu Madii et M° lu M°C°... D'où hypothèse (invérifiable) d'une charte du 3/kal/III 1099 vs = 27/II/1100 ns. A cette date, 6 mois après la prise de Jérusalem, Raymond Pilet et G. de Sabran pouvaient, comme d'autres provençaux, avoir regagné leur patrie. R. Pilet aurait hommagé en roman !

Dauphin, neveux de Papes, guerre de Cent-Ans : Redistributions successives

A Portes la même période verra se redistribuer les cartes. Fils de Marquèze, Guilhem de Randon, dit le Grand ou le Prodigue, s'endetta, lui-aussi mais plus vite et gravement, et ses rejetons Polignac après lui. Il fonde et dote en 1298 le Couvent des Prêcheurs de Génolhac, où ses restes reposent. Il a lui vécu très au-dessus de ses revenus, puis engage ses péages, tenus par des juifs, et hypothèque un peu de tout et vend parfois, ce qui nous vaut l'existence de petites seigneuries satellites, issues d'aliénations du XIV°, qui survécurent jusqu'en 1789 ! Il y eut acquéreur pour un gros morceau. Reconnaissance de dette 1314. 1320, cession des villages et castel de "Portes-Bertrand" mouvant de l'abbaye de Sauve, puis en 1322 vente de toute la baronnie de Portes, devant un notaire d'Avignon, à Raimond-Guilhem de Budos, un bordelais aux dents longues, accouru *dans le Sud-Est*, avec l'élévation à la papauté de son oncle Bertrand de Got, Clément V (1305). Il avait un temps fait beaucoup de bruit du côté de Carpentras. Les 3 premiers Budos de Portes feront des navettes entre le Bordelais et la *Province de Régordane* comme ils disent.

Eclate la guerre de Cent-Ans. Beaux barouds contre les anglais autour de Budos. Puis, entre deux *féautés*, il fallut opter : *real-politik*. Et Portes-Bertrand est mis sous la main du Roi de France. Entre-temps, climats, récoltes, économie se dégradaient, ébranlant tout. Lire les beaux travaux d'A. Bardon et de J.B. Elzière, sur cette période[27].

1344, en vue de la cession du Dauphiné *au fils aîné du Roi de France*, et à travers de subtiles négociations visant à ménager des transitions, Humbert II Dauphin de Viennois à qui le Roi accorde une rente perpétuelle de 2.000 lt, plus une rente viagère d'autant, se voit assigner cette dernière sur des domaines royaux qu'on lui attribue, pris dans ceux-mêmes dont nous avons tenté d'énoncer le long devenir antérieur, savoir : Portes, en Alès et sa viguerie jusqu'au baillage du Mas-Dieu inclus la moitié royale, moitié d'Anduze et tout l'Anduzenq, plus des droits vers Sommières et ailleurs pour faire bon poids. D'où en ces lieux, éphémère présence de l'administration desphinale qui tranche et taille à Portes et à Alès, hommage au Dauphin après procédures compliquées, dont les renouvellements en 1400 nous donnent les *vidimus*.

Ephémère, car dès l'année suivante, et avec approbation royale, Humbert va vendre à un nouveau parent du Pape, un frère cette fois, Guillaume Rogier de Beaufort, frère de Pierre, pape Clément VI depuis 1342, et pape durant la Peste Noire qui tant tua de gens dont on se souvint durant des générations.

Nous sommes dès alors grâce aux précieuses et plus vieilles minutes notariales parvenues jusqu'à nous, en mesure, enfin, d'apercevoir, en plus des *histoires de seigneurs*, un peu et de plus en plus, du vécu quotidien de toutes gens, entre Génolhac et Alès, au temps des Budos, Randon et Beaufort.

En Alès tout ce qui avait été plus d'un siècle sous la férule des sénéchaux de Beaucaire et de leurs subalternes, est passé sous seigneurie Beaufort, le quadrillage royal gardant pour toujours beaucoup de clés et de verrous, toutefois. Jusqu'à Colbert, à Baville et aux Jacobins, et au-delà... Les Beaufort, déjà vicomtes de la Motte deviennent bientôt, par la grâce du Roi, Comtes d'Alès, avec cession de la suzeraineté sur les Pelet, qui ne sont *que barons* et le vivent mal. Il y eut des conflits de juridictions, des peines d'amour propre, que font connaître transactions et arbitrages. Il y avait sur la bute de la Roque deux châteaux voisins, le vieux des Pelet et le château royal devenu Beaufort. Les enceintes respectives étaient séparées par un vacant de 20 pas. Par bravade plus que par nécessité, Bernard V Pelet plaçait en haut de la Tour Pelétine un guetteur chargé de *tubicinare et cornare* tout le jour à en casser les oreilles du voisin-suzerain, pour lui faire payer le désagrément du baron qui devait souffrir d'humiliants hommages à ce parvenu et les élévations de la bannière d'icellui sur la tour vassale, avec le cri de *Beaufort ! Beaufort !*, six heures durant... etc. Arbitrage en 1349 qui ne résolut pas tout. Et les péripéties de la guerre, en plus.

Arrive le traité de Brétigny, 1360, dont une clause édicte l'effacement des *rancunae* venant de la guerre. Toujours en Bordelais, Thibaud de Budos fait hommage en 1363 au Prince Noir, mais, en vertu du traité, il a entamé la procédure en restitution de sa baronnie de Portes-Bertrand occupée par les omniprésents Beaufort. Iceux ont acquis en 1350 la vicomté de Turenne. Un neveu de Clément VI sera bientôt le deuxième pape de la famille, Grégoire XI (1370-1378), après le bienheureux Urbain V, cévenol né Grimoard, voisin de fiefs de la baronnie de Portes. Thibaud, obstiné, hommage Charles V pour ses possessions cévenoles. Nouvelles complications avec reprise de la guerre[27]. Thibaud est en Bordelais et *semble y participer à des opérations militaires*. 1377, le sort des armes tourne et Thibaud se rapproche du camp français, à condition de restitution de son château de Portes. Reprise de la procédure interrompue et il hommage au Roi en 1378. Vive résistance Beaufort, et une guerre privée, qui, selon J.B. Elzière, *est un des aspects, voire l'une des causes de ce qu'on appelle le "Tuchinat" de 1386*...[27-28]. L'affaire de Portes se plaide au Parlement de Paris. Thibaud recouvre sa baronnie en 1384 par arrêt du Conseil : il a la faveur de Charles VI qui le fait son chambellan.

Dépouillé de Portes, le vicomte de Turenne reçoit à titre d'indemnisation la terre de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, en Gévaudan, dernier morceau manquant encore aux Beaufort pour constituer les domaines où seront servis les hommages de 1400. Mais la *victime* ne sera pas encore résignée en 1391.

Les Pelet avaient eu d'autres ennuis avec eux en 1376 où Bernard V, sur dénonciation du Comte, avait été *inquiété pour intelligence avec l'ennemi anglais*, mais, compte tenu de l'origine des plaintes et de la coloration des témoins, avait bénéficié d'un non-lieu. Ce sont des histoires qui vous laissent toujours quelque chose. Et difficultés et déclin de se confirmer. Tout au moins pour le rameau qui terminera l'histoire alésienne de la vieille lignée, dans la gêne, l'abaissement. C'est dans ce climat que Bernard aliène des biens en ce XIV° finissant jusqu'au temps des hommages de 1400 qui en font état. On lui connaît 7 enfants, dont un sera le dernier mâle à végéter sur la Roque avant des filles et petites filles qui vendront les restes. D'un autre fils viendront des Pelet qui recueilleront au bas-pays par mariages, puis héritages, la bonne chevance des Frédol de la Vérune.

---

27 - Pour tout ce qui concernera dans la suite de ce texte Portes et les Budos, et Alès, les Beaufort, Pelet, etc., aux XIV-XV° siècles, 2 ouvrages fondamentaux et très attachants, J.B. Elzière : *Histoire des Budos*... 1 vol. 308 p. nombreuses illust. Tableau généal. etc. 1978 (précédé de la transcription par le même auteur du *Chartrier de Portes*, sommaire dudit chartrier disparu pro-parte-maxima. 1 vol. 134 p. avec index. Ed. Lien des Chercheurs Cévenols 1975) ; A. Bardon : *Histoire de la Ville d'Alais de 1341 à 1461*. 1 vol. XI + 384 + CLXXXVIII p. 1896 (précédé des publ. de (4) et des "Listes p. 1893). Il a laissé d'autres oeuvres, publiées ou inédites.

28 - Sur le Tuchinat voir les classiques Ménard et Histoire du Languedoc. Comme petits travaux récents, abbé P. Béraud : *Le Tuchinat dans le diocèse d'Uzès 1382-1384*, Nîmes 1944, 82 p., et Jean Pellet : *Gens d'armes, brouillards et gelées en Roussonenc 1383-1386*, LCC, 1986, p. 35-37 (enquête sur les intempéries et Tuchins, AD Lozère 3-E-3952)

Le surnom, puis patronyme des Pelet s'est diversement écrit. La première syllabe étant une longue a donné lieu au doublement de la lettre "l", qu'on rencontre dès les XIV° puis XVI-XVII° siècles, à l'apparition de deux brèves (Pealet, Pialet comme pour Mialet). Le latin met le nom au génitif, ce qui est le cas habituel. Mais on rencontre le nominatif à l'époque où le vocable est un sobriquet entendu comme tel. Pileti est la graphie courante XI-XII° siècles, et représente probablement la traduction en latin savant du nom roman, encore compris. Le patronyme était fort répandu dans la région avec de nombreuses tribus de laboureurs-ménagers, bourgeois et autres dont les lignages se révèlent le plus souvent enracinés en une constellation de berceaux, dans le périmètre même que l'on vient d'évoquer.

Fils de l'acquéreur de 1345, Guillaume Rogier de Beaufort, comte d'Alès, avait eu de son épouse Aliénore de Comminges, un fils Bernard-Louis, vicomte de Turenne, qui paraît avoir été le modèle des seigneurs acoquinés avec les routiers pour dévaster, piller et tuer dans la province. Ce personnage qui avait épousé Marie de Boulogne, fille de Jean 1er, comte d'Auvergne, fut père d'une Antoinette aussi douce et adorable que son père était exécrable -et aussi de plusieurs bâtards-. Comme bien souvent à cette époque, Antoinette est un atout important. On parle mariage. Plusieurs bonnes âmes, avec la volonté du comte d'Alès et la bénédiction du Roi, arrangèrent rencontre et mariage de la douce Antoinette avec un preux chevalier du pays d'oïl, Jean le Meingre dit Boucicaut, maréchal de France. Il l'emporte même -on peut mesurer son crédit- sur Charles d'Anjou, prince de Tarente, champion de la puissante maison d'Anjou. L'union fut bénie en l'église des Baux le 23 décembre 1393. Antoinette recevait en dot les terres du comté d'Alès, des baronnies de Portes et d'Anduze, le baillage de Saint-Etienne-de-Valfrancesque. Son grand-père Guillaume-Roger lui donnant directement ses comtés de Beaufort et vicomté de Turenne, par dessus le dos de son énergumène de père[29].

Jean le Meingre dit Boucicaut était fils d'un autre maréchal de France, porteur du même prénom, originaire de Touraine, ancien sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, l'un des valeureux guerriers de Jean Le Bon et de Charles V, il avait repris Mantes et Melan au roi de Navarre. Son fils porte les armes dès l'âge de 10 ans, fait enfant d'honneur de Charles VI, et fait chevalier la veille de la bataille de Roosebeke. Boucicaut rétablit l'ordre à Gênes, partis pour l'Orient où il combat les turcs. Fait prisonnier à Nicopolis -on sait que Bajazet fit massacrer tous les captifs sauf seize, dont il pense tirer de fortes rançons-, Boucicaut eut la chance de figurer parmi les seize. Toujours employé en Orient, il va défendre Constantinople et plus tard barouder en Syrie contre le Sultan d'Egypte, ensuite contre Venise et en divers lieux d'Italie. Revenu en France, il commande la noblesse du Languedoc à la bataille d'Azincourt, malgré les suggestions faites pour l'éviter. Il est fait prisonnier et interné dans le comté d'York, où il meurt le 25 mai 1421 et sera inhumé à Saint-Martin-de-Tours. Au contraire de son frère Geoffroy, il montra une fidélité constante au pape Benoit XIII d'Avignon, qu'il secourut et auquel il avança des subsides.

Lors des hommages de 1400 Bouciquaut était à Gênes ayant fondé des procureurs ad hoc. Il habitait bien peu avec sa douce épouse, alors que leur amour émerveillait les peuples. Le maréchal avait composé lui-même plusieurs ballades en l'honneur de la dame de ses pensées. Citons l'une d'elles :

son joyeux regard plein d'humblesse
son plaisant maintien seigneury
son doux parler qui en tristesse
ne me laissait jour ne de nuy
son beau corps gent, joliz et droit
la fraiche couleur que portait
sa douce accointance amoureuse
sa loiauté qui tant valait
sa belle beauté gracieuse

La belle bonne et saige madame Antoinette, nous dit le biographe du maréchal, ne vivait pas aise loing de la présence de son seigneur *ne lui semblablement, car ils s'enteiment de grand amour et moult meinent ensemble belle et bonne vie*. Il nous raconte avec complaisance les détails de la brillante réception qui fut faite à la maréchale en 1403 à son arrivée à Gênes et l'impression favorable qu'elle produisit sur les grandes dames de la ville, qui vinrent la visiter en foule : *et la dame débonnaire les recepvait très doucement et tant vers elles, était bénigne que très grandement toutes s'en louaient.* Antoinette de Turenne devait précéder son mari dans la tombe, étant morte au château comtal d'Alès le 14 juillet 1416. Le ménage n'avait eu qu'un fils Jean mort en bas âge[30].

Dès la mort d'Antoinette s'ouvrirent les rivalités pour la succession. La comté d'Alès alla à son cousin germain Louis Rogier de Beaufort, marquis de Canilhac, chambellan du Roi, puis à défaut de descendance masculine, aux Montboissier, qui échangeront la comté d'Alès avec Henri de Montmorency contre les terres de Saint-Cirgues et Chidrac en Basse Auvergne ; Turenne et Beaufort allèrent à une autre branche des Rogier de Beaufort, dont l'héritière les portera dans la maison de la Tour d'Auvergne en 1444.

Combien peu savons nous du peuple de ces terres pendant 400 ans écoulés, au cours desquels les figures imprécises des hommes de deux lignages, un seul peut-être, avaient occupé l'avant-scène, avant ces hommages de 1400.

---

29 - Pour les données généalogiques relatives aux Anduze, Pelet et Beaufort, voir les travaux de Berthier de Sauvigny : *Généalogie de la maison de Baschi*, pp. 221 et s. Bardon (cf. 27), Elzière (cf.27). *Recherches sur la ville d'Alès*, idem, Vicomte de Lescure : *Armorial du Gévaudan*, Lyon 1929.

30 - Personnage remarquable, homme politique, homme de guerre et aussi avant tout chrétien, la vie du maréchal vient de faire l'objet d'une thèse soutenue par M. Lalande, professeur de l'Université de Bordeaux (Droz, éditeur). Bibliographie dans le *Nouveau dictionnaire de Biographie française*, Letouzey ed. t. VI. Son livre d'heures, conservé au musée Jacquemart-André contient une miniature représentant les traits des comte et comtesse d'Alès. Il y apparait glabre et peigné à la mode du temps. Une gravure apocryphe (XVII° siècle) le montre barbu et chevelu.

Tour de Sanderen à Tornac

Randon

Un Godefroy de Randon aurait pris part à la 1ère Croisade ?

G[arin]

- Guérin de Randon, Sr du Luc
  Epouse N. fille de Guillem de Peyre
  - Bertrand de Châteauneuf, Sr du Cheylar, de Joyeuse et du Luc
    - Vierne du Luc
      Dame de Pradelles, Joyeuse, le Cheylar et Génolhac. Epouse Bernard VIII d'Anduze, cosgr d'Alès et Portes
    - Gui le comtor
      Epouse Almoys
      (auteur des seigneurs de Joyeuse et barons d'Allenc)
    - Guillem
      Sr de 1/2 du Cheylard
      - Valborge
        Epouse Guigues lo Meschin, Sr d'Altier
      - Raimond de Barjac
  - Garis lo Bru
    † 1162
  - Guilhem
    Sr du Cheylar
- Odilon et H. Randon
  1126-1134 (y eut-il 2 Odilon ?)
  - Odilon Guérin
    - Guigues lo Meschin
      Sr de Villefort
      Epoux de Guillemette de Saissac
      - Guigues lo Meschin
        Sr d'Altier
        Epouse Valborge de Randon
      - Odilon Guérin
        Sr de Villefort
        - Odilon
          - Guigues-Meschin
            Epouse 1214
            Alaycette Pelet
            - Odilon Guérin III
              Baron du Tournel
              dt suite
  - Aldebert
    Evêque de Mende

Randon de Châteauneuf, Sr 1/2 du Cheylar
Epouse Marquèze d'Anduze, fille de Bernard et Vierne du Luc

- Bertrand dit d'Anduze
  vt 1269
- Guilhem de Randon, le grand
  Cosgr de Randon, Villefort, Génolhac, Portes et des 2 1/2 du Cheylar
  Epouse Walpurge de Rodez
  - Marquèze de Châteauneuf
    héritière de sa maison
    Epouse Armand VI, dit Guillaume
    Vicomte de Polignac
    [d'où Polignac, sgrs de Portes (vendu en 1326) et de Génolhac]

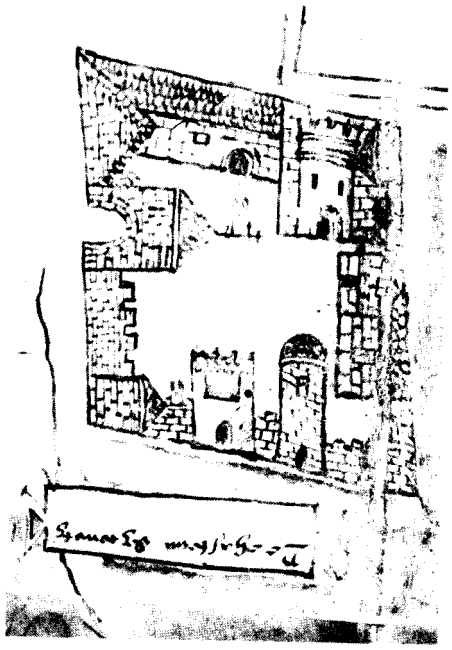

Château des Courtz
(Château de Lascours)
Plan du XVI° siècle

Analyses des hommages faits à noble Geoffroy Le Mengre dict Boucicaut frère et procureur de Mr Jehan Le Mengre dit Boucicaut, maréchal de France et de dame Antoinette de Turenne, son épouse, comte et comtesse d'Alès

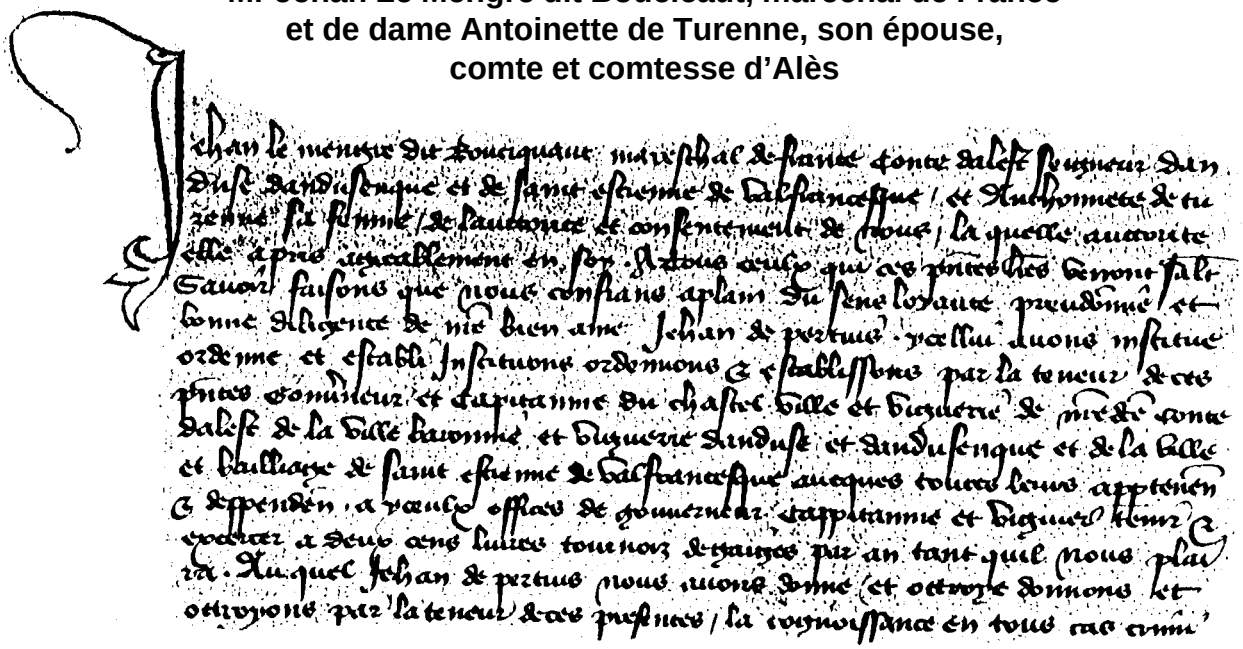

1 **Pierre d'ALEYRAC**, baron d'Aigremont, le 9 mars 1400 pour les
château, lieu, juridiction et baronnie d'Aigremont avec la haute juridiction
Maruejols-lès-Gardon
la moitié de Saint-Bénézet
l'autre moitié de Saint-Bénézet, tenue en arrière-fief par les hoirs de Valentin de Folhaquier
le Colombiers
Saint-Jean-de-Serres, excepté les bans qui appartiennent au prieur
Canaules, haute juridiction avec mutilation des membres seulement
Saint-Nazaire-des-Gardies
deux parties de Massillargues (Castel et District)
Saint-Roman-des-Plans, haute juridiction
Saint-Martin-de-Ligojac, haute juridiction
moitié de la juridiction de Lédignan
moitié de la leude du sel d'Anduze (indivise avec Evêque du Puy)
serment de fidélité, hommage genoux à terre

2 **Etienne VALETTE** dit de Clèdes, d'Anduze, le 9 mars 1400
la maison de Saint-Deyran[31], paroisse de Tornac
les terres de Coste, al Cros, Mas de Joc et de la Roquette, paroisse de Tornac, confrontant le Trial, etc.
le Mas Bellon d'Attuech, psse de Saint-Pierre-de-Sivignac
le Mas de Cabanes, paroisse de Bagard
serment de fidélité et hommage

3 **Etienne VALETTE** dit de Clèdes, d'Anduze, en qualité de tuteur de Raimond Valette, dit des Clèdes son neveu, fils de feu Raimond, fils de feu Frédol
pour la maison du Campgalhan
censives et usages à Ribaute
id.

4 **Pierre de LA FARE**, seigneur dudit lieu, le 11 avril 1401
2 moitiés des mas del Fesc et de Gilabert, paroisse de Saint-André-de-Valborgne
juridiction sur les lieux de Pomaret, Ginestous, Montredon, Gardossels, Nogaret, Torgueille, les Barbutz et appartenances paroisses de Saint-André-de-Valborgne, de Saint-Marcel-de-Fontfouilousse et de Saint-Martin-de-Campzalade, la moitié de la juridiction, mutilation ou coupement de membre, indivis avec le comte d'Alès et officiers respectifs, juridiction de Calmegode en CalmeMezelade, paroisse de Saint-Flour-du-Pompidou, laquelle confronte avec le chemin de l'Hospitalet et le devois de Frédol de Folhaquier
serment de fidélité, hommage genoux à terre, mains jointes et baiser de paix

5 **Jean PIERRE PONS**, au nom de son épouse Catherine le 28 mai 1401
moitié du mas de la Devèze
moitié des mas de Pabeyrargues, de Trespoux et du Solayret
devois et juridiction d'Espinaux, paroisse de Saint-Privat-des-Vieux
la tour de Gaudalrigue, en la ville d'Alès
la moitié des émoluments des criées qui se font sur Alès (1/2 par indivis avec Sr Bernard Pelet)
moitié de la juridiction du mas de la Devèze
serment de fidélité et hommage genoux à terre

6 **Jean FERRAND**, marchand de Saint-Jean-de-Gardonnenque, le 17 août 1401
directes et censives paroisses de Saint-Jean, de Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jacques-de-Toyras (76 noms !)
serment de fidélité et hommage genoux à terre

7 **Edouard de MAUBUISSON**, seigneur de Ribaute le 9 mars 1400
les juridictions de Ribaute et la Sorbière (à Servas)
Vermeils
Massargues
serment de fidélité, hommage à genoux à terre et baiser en signe de paix

8 **Pierre RAYMOND**, seigneur de Saint-Etienne-de-Valfrancesque le 9 mars 1400

8° partie de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, par indivis avec le seigneur de Florac, sur lequel lieu doit l'albergue de deux chevaliers et 1/2
juridiction du mas de Cabanemagre et du Ranc
château, seigneurie, et juridiction de Saumane
justice de Saint-Etienne, telle qu'acquise de Bernard Pellet, cosgr d'Alès
tous ses biens aux mas de Salt, d'Espinassounel et de la Sale
serment de fidélité, hommage genoux à terre, tête découverte sans ceinture et baiser en signe de paix

9 **Bernard DEL PUECH**, cosgr de Montmoirac, le 17 août 1401
5° partie de la juridiction haute, basse, mère mixte impère de Montmoirac, paroisse de Saint-Christol-lès-Alès, de longtemps acquise de Bernard Pellet, cosgr d'Alès
serment de fidélité et hommage à genoux

Château de Montmoirac

10 **Bertrand LA GARDE**, du mas de la Bastide, paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, le 19 juillet 1402
le mas de la Bastide et ses dépendances
censives aux mas de Cambolonc, de Crespolon, las Calhades, à Lenne, au mas de la Liquière, confrontant le Gardon et terre de Johan Mannen al Pradelet
serment de fidélité, hommage genoux à terre, sans ceinture et baiser de paix

11 **Guillaume de SAINT BONNET**, seigneur de Thoyras le 9 mars 1400
juridiction et château de Thoyras (périmètre précisé)
juridiction des mas de Rouveyrac, du Pont, du Chambon et de Pinson, indivise avec demoiselle Marquèze de Barre
château et juridiction de Peyre
mas de Rocou, paroisse de Soudorgues
mas de la Croix et du Solier, paroisse de Saint-Martin-de-Corconac (*actuellement L'Estréchure - Gard*)
la Ferrière, même paroisse (?)
terre sous le col de Mercoyret, touchant le val de Perjurade
mas de la Coste, paroisse de Boisset
sur lesquels lieux, il a toute juridiction jusqu'à la peine de mort, disant en outre être tenu faire et servir au roi en temps de guerre, un cheval avec un homme portant juppe, marse et bassinet pour servir sa majesté à la guerre et à ses despens et si le cheval meurt, sa majesté le doit payer suivant la coutume en la sénéchaussée de Beaucaire, suivant l'hommage précédemment fait le 13 octobre 1380 par Pierre de Saint-Bonnet à Guillaume de Beaufort
serment de fidélité et hommage debout

12 **Bernard de CADOENE**, seigneur de Peyrefort, le 9 mars 1400
mas de la Salle et de la Terisse, paroisse de Saint-Etienne-de-Valfrancesque
cens au mas de l'Appendarie de l'Ayrette, paroisse de Saint-André-de-Valborgne
moitié des lieux de Gabriac, mas de Torelhe, du Claux, le Mazel, Valserguière, Cessarès, la Carrière, Rivet, Peyrealière, la Combe, le Solier, Layre, le Plan
moitié de la juridiction haute du mas de La font, paroisse de Gabriac (récemment acquis par vente par Bernard Pellet comte d'Alès)
moitié de la juridiction de Feuguière (idem)
mas de la Pierre et del Truel
censive au mas de la Soque
moitié de la juridiction du mas de la Coste, paroisse de Gabriac (acquis par Bernard Pellet)
mas de Prat, de la Coste et Baucels, paroisse de Gabriac
censive d'une livre de cire, paroisse de Gabriac
mas du Fesquet, Torgalhete et de Palholle, paroisse de Saint-André-de-Valborgne (acquis par Bernard Pellet)
serment de fidélité et hommage debout sans capuce

13 **Hermessende de BOURBON**, dame de Salendrenque, le 9 mars 1400
toute le juridiction en toute sa terre de Salendrenque et mandement du château de Belvèzet
la 4° partie du mas de Bussas
la moitié de la Roche ou du château de Calcadis et juridiction haute et basse et au mas du Puget
toute juridiction au mas de Felguières
toute celle du mas de Telice et appartenances que Mr Berenguier son aïeul acheta de Bernard Pelet cosgr d'Alès
le château de Montsauve, paroisse de Toiras
– juridiction des mas de la Pradelle et la Blaquière
le mas de Vallaurye
le mas de la Palieyre
20 s. censuels sur le four de Cornille à Anduze
la moitié de la leude d'Anduze, pour laquelle sont tenue à la 3° partie d'une cheval armé au roi pour le servir en temps de guerre
serment de fidélité et hommage *droit sur ses pieds*

14 **Jean LA GARDE**, abbé de Cendras, le 9 mars 1400
les couvent, château, tout le Puech et tout le village de Cendras et appartenances
l'église de Saint-Hilaire et village de Saint-Hilaire-de-Brethmas
casal et mas de Villars[32]
toutes juridictions sur les lieux de Cendras et de Saint-Hilaire-de-Brethmas
moitié de la juridiction sur les crimes de mort, mutilation des membres avec Bernard Pelet, cosgr d'Alès tant sur le val de Cendras que St-Hilaire
seigneurie de la Tour du Puech
moulin de Gauderic
moulin de Saint-Hilaire
au nom de l'église de Saint-Jean d'Alès, le moulin de Gornier
maison sise en Alès, rue neuve
autre maison devant le cloître d'Alès
censives sur les paroisses de Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Michel-de-Dèze, Sainte-Croix-de-Valfrancesque, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Martin-de-Lansuscle, Saint-Martin-de-Boubaux, la Melouze, Saint-Paul-la-Coste, Soustelle, Saint-Christol, le Pin, Bagard, Arènes,

saint-Hilaire, Vézenobres, Méjanes, Monts, Salindres, Rousson, Potelières, Navacelle, Auzon, Barjac et le Chambon, pour 7/20 l.t. par an
tout ce que l'abbé peut encore tenir dans le royaume de France

15 **Pierre MANOEL**, fils et héritier de Guillaume, le 13 avril 1401
cens rentes et autres usages sur les mas de Nogaret, paroisse de Saint-André-de-Valborgne, et de Montredon, paroisse de Saint-Flour-du-Pompidou, tels que ses prédécesseurs tenaient autrefois de Guillaume de Montségur, fils de Mr Bernard de Montségur
doit 20 s. pour deux albergues avec serment de fidélité

16 **Guillaume SEREN** dit du Pont, du mas du Fesc, paroisse de Saint-André-de-Valborgne, le 13 avril 1401
moitié du mas du Fesc, pour lequel est tenu à moitié d'une albergue et en outre tenu de suivre le comte d'Alès par les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne aux despens du comte
moitié d'un casal au château de Valgarde[33]
mas de Gardocel et l'appenarié de la Bruguière sans juridiction
terre de Laborède, au mas du Fesc
pension de 15 d. au château de Valgarde[33]
terre à la Coste des Puech dite del Fraice
terre au Puech de Lancize
cens au mas inférieur de saint-André
pension au mas d'Auzilhargues
pour le tout fait hommage genoux en terre, mains jointes mises entre celles du seigneur et serment de fidélité

17 **Pons de CROZOLS**, de Saint-Florent, le 11 avril 1401
tout le mas et censives au Crozols, que confronte la Baronnie de Portes
hommage genoux en terre, mains jointes mises entre celles du seigneur et serment de fidélité

18 **Loys de SERINHAC**, de Montmoirac, 9 mars 1400
le quart de Montmoirac et de la juridiction haute, moyenne et basse
6s. de censive à Montmoirac
hommage genoux en terre, mains jointes mises entre celles du seigneur, baiser en signe d'amour et serment de fidélité

19 **Pierre de LA PIERRE**, comme mari de Guilhaumette de Pojol, fille et héritière de Guillaume de Pojol, paroisse de Saint-Martin-de-Campzelade (*actuellement Bassurels - Lozère*), 9 mars 1400
rentes et censives indivises au mas inférieur de Saint-André-de-Valborgne
rentes et censives aux lieux de la Moleyrette, del Claux, de la Glaysole, d'Auzilhargues, 1/2 du mas d'Alteyrac
serment de fidélité et hommage genoux à terre, mains jointes, sans ceinture et tête découverte, avec le baiser

20 **Jean DU VALLAT**, de Barre, 27 juin 1401
rentes et censives au mas de Solpérières (*Vébron - Lozère*)
mas d'Aldeyrenc
pension au mas des Crozes-inférieures, paroisse de Cassagnas
quarts du Maslhautard, paroisse de Notre-Dame des Balmes
serment de fidélité

21 **Guillaume de MONTUZARGUES**, de Saint-Germain-de-Calberte, 9 mars 1400
mas du Salt, paroisse de Notre-Dame-de-Valfrancesque juridiction du mas de Crueyres, résultant d'un échange d'autre Guillaume de Montuzargues avec Raimond du Crémat
mas de Torguelhe, comme héritier de Gaucelm de la Feugière, paroisse de Saint-Martin-de-Fontfouilousse
mas du Cros
le terroir de Bornie (ou Borgne)
les Abrics
hommage genoux à terre et serment de fidélité, est tenu de contribuer aux chevaux d'armes du roi contre les autres nobles du baillage de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, et fait protestation de pouvoir gager les hommes de Torgueilhe à faute de payement de la censive que doivent.

22 **Pierre REYNARD**, neveu et héritier de Bertrand Reynard de Masaribal, 11 avril 1401
le mas inférieur de la Roquette paroisse de Notre-Dame-de-Valfrancesque
mas de Gilabert et du Fesc, paroisse de Saint-André-de-Valborgne
serment et fidélité

23 **Amphelise dame de Cassagnoles**, veuve de Lordet de Chirac, 9 mars 1400
château et village de Cassagnoles avec toute la juridiction
hommage et serment de fidélité, avec promesse *qu'elle ne contractera en aulcune façon, ne complotera au préjudice ou péril de leurs personnes, biens droits et honneurs desd seigneurs et dame mariés... mais au contraire si tôt qu'elle saura se passer ou tramer quelque chose à leur contraire, le leur révélera ou faira scavoir par quelqu'un aultre, elle tiendra aussi secret les secrets desd seigneurs comte et dame et de leurs successeurs, seigneurs de la viguerie d'Anduze... promet aussi de rendre le château de Cassagnoles avec ses appartenances aud. seigneurs comtes courroucés ou apaisés et quant par eux sera requise... a dit en outre que l'enseigne ou bannière desd. seigneurs comte et dame se doit mettre aud. château de Cassagnoles et que ses prédécesseurs l'ont de toute ancienneté...*
fort ou fortesse de la Roque, paroisse de Saint-Martin-de-Boubaux et dépendances, autrefois tenus par Guillaume et Bertrand de Brinhon, père et fils

24 **Raimond de MONTGROS**, seigneur de Masaribal, 9 mars 1400
seigneurie de Malataverne, au-dessus de Nogaret, paroisse de Saint-André-de-Valborgne, des biens jadis hommagés par feu Mr Guillaume de La Tour
au nom de Vierne son épouse, mas de Puechforan et du Rouret[34]
maisons hors le portal et fort de Saint-Etienne-de-Valfrancesque
juridiction et droits au baillage de Saint-Etienne, autrefois tenu par feu le père de ladite Vierne
du tout fait serment, hommage et baiser

25 **Bertrand de MASAURIC** et Guillaumette des Gardies, mariés au mas de Castanet, 13 avril 1401
4° partie du mas de Valcroze, paroisse de Saint-Martin-de-Fontfouilousse (*actuellement les Plantiers - Gard*)
serment et hommage

26 **Jean GUIBALD**, comme mari de Ysabeau Pojole, fille et héritière de feu Pierre Pojol, du mas du Lhom, paroisse de Saint-Martin-de-Campzelade (*actuellement les Bassurels*

- *Lozère*), 13 avril 1401
rentes et cens au mas de Montredon, paroisse de Saint-André-de-Valborgne
serment et fidélité et hommage, sans ceinture, tête découverte et baiser en signe de paix

27 **Jean de LA BLACHIERE**, comme mari de Ranse, fille de feu Bermond de Sampzon dit Folcard, du mas de Bussas, 12 avril 1401
seigneurie et château de Bussas, paroisse de Saint-Martin-de-Corconac (*actuellement l'Estréchure - Gard*)
moitié d'un devois sur le Gardon du rach de Gourgat au rach de Vallongue, avec droit de gager
moitié des oiseaux qui se prennent aux appartenances de Bussas, desquels oiseaux le comte d'Alès a droit à un droit de sangliers, doit au comte la tête et les pieds de prise *sauf et à eux réservé sur ce dessus le droit de noblesse et privilège et si à cause de sa noblesse lad. Ranse n'est tenue faire ce dessus... aura dudit sanglier lad. Ranse moitié de l'épaule et ses pariers l'autre moitié*
moitié d'albergue de bonne volonté ou 10 s. l'an
cens et rente sur mas du Puech (confrontant Val Perjurade, Milliérines, Rieumal et le mas de St-Martin)
cens sur Laulanet
serment et hommage genoux à terre, mains jointes mises entre les mains du seigneur, sans ceinture, tête découverte et baiser en signe de paix
Le reconnaissant promet aussi de contribuer aux chevaux d'armes avec les autres nobles de la viguerie d'Anduze

28 **Jean DU MASHERM**, mari de Garcende, fille de Mr Pierre du Puy de Saint-Matin-de-Corconac, 12 avril 1401
maison et biens aux appartenances de Bussas
avec réserve de droits d'usage comme l'hommage précédent
serment et hommages identiques

29 **Pierre de MONTREDON**, fils de feu Pierre, seigneur de Soubcanton, 9 mars 1400
mas de Camont et tènement de St-Félix.
La Claparède, Bergonh, Pallière, paroisse de Laval, et tènement du Masdieu
Albergue annuelle de deux chevaliers, moitié indivise avec Seguin del Puech, de la Tour, du Château-Vieux de la Tour

30 **Jean de FESQUET**, 9 mars 1400
cens au mas du Fossat, paroisse de Saint-André-de-Valborgne
cens au mas d'Auzilhargues
serment de fidélité et hommage

31 **Jean VALCROZE**, d'Alès, fils d'autre Jean, fils et héritier de Raimond, 29 juin 1401
5° partie du mas de Lunes, paroisse de Saint-Martin-de-Boubaux
directe du mas de Salveplane, en qualité d'héritier de autre Jean Valcroze, son oncle
directes à Saint-Martin-de-Boubaux
serment de fidélité et hommage

31 **Jean de ROCHEBARON**, fils et procureur d'Ysabeau de La Garde, épouse de Guillaume de Rochebaron, sgr de la Tour Niel (paroisse de Coubon, au diocèse du Puy), 11 juin 1400
seigneurie, ban et juridiction de la 3° partie du mas de la Carrière, à Saint-Germain-de-Calberte
mas du Mazel et de Flandonenque, du Cornier, de Cantarelle, le tout paroisse de Saint-Germain
doit l'albergue de 4 gens d'armes, lorsqu'elle est demandée, sans qu'elle puisse être demandée d'un an sur l'autre
serment de fidélité et hommage

32 **Seguin DEL PUECH**, du Mas Dieu, 9 mars 1400
moitié du mas de la Rouvière, paroisse de Notre-Dame-de-Laval pour lequel doit deux albergues de gens d'armes tous les ans
autre moitié du même mas, laquelle n'est tenue à rien
le mas de Malbosc
terre de Valmalle, paroisse de Notre-Dame-de-Laval
serment de fidélité et hommage debout, mains jointes entre celles du seigneur comte et baiser en signe de paix

33 **Pierre SABATIER**, fils et procureur d'Arnaud, de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, 27 juin 1401, en qualité de successeur de feu noble Arnaud de Solatges, lequel fit héritier led. Arnaud Sabatier son père par testament du 22 juin 1397, Thibaud Mercier notaire
rentes et censives au mas de Salles du Gardon
moitié des lods
deux albergues de deux gens d'armes tous les ans
serment de fidélité et hommage

34 **Richard TROS**, comme mari de Hélips, 9 mars 1400
mas de Felguières et dépendances, paroisse de Notre-Dame-de-Valfrancesque
rentes au mas Supérieur de la Bessède, même paroisse
serment de fidélité et hommage

35 **Pierre FABRE**, de Saint-Jean-de-Gardonnenque, 11 avril 1401, comme père de Gilette sa fille et d'Hélix de Bagard, fille de Bertrand de Bagard, d'Anduze, bientenante de Raimond de Tresfons
moitié des châteaux et juridiction de Suelhes
4° partie des château et juridiction de Calcadis
rentes sur les mas de Vivarès et de Falguières
doit l'albergue d'un gens d'arme
usages aux forêts de Drulhes, Malbosc, Folcalquier et de Corbès, pour lesquels doit aussi l'albergue de 4 gens d'arme
juridiction des capresclaux[35]
3° partie de la vigne du mas de Luguet
tenu de contribuer aux chevaux d'armes pour le roi comme les autres nobles de la viguerie d'Anduze
serment de fidélité et hommage genoux en terre, mains jointes et baiser en signe de paix

36 **Jean de GAUJAC**, de Saint-Hilaire-de-Lavit, 9 mars 1400
quart de la moitié des mas des Raynard ou de la Reynardarié indivis avec Bernard Pelet, cosgr d'Alès et Pierre Raymond, sgr de St-Etienne et au mas de Layric
4° partie d'une albergue de 2 gens d'armes
serment de fidélité et hommage

37 **Garende de SOQUANTON**, fille de feu Raimon, sgr en son vivant pour un quart des château et mandements de Soquanton, 7 novembre 1374
4° partie du château de Soquanton, lequel château est tenu rendre et quitter au seigneur comte en temps de guerre
droit de leude d'une bête chargée de sel tous les mardi en la ville d'Alès
juridiction de Saint-Christol
hommage

38 **Pons de SOQUANTON**, sgr d'Arènes et de la 4° partie du château de Soquanton, 9 mars 1400
4° partie des château et juridiction de Soquanton, lequel

est tenu de rendre et quitter en temps de guerre
droit de leude d'une bête chargée de sel
juridiction de Saint-Christol
moitié du château de Suelhes
droit de paquerâge aux forêts de Mialet
3° partie des seigneuries, directes, censives, juridiction, bans, gageries et connaissances au lieu de Saint-Jean-de-Gardonnenque et au mas de Bannières
serment de fidélité et hommage genoux à terre

39 **Etienne de GREGOIRE** d'Ispagnac, 11 avril 1401
seigneurie, directes et rentes sur Lézan, Saint-Saturnin-de-Coyran, Ribaute, Marsillargues, Anduze, Tornac, Saint-Nazaire-des-Gardies, excepté le mas de Porquières qui ne relève de personne[36]
serment de fidélité et hommage

40 **Pierre de GASQUES**, de Saint-Martin-de-Boubaux, 9 mars 1400
5° partie de 4 parts du mas de Lunès (St-Martin-de-Boubaux-Lozère)
mas de Salveplane
rentes héritées de Jacques Valcroze aux mêmes lieux
serment de fidélité et hommage

41 **Jean de LA FARELLE**, comme procureur de Bremonde DOULCE[37], veuve de Jean de Meyrueis, coseigneur d'Aigrefueille, 17 août 1401
château et juridiction de Aigrefuilhe, paroisse de Saint-Sébastien, avec ses appartenances, censives, seigneuries, albergues, lods, hommages, servitudes et autres droits quelconques qui ont été de Jean de Colias et sécutivement de Pons d'Aigrefueilhe
serment de fidélité et hommage mains jointes

42 **Raimond DU PONT** de Vézenobres, comme père et procureur de Marquèze Du Pont, dame de Saint-Bénézet, femme de noble Guiraud de Vissec, fils à Jean de Vissec plus vieux (*dans le titre d'acte : Viridifolio. Dans le texte : Viridissico !*), de Bernis, 9 mars 1400
juridiction civile et criminelle du mas de la Fabrègue de Thémélac (paroisse de Molézon) et ses appartenances, dans laquelle ont droit de *connaître, examiner et définir esd. lieux toutes questions civiles, et sentences, ordonnances, mettre à exécution, ensemble faire toutes autres choses que appartiennent peuvent et doivent appartenir à la connaissance définition et exécution des causes civiles, donner tutelles, curatelles, émanciper, publier testaments, interposer décrets et faire toutes autres choses appartenant et que peuvent et doivent appartenir à la connaissance.... donner sentence et punir ou faire punition des larcins, batures et effusions de sang par forme d'inquisition ou autrement.... tenir prisons et costel audit lieu et de faire toutes autres choses que sont de droit écrit ou non écrit* sauf punition de mort et mutilation des membres, excepté en cas d'adultère, vu que de coutume ne mérite punition de mort ni mutilation mais se corrige autrement
serment de fidélité et hommage

43 **Guiraud PELICIER**, de Barre, 9 mars 1400
mas et juridiction de Salgas (7 confronts très précis)
serment de fidélité et hommage genoux à terre

44 **Grimoard de MONCLAR**, sgr dudit lieu et de Montjoy, comme procureur de Cibille de La Tour de Fontanilles
mas de Raldesque
rentes au mas des Plantiers, paroisse de St-Germain-de-Calberte
serment de fidélité et hommage debout, tête découverte,
mains jointes et baiser de paix

45 **Jean de PIGIERE** dit de CADOENE, sgr de Calberte comme fils et héritier universel de Béatrix de Cadoëne, femme de Bertrand de la Pigière, 11 avril 1401
mas et juridiction du Villaret en la viguerie d'Alès[38]
serment de fidélité et hommage debout, sans ceinture, tête découverte, mains jointes et baiser à la bouche

46 **Jean BERTRAND**, sgr du Mazel, comme mari d'Alde de Meyrueis, fille de Raimond de Meyrueis, de Vébron, 9 avril 1401
château ou fort de Vébron, excepté moitié de la salle dudit château dans laquelle on fait le feu et la 3° partie des guets, dans lequel château est tenu de défendre les seigneurs comte en temps de guerre ou de le leur rendre, excepté la moitié de la salle
rentes de Vébron, acquises Bermonde de Saint-Véran
serment de fidélité et hommage mains jointes et baiser en signe de paix
rentes de Ayrals et Solpérières
moitié du château de Saumane, que doit rendre au comte en temps de guerre
"Raymond de St-Etienne et Jehan del Vallat, de Barre" tiennent occupés certains de ces biens

47 **Grimoard de MONCLAR**, sgr dudit lieu pour lui et Guillaume de Monclar, son frère, 9 mars 1400
seigneurie et juridiction de Branoux[39]
serment de fidélité et hommage debout et baiser en signe de paix

48 **Jean PRIVAT** prêtre, cosgr de Branoux[39], 9 mars 1400
possessions à Branoux
serment et fidélité et hommage debout, tête découverte, mains jointes, baiser en signe de paix

49 **Agnès d'AURIAC**, succédante aux biens de Guillaume Delhom, de Notre-Dame-de-Saumane, 11 avril 1401
seigneurie, rentes, lods et avantages acquis par feu Gervais Delhom, père dudit Guillaume, de Mr Pierre Raymond, au mas del Lhom et dépendances
prise d'eau sur le Gardon
terre d'Arbosset, paroisse de Saint-Martin-de-Corconac
moulin al Camp (dans l'actuelle agglomération de l'Estréchure-Gard)
serment de fidélité et hommage

50 **Etienne VALETTE** dit des Clèdes, d'Anduze, comme mari de Cibille d'Alayrac, 21 janvier 1401
pour partie des château et seigneurie de St-Sébastien-d'Aigrefueille
serment de fidélité et hommage

51 **Etienne LOZERAN**, bastier d'Alès, 21 janvier 1401
rente acquise de Pierre d'Aigrefueille, en la paroisse de Saint-Sébastien
serment de fidélité et hommage

52 **Robert de CASTELJAU** dit de Mercols, 24 janvier 1401
rentes, dont une est servie par le Recteur de la Chapelle St-Sauveur, sur le mas du Puy du Val de Meyrières et appartenances, paroisse de Saint-Jean de la vallée de Dèzes
serment de fidélité et hommage

54 **Bertrand de ROCHEBLAVE**, seigneur d'Agulhette, gouverneur du Tournel, comme procureur d'Armand Guérin, sgr baron du Tournel et de Montjoy, le 17 avril 1402

château de Montjoy[40] et dépendances
serment de fidélité et hommage (avec très long formulaire)

55 **Jean de SAINT BONNET**, comme tuteur de Marguerite et Gaucelm de Saint-Bonnet, enfants de feu Guillem Gaufred de Saint-Bonnet, sgr des castels de Peyre de Salendrenque et Thoiras, 28 août 1403
juridiction et château de Thoiras (voir carte...)
juridiction des mas de Toveyrac, du Pont, du Cambon et de Pinson, indivis par moitié avec Marquèze de Barre
juridiction et château de Peyre de Salendrenque
mas de la Roque
mas de la Croix et du Solié, paroisse de Saint-Martin-de-Corconac
la Ferrière de là le Pont, même paroisse
sous de col de Mercoyret, touchant le vallat de Val-Perjurade
le mas de la Coste, en aval d'Anduze, paroisse de Boisset
sur lesquelles choses est tenu de servir le roi en temps de guerre avec homme portant jouppe, marse et bassinet aux despens de sa majesté et fournir un cheval, lequel s'il meurt à la guerre sa majesté doit le satisfaire
serment de fidélité et hommage debout

56 **Louis d'ESPINASSOU**, de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, 16 août 1401
rentes au mas d'Espinassou, paroisse de St-Etienne
serment de fidélité et hommage

57 **Rixende de BAGARD**, femme de Pierre de Mayrargues, de Bagard, 9 avril 1401
rentes dans la viguerie d'Anduze
serment de fidélité et hommage

58 **Pierre de COLIAS**, sgr de Las Courts, comme mari et procureur de Sibiende de Cabrières, fille de Hugues, sgr de Gajans et Parignargues, 9 mars 1400
tour, moulin et rentes que tient par moitié indivise avec l'évêque du Puy, cosgr d'Anduze
tour de Veyrac à Anduze
moulin et pré au terroir de Veyrac
moitié des langues de boeufs qui se vendent à Anduze
leude du poisson
rentes et cens sur 283 habitants d'Anduze (*dont 278 articles bâtis ou non bâtis, pour 165 d'entr'eux - 118 autres n'ayant pas encore reconnu*)
serment de fidélité et hommage genoux en terre

59 **Grimoard de MANDAJORS**, cosgr de Mandajors, fils et héritier de Brémond de Mandajors, 9 mars 1400
4° partie des château et juridiction de Mandajors
rentes et cens au mas du Fesquet, l'Aldernet (commune de St-Jean-du-Gard, rive droite), Gilagose, le Mazelet
cens de Malérargues, paroisse de Thoiras
serment de fidélité et hommage

60 **Etienne de MASMEJEAN** de Saint-André-de-Valborgne, comme procureur de Bernard de Mazauric et Guillemette des Gardies, mariés, du mas de Castanet, paroisse de St-André-de-Valborgne, 13 avril 1401
juridiction et seigneurie du quart de Valcroze, paroisse de St-Marcel-de-Fontfouilousse
sont tenus contribuer aux chevaux d'armes du baillage de St-Etienne-de-Valfrancesque
serment de fidélité et hommage

61 **Arnaud de SOUSTELLE**, de St-Jean-de-Gardonnenque, 11 avril 1401
directe et seigneurie au mas de "Fulcodi"[41]
au lieu de Lou Prat del Sol
au mas "Fulcodi", paroisse de St-Jean-de-Gardonnenque[41]
au mas de la Pénarié, fief de Pierre et Jean Delasalle, paroisse de St-Martin-de-Boubaux
mas de la Bastide
mas de Pelatan
mas des Ombres
mas de Solier, même paroisse
serment de fidélité et hommage genoux à terre

62 **Martin de BARRE**, fils de Mr Adhémar de Barre, et comme procureur de Dlle Marquèze de Barre, sa mère, 9 mars 1400
seigneurie et juridiction du mas Ardaillès, paroisse de St-Martin-de-Valleraugue
du mas du Caylon, paroisse de St-Marcel-de-Fontfouilousse
de la Salle, paroisse de St-Martin-de-Corconac
mas de Saumane
mas du Noguier et "Ecclesiastican"[42] qu'est en l'église de St-Martin-de-Corconac et la "forteresse", s'il y en avait ou si venait à en être édifiée en led. église[43]
mas de la Bessadelle : quarts
4° partie du château de Calcadis
maison au château de St-Etienne-de-Valfrancesque
juridiction de Salendrenque quand aux questions criminelles et personnelles, sauf la peine de mort
mas de Serre, paroisse de Soudorgues
mas de Brison
la tour vieille de Durfort
serment de fidélité et hommage

Tour de Soudorgues

63 **Bernard PELET**, cosgr d'Alès, dernier août 1401
son château d'Alès "tout ce que ledit seigneur a et peut avoir que ne se tiendra d'autrui, relève de Mgr le comte d'Alès"
ses biens et rentes dans les vigueries d'Alès et Anduze, au baillage de St-Etienne-de-Valfrancesque
A chaque mutation de seigneurs ou vassal, les comtes d'Alès peuvent et doivent mettre et lever avec quelques uns de leurs gens, leur enseigne ou armoiries à un panonceau dessus la tour dudit Bernard Pellet et crier leur enseigne[44]
serment de fidélité et hommages, avec baiser en signe d'amour

64 **Guillaume de la RIVIERE**, fils de Jean de la Rivière et d'Ermessende de Bourbon, dame de Salendrenque, comme donataire de sa mère, dernier février 1405
seigneurie de Salindrenque et château de Belvezet[45]
4° partie du devois du Gardon à Bussas
moitié de la Roche ou château de Calcadis
mas du Pojet[46]

mas et appartenances de Feugières
mas et appartenances de Telice
château de Montsauve, paroisse de Thoiras (commune de Générargues - Gard)
mas de la Pradelle et la Blachière
juridiction de la Valaurie
moulin
juridiction de Palière
four de la Cornilhe
moitié de la leude d'Alès
serment de fidélité et hommage debout, tête découverte, sans ceinture et baiser en signe de paix

65 **Jean DU SAULT**, comme fils et procureur de Fine de Saint Martial, 9 mars 1400
mas de Bannière, à St-Jean-de-Gardonnenque
mas de Calcadis ou du Pied de la Coste
rentes et cens au mas du Sault, paroisse de St-Martin-de-Corconac
terre de la Fabrègue
mas de las Parets
terre de Térond
mas de Cabrespin et tènement des Pérayrols
terre des Possiels
contribution à deux chevaux d'armes de la viguerie d'Anduze
devois sur le Gardon au valat de Valmale
moitié du mas du Sault, paroisse de Notre-Dame-de-Valfrancesque
4° partie du forestrage de Mialet
serment de fidélité et hommage

66 **Bernard SABATIER**, bachelier en droit, **Jacques BONAURE**, drapier, **Jean BERTRAND**, marchand, **Pierre ESTRADIER** (suivait 42 noms de Conseillers), habitants d'Alès, 12 août 1403
serment de fidélité[47]

67 **Valentin d'ASSAS**, pour Ysabelle du Cailon, sa femme, de St-Marcel-de-Fontfouilousse
rentes et censives sur les habitants de St-Marcel-de-Fontfouilousse
mas de Lhermet et aux vallat d'Yerle et au vallat de l'Olmède, même paroisse
serment de fidélité et hommage[48]

68 **Jean BONMACIP**, d'Alès, 13 avril 1401[49]
bans et droits de gager au lieu de Bagard, autrefois tenu par feu Bertrand de Bagard, et parvenu par indivis entre lui et Arnaud de Soustelle
juridiction de Bagard
mas "Spinassono" (?)
tenu à deux chevaux d'armes avec les autres nobles de la viguerie d'Anduze
serment de fidélité et hommage

69 **Raimond de BEZIERS**, comme procureur de Marguerite de Serres, 23 juin 1401
juridiction du mas d'Ardailhiès, dans les paroisses de Valleraugue, Notre-Dame-de-la Rouvière et St-André-de-Majencoules
serment de fidélité et hommage

70 **Raimond de GAUJAC**, comme procureur de Alasacie Anciane, coseigneuresse de Montmoirac, et femme de Mr Pierre de La Fontaine, notaire royal et secrétaire de Mgr le duc de Berry et d'Auvergne, 23 juin 1401
la 1/40° partie de la juridiction et lieu de Montmoirac
hommage

71 **Raimond de CANET**, prieur de Notre-Dame-de-Gourdouze, dans la viguerie d'Alès, 9 mars 1400
prieuré de Notre-Dame-de-Gourdouze[50]
déclare "à ce qu'il sache ou ait ouï dire, le prieuré n'a jamais hommagé aux prédécesseurs du comte, malgré les recherches qu'il a faites dans le chartrier du prieuré. Toutefois il est prêt à hommager..."

72 **Guillaume de MONTCLAR**, comme fils et procureur de Cibille de la Tour, 2 décembre 1404
biens à Branoux
moitié du moulin de Tour sous le castel dudit lieu, dans le gardon
serment de fidélité et hommage

---

31 - Au lieu même du château de Tornac, construit au XVI° siècle au départ de la tour médiévale (Y. Chassin du Guerny et Brigitte Bonifas : *Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze*, 1989.
32 - Vialat, aux limites de la commune de Saint-Privat-des-Vieux.
33 - Valgard, château détruit, paroisse de saint-André-de-Valborgne, entre la Fare et le Fesc, sur la hauteur, signalé par Germer-Durand : *Dictionnaire topographique du Gard*
34 - Le Rouret, commune de St-Michel-de-Dèze (Lozère). Voir : *Feuda Gabalorum II-1/269*
35 - Capresclaux : prise d'eau en rivière au départ d'un *béal*
36 - Porquières : lieu non identifié. Il serait intéressant de le localiser, à cause d'une charte de 1020, importante à propos des premiers des "Anduze-Sauve"
37 - Dulciane : dans le texte. Elle est possessionnée dans Anduze, emphytéote de P. de Colias
38 - Voir communes de St-Maurice-de-Ventalon, et 3 autres dont le plus probable serait le Villaret de Perry, commune de Chamborigaud, au XIII° siècle : "Mas Chalbertenc"
39 - Malgré le latin Brenosco, il s'agit de Branoux, commune du Gard, et Viguerie d'Alès
40 - Montjoy : site de "château fossile", commune de St-Maurice-de-Ventalon (Lozère) à 300 m. au S-E du chef-lieu. Un petit mas voisin porte le même nom, et ce "feu" relevait de Gap-Français en 1444 (J.C. Hellas, thèse). Le Tournel y eut pour vassaux les Montclar... puis les Cadoëne de Gabriac.
41 Fulcodi : probablement Foulquier, commune de St-Jean-du-Gard.
42 - "Ecclesiasticam" : voir provençal :Gleizada... Gleizatge... contenu d'une église (peut-être revenus ecclésiastiques, tels que des dimes inféodées).
43 - "Et forciam si fieret seu aedificaretur in eadem ecclesia"
44 - En marge, dessin représentant le "Tour Péletine" surmontée de l'oriflamme où l'on distingue bien les armes des Rogier de Beaufort.
45 - Belvezet : on trouve Belvezer, Belvèze, Belvezet, Beauvoir, ect., commune de Soudorgues (cf. Y. du Guerny et Brigitte Bonifas, opus cité)
46 - La Poget : en face de Calcadis, commune de St-Jean-du-Gard.
47 - 11 pages de procédures avec insertion d'actes antérieurs remontant à 1344, dont la cession d'Alès à Humbert, Dauphin de Viennois.
48 - Cet hommage débute par une lettre ornée d'un profil de femme ! au trait, et délicatement coloriée.
49 - Jean Bonmacip est alors très âgé (Bardon) et on trouve en tête d'acte un profil de vieillard barbichu en lettrine.
50 - Prieuré de Notre-Dame-de-Gourdouze : prieuré régulier de chanoines augustins, dépendant de St-Nicolas-de-Campagnac, rasé par les religionnaires vers 1562, assis à 1200 m. d'altitude.

Les bijoux à caractère religieux
dans le notariat de la communauté de St-Jean-de-Gardonnenque 1700-1793.

par
DANIEL TRAVIER

Les bijoux de femme à caractères religieux, ou du moins dont la symbolique n'est pas étrangère au domaine religieux ou à l'appartenance à une confession, portés dans les Cévennes appartiennent à quatre types.

A/ Eléments historiques et description des types.

1°) La croix latine.

Elle est le symbole par excellence de l'Eglise Catholique Romaine. Son usage dans cette confession fut considéré par les huguenots comme ayant un caractère essentiellement superstitieux et idolâtre. Pour ne citer qu'un exemple illustrant ce rôle magique nous ne mentionnerons que les croix protectrices tracées sur les maisons catholiques[1]. Ce rejet de la croix latine par le protestantisme fut clairement explicité en 1562, au cours de la Conférence de St-Germain-en-Laye organisée par Catherine de Médicis, où théologiens de la Sorbonne et ministres réformés débattirent sur la matière des "images". Théodore de Bèze soutint l'idée que le signe de croix d'usage fort ancien, bien qu'absent des Ecritures, avait sans doute servi de témoignage extérieur d'appartenance à la foi et religion chrétienne avant que son sens ait été dévié et qu'il devienne geste protecteur à connotation superstitieuse. Bèze dénonça davantage les représentations matérielles de la croix du calvaire, en usage depuis l'"invention" des restes de la vraie croix par Hélène, mère de Constantin, en 326, objets d'adoration et de culte véritable. Dans la liste de propositions écrites les ministres de la Conférence de St-Germain mentionnèrent à propos de la croix:

Et Quant aux croix de bois et autre matière, combien que l'usage d'icelles soit depuis Constantin, toutes-fois ayant ésgard à la parole de Dieu, et à ce que l'Eglise s'en est passée si longuement durant sa première pureté, et puis aussi considérant que la plus grossière superstition s'est commise à l'endroit de la croix, nous ne la pouvons non plus tolérer que les autres figures et images, et nous contenterons de veoir Jésus Christ en sa passion dépeint au vif en sa saincte parole, comme S. Paul en parle escrivant aux Galates[2].

Le Synode d'Orléans de 1562 inscrivait dans la Discipline ecclésiastique des Eglises Réformées de France l'article IV du quatorzième chapitre:

Les imprimeurs, Libraires, Peintres et autres Artisans, et en général tous les fidèles, notamment ceux qui ont charge dans l'Eglise, seront exhortés de ne faire aucune chose de leur métier qui dépende directement des superstitions de l'Eglise Romaine...

L'usage des représentations matérielles de la croix latine a été aboli par la Réforme mais en outre il était interdit aux orfèvres et bijoutiers d'en produire dans le cadre de leur art.

Pour l'Eglise Romaine, le port de la croix latine était un signe extérieur d'appartenance à son giron. Ainsi, les *Règlemens pour les mariages des nouveaux convertis*, publié en 1739 par l'évêque de Nîmes Becdelièvre, stipulent que les filles qui font épreuve de quatre mois avant leur publication de bans, doivent *porter une croix au cou sans la quitter pour prendre par intervalle un Saint-Esprit, elles donneront même une attestation de l'orfèvre à qui elles l'auront vendu*[3].

2°) La badine.

La *badina*, francisé en badine, est un terme occitan qui désigne un bijou et dont les principaux dictionnaires donnent une définition:

- Boissier de Sauvages dans son dictionnaire (les 3 éditions: 1756, 1785 et 1820) :
  Badino: une branlante (terme de jouailler), ornement en pierreries que les femmes portent au cou.
- Mistral dans «Lou tresor dóu félibrige», 1882-1886:
  Badino: ornement en pierreries que les femmes portent au cou, suspendu à une croix de Malte.
- Dhombres et Charvet dans leur «Dictionnaire Languedocien-Français», Alais, 1884:
  Badino: petit bijou que les femmes portent suspendu au cou et qui varie suivant le pays, le culte et la mode.

La badine est donc un bijou articulé, garni de pierres et n'appartenant pas à une confession unique. Sans doute est-il issu de la croix latine. Il s'agit de pierreries serties dans du métal, reliées les unes aux autres par des articulations et disposées en forme de croix. Généralement cinq pierres suffisent, et même si celle qui représente le pied de la croix a une forme oblongue, la croix ainsi obtenue s'éloigne du dessin de la traditionnelle latine. Pour peu que l'orfèvre adjoigne des fleurs de lys dans les angles des branches, le bijou n'a plus de symbolique catholique et pouvait dès lors être porté par les protestantes. Sans doute est-ce ce type de bijou que l'abbé Valette (cf. *infra*) nomme "papillon" et qu'il signale comme parure des riches dames de la plaine? Et pourtant il n'est pas spécifiquement protestant, un bijou similaire porte ce nom de "papillon" dans la Provence catholique[4]. Il semble, comme pour le Languedoc, que ces "papillons" soient le plus souvent porté par les classes les plus aisées, " les états les plus relevés" comme l'écrit Hippolyte Taine dans son *Carnet de voyages, notes sur la province*, 1863-1865, publié en 1897[5]

Certaines de ces badines, présentent une face arrière métallique ressemblant étrangement à une croix huguenote. Faut-il, comme le fait Pierre Bourguet[6], rapprocher le terme *badina* du verbe occitan *badinar* qui signifie tromper malicieusement, mystifier...?

Le vocable badine recouvre-t-il seulement des bijoux dont la forme conserve de près ou de loin quelque analogie avec la croix ou peut-il englober aussi des bijoux rehaussés de pierreries, avec des éléments pendants et mobiles dont la forme serait issue de celle des Saint-Esprit ?

3°) Le Saint-Esprit.

Il s'agit d' une colombe ailes déployées, tête généralement orientée vers le bas. Depuis le récit évangélique, décrivant l'Esprit Saint descendant sur Jésus

---

1 - Pour mieux appréhender l'importance de la croix latine dans les usages populaires des milieux catholique dont le développement ici serait hors de propos, se référer à: Joseph VAYLET, *La Croix dans le Folklore*, Rodez, 1978, 83 p.
2 - [Théodore de BEZE], *Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées au Royaume de France*, 1580, rééd. Toulouse, 1882, p. 386.
3 - Ce règlement, collé sur la première page d'un registre de mariages de nouveaux convertis de Nîmes et commencé en 1738 (AD30, G 1309), est signalé par Albert DOUMERGUE, (in *Nos garrigues et les assemblées au Désert*, Bellegarde, 1924) .
4 - Fernand BENOIT, *La Provence et le Contat Venaissin, Arts et traditions populaires*, Aubanel, 1975.
5 - Article de Dominique SERENA *in* Claudette JOANNIS, *Bijoux des régions de France*, Flammarion, 1992.

comme une colombe au moment de son baptême par Jean Baptiste, la colombe symbolise le Saint-Esprit dans toute la chrétienté. Toutefois elle peut dégager d'autres symboliques. Toujours en référence au texte biblique, la colombe, depuis celle qui rapporta le rameau d'olivier à Noé à l'issue du déluge, a pu être choisie comme signe de délivrance et de paix. Nous avons rencontré cette allégorie dans les motifs de décoration d'une fontaine en cuivre ciselé, du XVIIIe siècle dans une vieille famille des Plantiers. Parallèlement à ces symboliques judéo-chrétiennes, la colombe, messagère d'Aphrodite ou Vénus, a un sens profane lié à l'amour. Il n'est pas rare de voir, dans une composition très héraldique, un coeur ayant comme supports deux colombes, sculptés en fronton ou sur une traverse haute d'armoires de mariage. Toutefois dans le cas du bijoux, pour les Cévennes et le Bas-Languedoc du moins, l'orientation vers le bas, ailes déployées de la colombe fait davantage penser à la signification néo-testamentaire. Le nom enfin de ces bijoux appelés "Saint-Esprit" dans les textes anciens (XVIIIe siècle pour ce qui nous concerne) est sans ambiguïté. De façon très exceptionnelle cependant, on peut rencontrer d'autres noms pour les désigner. Il nous a été signalé un contrat de mariage de 1781, établi par un notaire nîmois, mais concernant des familles de la région de St-Ambroix, portant mention, avec des boucles d'argent, d'un *pigeon d'or*.

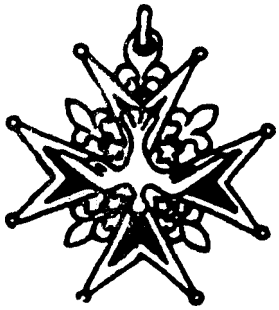

Ces bijoux ont des formes diverses et variées. Sur certains, au relief prononcé, figurent tous les détails, y compris bec et plumes, d'autres restent beaucoup plus schématiques, tandis que d'autres encore sont ornés de pierreries serties sur le corps et les ailes de la colombe. Ces derniers modèles complétés par des larmes d'or, des grenats ou des rubis sertis suspendus au bec et aux extrémités des ailes, semblent plus spécifiques du Velay réputé pour son art lapidaire, et ont connu une grande vogue dans la première moitié du XIXe siècle.

Dans le *Tresor dóu Félibrige* Mistral définissait ainsi le "*Sant Esprit* : parure en or usitée chez les femmes du Limousin". Par ailleurs on le trouve décrit en Cévennes, en Languedoc, mais aussi en Normandie, en Auvergne et tout particulièrement en Velay dont il est même une spécialité. Il est donc clair que ce bijou n'est pas spécifiquement protestant, et qu'il a largement été usité en pays catholiques. Il n'en reste pas moins vrai qu'il a été adopté chez les protestants et qu'en Cévennes et Bas-Languedoc il devint symbole d'appartenance au protestantisme comme le montre explicitement le règlement de l'évêque Becdelièvre déjà cité, qui exigeait des nouvelles converties un certificat de vente de leur "Saint-Esprit" à un orfèvre et le port d'une croix latine au cou. Un peu plus tardivement, le très catholique Boiffils de Massanne, décrivant les campagnards de la région de Sumène, signale en 1828-1830, parlant du costume des femmes le dimanche:

Elles n'oubliaient pas la chaîne d'or où pendait une croix pour les catholiques et un Saint-Esprit pour les huguenotes[7].

On peut s'interroger sur l'époque d'apparition de ce bijou dans nos régions en tant que spécificité protestante. La question reste, me semble -t-il, sans réponse certaine. Un texte, souvent cité par les différents auteurs ayant travaillé à l'histoire de la croix huguenote[8], nous apporte quelques précisions. Il s'agit du manuscrit de l'abbé Valette, curé de Bernis[9], qui nous renseigne sur l'invention de l'orfèvre nîmois Maistre ou Maystre. Ce dernier aurait imaginé vers 1688 la croix huguenote dans sa version croix de Malte et Saint-Esprit:

L'ancienne horreur que l'on avait dans sa religion [celle de l'orfèvre Maistre], pour la croix et le nouveau goût que l'on s'y était fait pour les "Saint-Esprit", donnèrent à son invention une si grande vogue que les profits qu'il y fit le mirent bientôt en état de faire acquisition de cette maison que ses deux fils possèdent et habitent aujourd'hui dans la rue du Marché[10]. *Quoique les prophètes des Cévennes soient tombés, la mode à laquelle ils donnèrent lieu se soutient encore si bien parmi le peuple que les protestantes de ce rang se distinguent toutes par cette parure, à moins que, une grande aisance les engageant à donner dans les pierreries, elles n'aient recours aux croix qui en sont enrichies et aux papillons que l'on vient d'inventer.*

L'abbé Valette semble voir un lien de cause à effet entre le mouvement qu'on a appelé "prophétisme" et la mode de l'usage des bijoux nommés "Saint-Esprit". Ce mouvement s'est manifesté à l'époque des prédicants, sous-jacent en Cévennes dès la Révocation, il prend corps en Dauphiné, en 1687, par le biais d'une jeune bergère inspirée : Isabeau Vincent. S'amplifiant, il passe en Vivarais, puis en Cévennes, où quelques années plus tard il a engendré le soulèvement Camisard. De nature mystique, il a mis en exergue la personne de l'Esprit Saint, le Consolateur et le Conducteur, qui se manifeste de manière visible ou non, inspirant les croyants dans leurs paroles et leurs actes. La référence à l'Esprit Saint et à son œuvre est tellement permanente chez les huguenots de cette époque que l'hypothèse de l'abbé Valette paraît très pertinente. Les auteurs qui ont abordé ce sujet se rallient généralement à cette idée, ainsi Claudette Joannis écrit-elle:

Les protestants prirent le Saint-Esprit comme signe de ralliement car il illuminait le discours des prédicateurs, ayant reçu le don des langues[11].

Par ailleurs l'abbé Valette donne à penser que l'invention des "papillons", plus récente que celle des Saint-Esprit ou des croix huguenotes, est proche de l'époque à laquelle il écrit sa relation, à savoir le milieu du XVIIIe siècle[12].

4°) La croix de Malte.

Elle est ainsi nommée car elle fut choisie comme insigne des chevaliers de l'ordre de Malte, successeurs des hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem. Comme telle, elle est bien connue en Cévennes car gravée sur les bornes marquant les limites des nombreux tènements que possédait l'ordre dans ce pays.

En 1578, Henri III fondait l'ordre du Saint-Esprit, réservé aux seuls catholiques, dont l'insigne était une croix de Malte aux huit pointes boutonnées, cantonnée de fleurs de lys, avec en son centre une colombe ailes déployées, tête orientée vers le bas. En 1693, Louis XIV fondait l'ordre de Saint-Louis, destiné à récompenser la valeur militaire, dont les protestants étaient aussi exclus. L'emblème différait du précédent par le motif central. Louis XV enfin instituait le Mé-

6 - Pierre BOURGUET, *La croix huguenote, Les bergers et les mages*, s.d., 62 p.
7 - JMI BOIFFILS DE MASSANNE, *Souvenirs de mon temps, 1824-1900*, première partie 1824-1842, p. 17, manuscrit conservé aux AD30, diffusion en photocopies par L.C.C., 1985.
8 - Albert DOUMERGUE, *op. cit.*, Pierre BOURGUET, *op. cit.*.
9 - Abbé VALETTE, *Histoire des Prophètes des Cévennes*, 1754-1761, 2 vol. manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Nîmes (Médiathèque), N° 13848.
10 - Aujourd'hui rue de l'Hôtel de Ville.
11 - Claudette JOANNIS, *op. cit.*
12 - Philippe JOUTARD, dans la bibliographie de la *Légende de Camisards* (Gallimard, 1977), situe le manuscrit de l'abbé Valette en 1754-1761.

rite Militaire, destiné à récompenser des officiers protestants, mais de nationalité étrangère. L'insigne, toujours une croix de Malte, différait lui aussi par son motif central. Certains auteurs ont voulu voir un lien entre l'insigne de ces ordres, plus particulièrement celui du Saint-Esprit, et l'usage de la croix de Malte par les Réformés, exclus des ordres créés par le roi, mais au bénéfice de la Nouvelle Alliance scellée par le sang de Christ, sous la conduite de l'Esprit Saint.

Pour ces auteurs, la croix huguenote, formée d'une croix de Malte boutonnée, cantonnée de fleurs de lys à laquelle est suspendu le *trisso*, larme ou ampoule suivant les interprétations, serait du XVIIe siècle, l'orfèvre Maistre ayant inventé vers 1688 le modèle où la colombe du Saint-Esprit est substituée au *trisso*[13]. Il convient de rappeler ici que la croix de Malte (bijou) n'a pas été portée que par des protestantes. Ainsi dans la Provence catholique voisine et plus particulièrement en pays d'Arles, les femmes pouvaient porter au cou une parure en forme de croix de Malte d'or ou d'émail blanc, quelquefois noir, appelée *Maltaise*[14]. La même croix de Malte ornait aussi parfois le médaillon suspendu au bracelet en forme de jonc appelé *Coulas*. Une toile du XVIIIe siècle, d'Antoine Raspal, intitulée : *Portrait de jeune fille en ancien costume d'Arles*, montre bien ce type de *coulas* et surtout une *maltaise* composée d'une croix de Malte émaillée blanche à laquelle est suspendu un médaillon d'or, parure correspondant à la *badine* décrite par Mistral (cf. *supra*).

La croix de Malte a pu aussi être portée sans pendentif (sans larme ni colombe) comme le montre le tableau d'une protestante nîmoise de la seconde moitié du XVIIIe siècle, conservé à Vébron chez Jacques Poujol. Il est donc difficile de déterminer ce que recouvre l'expression "croix de Malte" dans les anciens actes. S'agit-il d'une simple croix de Malte sans pendentif ou d'une croix huguenote? Et dans ce dernier cas, de quel type est-il question, ampoule ou Saint-Esprit?

La croix de Malte enfin a pu être gravée aux chatons de bagues comme le rappelle Claudette Joannis: *Dans le Dauphiné, pour se distinguer des catholiques, les femmes protestantes portaient la croix huguenote à huit pointes terminée par une larme ou une petite colombe ainsi que des bagues gravées au chaton d'une croix de Malte*[15].

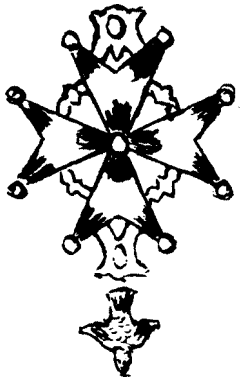

Les bijoux n'ont pas l'exclusivité de l'usage de croix de Malte, voire de croix huguenotes. Ces symboles entrent fréquemment dans l'arsenal décoratif du mobilier. Marquetée ou sculptée, la croix de Malte est souvent, en Languedoc et ailleurs, le motif central de meubles, armoires, secrétaires, bureaux dos d'âne... Sa fréquence sur des traverses hautes d'armoires est forte en Cévennes. Le Musée des Vallées Cévenoles en possède deux exemples, dont une armoire provenant du Bougès (voir 4ème de couverture), ayant en outre, à sa traverse inférieure une fleur qui n'est autre qu'une colombe du Saint-Esprit à peine déguisée. J'en ai aussi vu une à St-Etienne-Vallée-Française, de très belle facture, incontestablement du XVIIIe siècle, dont la traverse haute portait une croix de Malte, la basse une colombe du Saint-Esprit. Par ailleurs dans les années 1950, un journal publiait une photo représentant une traverse basse d'armoire ou de bahut, apparemment du XVIIIe siècle, des Basses Cévennes ou de la plaine languedocienne, dont le motif central est une schématique corbeille d'où partent des branches feuillues et fleuries dont certaines fleurs sont des croix de Malte, d'autres des Saint-Esprit[16].

Croix latines ou huguenotes, badines et "Saint-Esprit" se portaient en pendentifs au cou, accrochés à une chaîne d'or ou le plus souvent à une ruban de velours de soie noir serré par un "coulant" ou "glissant" voire "glissoir" d'or, généralement en forme de coeur.

B/ Les bijoux dans le notariat de St-Jean-du-Gard.

Le notariat constitue une source d'informations non négligeable en matière de bijoux. Par l'intermédiaire de Monsieur Chassin du Guerny nous avons eu accès à une transcription du notariat complet de St- Jean-du-Gard. Nous avons pu l'analyser et en tirer quelques enseignements à propos de l'usage des bijoux à caractère religieux . Il est clair que ces enseignements ne concernent que la communauté de St-Jean-du-Gard et qu'il conviendrait d'élargir la démarche à d'autres communautés voisines pour en tirer des conclusions plus générales. Par ailleurs ces données issues du seul notariat ne sont pas exhaustives, elles ne permettent en aucun cas de cerner totalement l'usage de ces bijoux, et plus particulièrement d'en situer la première apparition. En revanche elles fournissent des renseignements très précieux qu'aucune autre source n'a permis d'appréhender.

Plus précisément c'est dans les contrats de mariage, au descriptif de la dot, que ces bijoux se rencontrent le plus ; à un degré bien moindre et presque accidentellement, on en trouve trace aussi dans les testaments et les inventaires après décès.

A la fin du Moyen-Age, les dots sont généralement exprimées en monnaies sonnantes et trébuchantes et en robes. Vers le milieu du XVIe siècle, d'autres effets ("linceuls" , couvertures, nappes, serviettes...) font leur apparition, puis des biens fonds et des objets mobiliers (lits et coffres, étains...) qui se systématisent dans la première moitié du XVIIe (tout en pouvant être complété par des "cabaux": outillage et bétail) tandis que les robes disparaissent. Les premiers bijoux se rencontrent de façon exceptionnelle à la fin du XVIe, il s'agit surtout de chaînes d'or ou de ceintures d'argent. Dans la deuxième moitié du XVIIe ce sont les bagues lisses ou garnies de pierres qui se généralisent, alors que les claviers[17] d'argent ne deviendront communs qu'au cours de la première moitié du XVIIIe. Les bijoux à caractère religieux n'apparaissent dans les dots de mariage que vers 1720, leur fréquence progresse dans les années 40, pour connaître un apogée entre 1775 et 1790.

Entre 1700 et 1793, sur 3100 contrats analysés 300 (chiffres ronds), soit 10% environ, font état de bijoux religieux. Le bijou religieux n'est que rarement mentionné seul, il est associé à d'autres bijoux, bagues ou claviers, et dans la majeure partie des cas on trouve les trois ensemble. La valeur estimée en numéraire est souvent mentionnée globalement, de façon beaucoup plus rare

13 - Cf. *supra*.

14 - Fernand BENOIT, *op. cit*.

15 - Claudette JOANNIS, *op. cit*.

16 - Malheureusement la coupure de journal provenant des archives du pasteur Gaston Cadix ne porte pas les références de la publication (sans doute un quotidien) et la légende d'accompagnement sous le titre L'ébéniste huguenot résistant ne fournit aucune précision sur l'origine ou la localisation de ce meuble.

17 - Clavier, *clavèr* en occitan, est le crochet garni d'une chaîne que les femmes portaient à la ceinture et qui originairement servait à suspendre les clefs des coffres et armoires. A la fin du XVIIIe siècle, début du XIXe siècle il ne servait plus qu'à attacher les ciseaux.

séparément. Notons enfin que de façon très fréquente ces bijoux appartiennent en propre à la jeune fille, comme actif de son travail, “de son industrie” comme il est précisément écrit. Parfois la transmission de mère à fille est précisée. Ces bijoux religieux (exception faite peut-être de la croix latine) se trouvent indifféremment dans toutes les classes sociales (bourgeois, ménagers, commerçants, tisserands, faiseurs de bas, peigneurs, “brassiers”, travailleurs de terre à la journée...), y compris les plus pauvres, tout au moins dans les périodes de grande fréquence. Même si la proportionnalité de la répartition des bijoux ne reflète pas exactement la réalité sociale, les classes défavorisées restent tout de même massivement représentées. Il semble néanmoins que, dans la période suivant de près l’introduction de ces types de bijoux dans le notariat (mais il faudrait y regarder de plus près), on les trouve en priorité chez les notables.

Quelques exemples:

7 février 1745. Contrat de mariage entre André Roux maître teinturier fils de ... d’Anduze, et Elizabeth Gibert... dotée de 400 livres données par ses parents et aussi de son chef porte 1000 livres, un grand cabinet bois noyer, un crochet d’argent, deux bagues or et une badine d’or le tout estimé 100 livres qu’elle a gagné de son industrie... AD30 2-E-58/485.

27 juillet 1748. Contrat de mariage entre Jean Aurès tisserand fils de ... de St-André-de-Valborgne et Marie Berty fille de ... du Vignal paroisse de St-Jean-de-Gardonnenque, elle porte 150 livres outre son clavier de valeur 36 livres, un Saint-Esprit d’or avec glissoir 15 livres, et deux bagues 20 livres ... AD30 2-E-58/485.

20 février 1780. Contrat de mariage de Jacques Gout fils de ... faiseur de bas de St-Jean-de-Gardonnenque et Jeanne Ramadier fille de feu François Ramadier et ..., dotée par sa mère de 60 livres, un chaudron, et une croix de Malte d’or valeur 22 livres... AD30 2-E-58/560.

13 avril 1778. Contrat de mariage entre Antoine Rodier journalier travailleur de terre, fils de ..., de St-Etienne-de-Valdonez, diocèse de Mende et à St-Jean-de-Gardonnenque depuis plusieurs années et Marie-Anne Sanguinède fille de ..., se constitue tous ses biens dont 70 livres pour valeur d’un clavier d’argent, une croix et une bague d’or...

C/ Etude cas par cas.

1°) Le Saint-Esprit.

C’est en 1719-1720 qu’on rencontre les premiers à St-Jean-du-Gard. Ils se développent dans les années 1730, et connaissent leur fréquence maximale entre 1765 et 1770. Sur l’ensemble de la période, nous en avons repéré 167 soit 55,66% de l’ensemble des bijoux religieux. Sept d’entre eux sont associés à un glissoir:

- il est fait état de trois “glissoir au Saint-Esprit”,
- aussi de trois “Saint-Esprit avec son glissoir”,
- dans un cas il est dit “un Saint-Esprit et Glissoir”,
- on a rencontré aussi sur l’ensemble deux glissoirs seuls.

Dans la majeure partie des cas le métal dans lequel le Saint-Esprit a été fait est précisé: il s’agit exclusivement de l’or.

Leur valeur est rarement mentionnée indépendamment d’autres effets, elle est variable suivant l’objet: 10, 12, 15 et 20 livres.

2°) La Badine

Nous en avons dénombré 64 (21,33% du corpus) entre 1745 et 1793, dont 2 dans des testaments et 1 dans un inventaire après décès. C’est entre 1770 et 1780 qu’elles sont les plus fréquentes.

- deux de ces badines étaient dites “montées de diamants”,
- une était dite “avec pierres”,
- une était dite “croix badine”,
- une autre “croix badine de diamant” son prix de 500 livres.

- deux de ces badines étaient associées (outre bagues, claviers...) à un Saint-Esprit
- un l’était à 1 croix d’or
- un autre à une croix de diamants.

Leur valeur varie de 10 à 30 livres ou beaucoup plus (500 l.) pour certains bijoux moins communs. La majorité de ces bijoux sont dits être en or. Cependant les badines dont les axes sont cruciformes ainsi que les papillons que nous connaissons sont plutôt en argent associé à des pierres incolores. On peut se demander si les badines ou branlantes, suivant l’expression de Boissier de Sauvage (cf. *supra*) dont le métal est l’or, ne sont pas des “Saint-Esprit” rehaussés ou non de pierreries (grenats ou rubis) et dotés de trois larmes mobiles suspendues aux ailes et au bec.

Il semble que les badines puissent appartenir indifféremment aux protestantes comme aux catholiques. Les mentions “croix badines” ou celles les associant avec des croix latines sont révélatrices d’appartenances catholiques. En revanche, quand elles sont associées avec des “Saint Esprit”, on est certainement en présence d’un milieu protestant.

Elles peuvent être d’une grande valeur et appartenir aux milieux les plus aisés. Nous avons déjà fait un constat identique pour les régions voisines, Languedoc et Provence. Mentionnons toutefois une différence: le terme “papillon” n’a pas été relevé une seule fois dans le notariat de St-Jean-du-Gard.

3°) Les croix latines ou catholiques.

Elles n’apparaissent qu’en 1756, et ne sont que 26 soit 8,66% seulement de notre corpus. L’une d’entre elles a été repérée dans un testament.

- sept sont garnies de pierres ou diamants.
- une repérée en 1769, garnie de diamants, se trouve dans une famille protestante, les *Mazelet* seigneurs de la Baume, paroisse de Peyrolles.
- neuf d’entre elles, soit 35%, correspondent à des contrats dont un des conjoints au moins est étranger aux Cévennes et originaire d’un diocèse catholique (St-Flour en Auvergne, diocèse de Mende, de Rodez, de Lyon...).

Le fait qu’une de ces croix de grande valeur appartienne à une protestante n’est pas pour surprendre. Le témoignage du curé de Bernis (cf. supra) rapporte la même chose dans la plaine languedocienne.

4°) Les croix de Malte.

La première mention de croix de Malte à propos d’un bijou est de 1701. Il s’agit de ...*bagues, l’une turquoise l’autre croix de Malte.* Il ne peut y avoir d’erreur d’interprétation ou de lecture, car ce contrat de mariage a été établi deux fois chez deux notaires différents et la formule est identique. Ce type de bague est présenté pour le Dauphiné comme d’origine protestante (cf. *supra*).

Les 43 autres mentions (dont une dans un inventaire après décès) représentent 14,33% du corpus, et se situent entre 1770 et 1793, avec une forte densité de 1775 à 1790.

Toutes celles dont le métal est précisé sont en or.

Une est mentionnée “croix de Malte avec son coulant” (1785),

Deux sont mentionnées “croix de Malte avec son coeur” (1785-1787),

Une autre hors période (1799) est mentionnée “croix de Malte dans son glissoir”.

Comme tous les bijoux religieux, elles sont généralement associées à d’autres bijoux:

- huit sont seules,
- six sont avec une ou deux bagues,
- sept sont avec un clavier d’argent,
- deux sont avec des boucles d’argent,
- vingt sont avec bagues et clavier.

Leurs valeurs sont variables: 7, 12, 13, 16, 22 livres... (les bagues de 6 à 12 livres, les claviers de 30 à 40 livres).

Rien ne permet de préciser s’il s’agit de croix de Malte seules ou bien de croix de Malte complétée d’une colombe ou d’une larme.

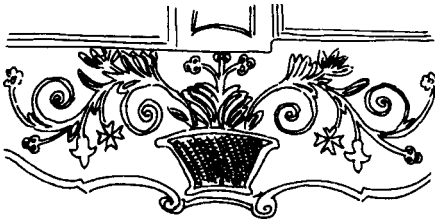

Graphique:

On a représenté sur un graphique, par périodes de cinq années, le nombre de bijoux religieux rencontrés en différenciant leur nature. On s'aperçoit qu'ils n'apparaissent pas en même temps, et que le Saint-Esprit a une nette antériorité. Exception faite de la croix latine, les courbes connaissent un maxima, est-ce une question de mode? Il semble toutefois qu'il y ait une baisse de fréquence générale à la fin du siècle, est-ce le début du retrait de ce type de bijoux des contrats de mariages? Une étude plus étendue s'impose pour justifier cette hypothèse.

En résumé: sur l'ensemble des bijoux à caractère religieux rencontré entre 1700 et 1793 dans le notariat de St-Jean-du-Gard, c'est le Saint-Esprit qui est le plus commun: 55,66%, puis viennent la badine représentant 21,33%, la croix de Malte: 14,33% et enfin la croix latine: 8,66.

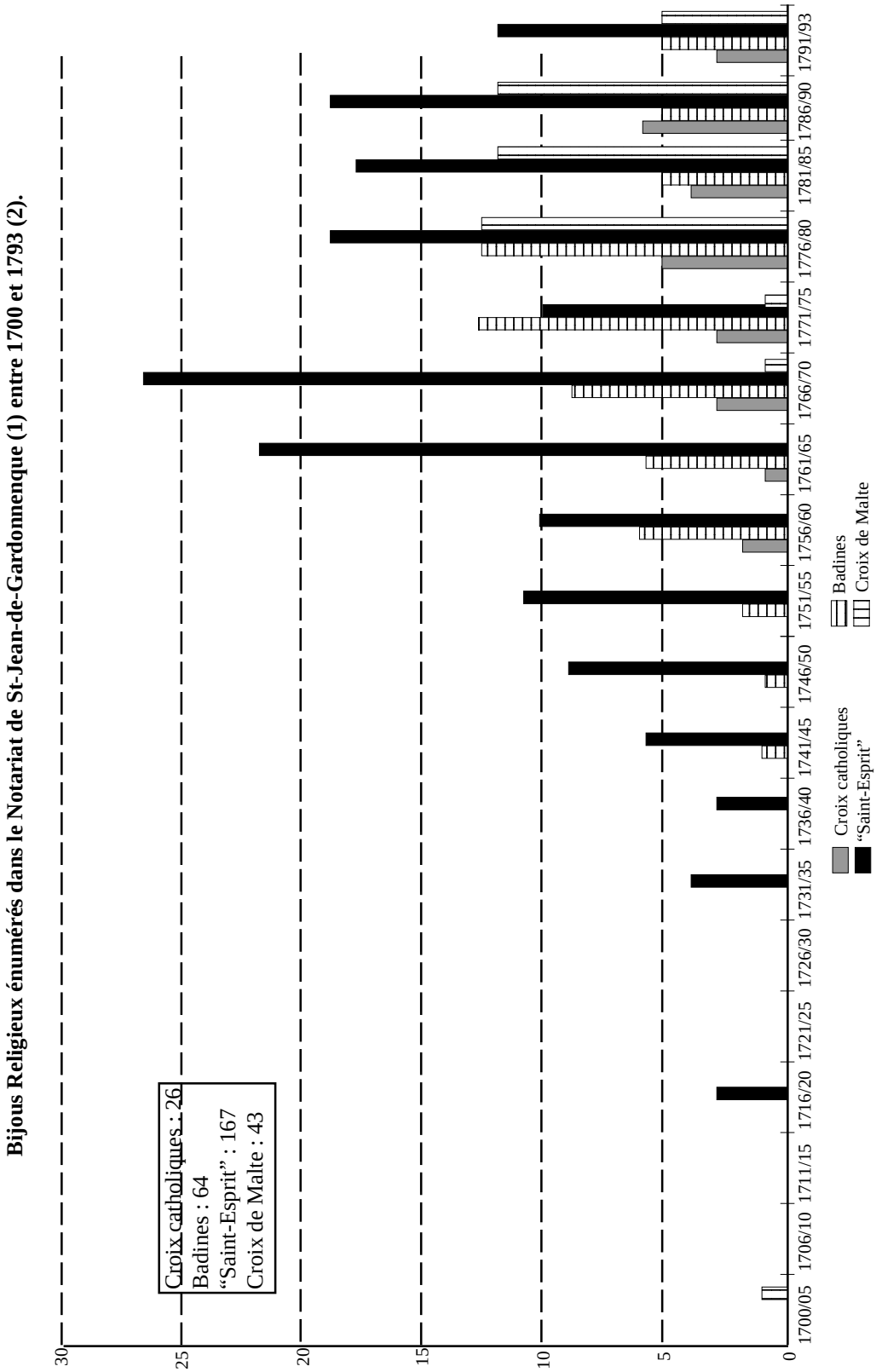

(1) Essentiellement en tant qu'éléments de dot dans les contrats de mariage. Exceptionnellement dans les Testaments ou Inventaires.
(2) Aucune mention de bijour religieux n'apparaît dans le notariat avant 1700.
(3) Pour l'homogénéité du graphique, les chiffres de cette période (3ans) ont été extrapolés à 5 ans.

I - En Cévenne protestante :
les rapports maître-domestique au siècle des Lumières

par Adrienne Durand-Tullou

Parmi les documents de la famille Manoël de Nogaret, les livres de mémoire et de raison sont d'un grand intérêt pour la connaissance du mode de vie traditionnel, du contrecoup des événements et des rapports maître-domestique.

On voit comment en Cévenne, la noblesse faisait valoir ses possessions, notait avec minutie recettes et dépenses, accompagnant parfois les comptes de remarques, initiant l'héritier à son futur rôle.

Pour comprendre certaines notations, il convient d'évoquer brièvement la généalogie de la famille Manoël en cette fin du XVIII° siècle. Le responsable de la tenue du livre est alors Pierre de Manoël seigneur de Nogaret, le Poujol, Fontanieu et autres lieux, âgé de 47 ans, ancien mousquetaire noir de la garde du roi. Le 11 novembre 1789, il note une dépense de 18 livres *pour mon cher père*. Celle-ci est sans doute motivée par la maladie de François Aymar, avocat au parlement de Toulouse, qui meurt à Nogaret le 27 janvier suivant, à 68 ans. Des six enfants qu'il avait eus de son mariage avec Marie-Anne d'André de Montfort, Pierre est le seul fils et Jeanne (mariée au baron de Pourcarès) la seule fille ayant atteint l'âge adulte.

Après la mort de François Aymar, Pierre hérite des domaines qu'il se doit de maintenir à défaut de les accroître afin de se montrer digne de la lignée qu'il perpétue. A son tour, il éduque le futur héritier. C'est ainsi que, trois mois plus tard, le 27 avril 1790, il remet 24 livres au personnage qui fait l'objet de la présente note - *en présence de mon fils*. Il s'agit de Jean Aymar, 21 ans. Celui-ci ne reprendra pas le flambeau. Il décédera à 37 ans en 1806, longtemps avant son père. Nogaret et les autres domaines passeront alors à son frère puîné Gilles François qui assurera la descendance.

Le fragment suivant, extrait d'un registre de la période révolutionnaire, concerne un nommé Jean Laget. L'homme était né à Meyrueis[1] le 14 juillet 1725. Son père, Pierre Laget, exerçait la profession de meunier. Le nouveau-né avait deux jours lors de son baptême. Son parrain était son frère aîné, autre Pierre Laget, et sa marraine une certaine Marguerite Parguel dont le degré de parenté ne figure pas sur l'acte.

Entré au service des Manoël, il passa sa vie à Nogaret, remplissant les fonctions de garde-terres tant qu'il en eut les capacité.

« Le 24 février 1789 : comptes arrêtés. Laget est payé de 2 années échues le 19 février.
« Reste dû pour ces deux années 119 £
« 19 mars 1789 ---------- donné des châtaignes blanches au neveu de Laget à 33 s la carte ------- 33 £
« 22 avril ---------- donné en présence des autres domestiques ---------- 12 £
« 29 mai ---------- pour aller à Meirueis[1] ---------- 15 £
« 2 août ---------- pour ses besoins imprévus ---------- 18 £
« 26 septembre ---------- pour ses besoins journaliers ---------- 12 £
« 11 novembre ---------- pour mon cher père ---------- 18 £
« 17 janvier 1790 -------- pour la façon d'une burate[2], pour payer le picaïre[3] ---------- 18 £
« ———
« 126 £
« Le 10 mars 1790 : comptes arrêtés. Les 119 £ sont payées.
« Il reste 7 £ de l'année précédente qui seront imputées au nouveau compte.
« Le 27 avril 1790 ------- baillé en présence de mon fils ---------- 24 £
« Le 19 juillet 1790 ------ pour ses besoins ordinaires ---------- 15 £
« le 16 septembre ------- pour ses besoins journaliers ---------- 12 £
« le 10 novembre -------- pour acheter du cadis et autres choses ---------- 24 £
« le 25 décembre -------- pour acheter encore quelque étoffe 1 louis d'or neuf ---------- 24 £
« le 12 février 1791 ----- baillé 10 cartes châtaignes blanches pour son neveu à 42 s la carte ----- 21 £
« le 19 février ---------- baillé ---------- 24 £
« Ce jour-là : comptes arrêtés. Reste dû 53 £
« avril ---------- baillé un setier chât. bl. à Avesque, neveu de Laget ---------- 17 £12 s
« le 5 mai 1791 ---------- pour ses usages journaliers ---------- 12 £
« le 14 juillet ---------- baillé pour acheter un chapeau et autres objets neufs ---------- 9 £
« le 24 septembre ------- pour ses besoins ordinaires ---------- 15 £
« le 24 novembre -------- pour payer des souliers et autres choses ---------- 23 £

« le 3 janvier 1792 ------ baillé 3 assignats de 5 £ et 12 £ en tout ---------- 27 £
« le 5 avril ---------- je couche ici et de son consentement les 20 cartes
« de chat. bl. remises à Gardocels[4] à 50 s la ca. ---------- 50 £
« le 15 avril ---------- baillé assignats de 5 £ pour acheter quelque doublure ---------- 10 £
« le 6 mai ---------- ma demandé 6 assignats pour payer de toile prise chès
« m^r pontier et pour autres fournitures ---------- 30 £
« le 24 juin ---------- pour besoins divers des assignats ---------- 25 £
« le 21 septembre ------- a l'occasion de notre foire de demain[5] 20 £ en assignats ---------- 20 £
« le 25 novembre -------- “ai encore baillé à Laget qui ma dit quil avoit besoin
« d'acheter quelque chose à la foire d'après-demain quatre assignats
« de 5 £ pièce faisant” ---------- 20 £
« le 9 mars 1793 -------- “j'ai baillé aud Laget trente cinq livres en petits assignats de cinq livres
« pour divers objets qu'il ne m'a pas expliqué” ---------- 35 £
« le 15 mai ---------- “j'ai baillé aud Laget pour acheter à la foire certains objets
« dont il a besoin” ---------- 20 £
« le 4 juin ---------- “j'ai baillé à Laget a l'occasion de la troupe de volontaires
« qui arrive ici de st hipolite, durfort, sauve ---------- 15 £ 5 s
« le 11 août 1793 -------- pour des souliers ou autres choses ---------- 60 £
« le 24 août : comptes arrêtés. il est payé pour les 2 années échues le 19 février. Il a reçu 31 livres sur ceux de
« l'année courante
« gages de 1793 argent 130 £
« souliers 2 p^res
« le 30 septembre ------- baillé “3 petits assignats faisant 15 £ pour
« son voyage de la foire de Meirueis” ---------- 15 £
« le 6 mars 1794 -------- pour divers objets ---------- 50 £
« le “29° germinal l'an 2° de la rep. française une et indivisible ou le 18° avril 1794 vx style
« j'ai baillé ---------- pour payer la façon de quelque burate et autres choses ---------- 25 £
« le 1er prairial ---------- “pour aller a st hipolitte mener notre cheval qu'on a requis pour l'armée
« quinze livres, outre ce que mon fils lui baille pour sa dépense”[6] ---------- 15 £
« le 12° messidor -------- 2 cartes seigle et 2 cartes ch. bl. ---------- 12 £
« le 15° messidor -------- 2 petits assignats de 5 £ “pour un petit voyage
« qu'il doit faire après demain a Cabrilhac”[7] ---------- 10 £
« le 4° vendémiaire ----- “Laget ma demandé à l'occasion de notre foire de demain
« quelque argent pour ses besoins ---------- 20 £
« le 16° nivose ---------- 85 £
« le 3° germinal ---------- pour ses besoins journaliers ---------- 50 £
« le 28° floréal ---------- 1/2 carte ch bl a 14 £ la carte ---------- 7 £
« “laditte demi a été baillée pour la façon d'une matelote[8] et dune p^re culotte”
« le 24° mai 1795 ------- un assignat ---------- 10 £
« le 28° mai ---------- “pour mettre ma til dit a la consigne des volontaires
« qui vont à Toulon” ---------- 25 £
« le 27° juin ---------- 25 £ en assignats pour ses besoins journaliers ---------- 25 £
« le 23° août ---------- 25 £ en assignats pour ses besoins journaliers ---------- 25 £
« le 11 septembre ------- baillé “une carte et demi chat bl pour chapeau
« qu'il a pris chès Blanc le chapelier” ---------- 75 £
« le 26° septembre ------ “jour de foire en assignats” ---------- 60 £
« le 2° janvier 1796 ----- “acompte de ses gages en numéraire” ---------- 9 £
« le 11° janv. 1796 ------ “un écu de six livres pour achaiter des étoffes noires
« pour faire le deuil de sa soeur décédée ces jours derniers ---------- 6 £
«
« le 8° février 1796 : comptes arrêtés. lui reste dû ---------- 150 £
« le 12° mars ---------- “pour payer dix sept livres qu'il doit à Pierre Pontier
« et pour ses autres besoins” ---------- 26 £
« le 2° avril ---------- pour ses besoins journaliers “neuf livres en numéraire
« dont une partie en monnoye” ---------- 9 £
« le 15° mai ---------- pour ses besoins journaliers en numéraire ---------- 14 £
« le 24° mai ---------- “payé à Pierre Lapize m^e cordonnier de St André une paire souliers
« avec des clous à raison de onze livres et une paire de semelles
« à raison de quatre livres.....” ---------- 15 £
« le 26° juin ---------- “en numéraire métallique.... qu'il m'a dit vouloir employer pour

« achaiter de toille pour de chemises et détofe pour faire des culotes” ------ 25 £
« le 24° juillet ---------- pour ses besoins particuliers ---------- 9 £
« le 13° août ---------- “un écu de six livres pour aller au pompidou[10] ou il a quelque affaire
« qui l'y appelle” ---------- 6 £
« le 11° septembre ------ “douze livres en deux écus de 6 £ dont une partie doit être employée
« a payer Escoti qui a achaité une pièce de terre du coté des Abrits[11]
« en numéraire” ---------- 12 £
« le 21° décembre ------ “six francs pour aller à la foire du Pompidou” ---------- 6
« le 2° janvier 1797 ----- 2 cartes ch. bl. pour son neveu au prix de 3 £ 5 s ---------- 6 £10 s
« le 3° janvier ---------- “pour achaiter d'aurès du mas du fesc[12] six ou sept pans
« de cadis[13] un écu” ---------- 6 £
« le 2° février 1797 ------ pour des habits ---------- 9 £
« le 11° mars 1797 ------ pour ses besoins journaliers ---------- 10 £
« le 13° mai ---------- pour ses besoins journaliers ---------- 12 £
« le 25° mai ---------- “jour de foire du Pompidou..... ma encore demandé
« douze livres en numéraire pour ses emplètes je ne sais quelles” ---------- 12 £
« le 16° juillet ---------- 2 écus pour ses besoins journaliers ---------- 12 £
«
« le 28° juillet : comptes arrêtés “..... il se trouve payé de ses gages de lad dernière année échüe le 18° février 1797.
« Je lui ai fait aussi compte de l'intéret du capital de 150 £ que je lui dois.... reste à imputer cinquante livres sur
« l'année suivante”.
«
« le 28° juillet ---------- pour ses besoins ordinaires ---------- 12 £
« le 6° août ---------- “pour payer une paire souliers et un resemelage de souliers
« 12 £ 10 s les souliers sont passés a 9 £ et le resemelage 3 £ 10 s” ------- 12 £10 s
« ---------- plus pour payer aud Lapize quelques autres ouvrages ---------- 6 £
« le 22° septembre ------ “veille de notre foire la somme de 18 £ pour ses besoins domestiques --- 18 £
« le 27° septembre ------ “pour une paire culottes et un mouchoir pour son col[14]
« plus 128 livres pommes de terre pour son neveu Levesque
« au prix de celles que j'ai vendus à Gardocels je les passe a” ---------- 2 £10 s
« le 21° janvier 1798 --- “pour ses besoins domestiques et notam^{t} occasionnés par sa maladie” -- 30 £
« le 24° mars ---------- pour son neveu 8 cartes ch bl a 45 s la carte ---------- 18 £
« le 13° mai ---------- pour achaiter du linge ---------- 24 £
« plus pour payer de toille rousse qu'il a acheté chez M. Pontier ---------- 12 £
« plus 6 cartes ch bl à 40 sous ---------- 12 £
« le 16° septembre ------ baillé ---------- 12 £
« le 14° novembre ------ “j'ai payé à Michel chirurgien.... 15 f pour le montant
« d'un compte de drogues et médicaments” ---------- 15 £
« le 1er mars 1799 : comptes arrêtés, baillé 2 £ 10 s pour achever de payer les gages des deux dernières années,
« compris l'intérêt de 150 £ sur le pied de 7 £ 10 s par an ainsi que les souliers.
« Le 3° mars Laget continue à servir en qualité de garde champêtre mais à des conditions différentes : seulement
« 72 f en argent, 1 paire souliers neufs et une paire semelles.
« Le 18 février 1800 : comptes arrêtés. Reliquat : 19 f 10 s payés sur le champ. Restera, mais à des conditions
« différentes : 80 f en numéraire métallique “sans souliers ni autre chose”.
« Le 24 février baillé la somme de cinquante francs en diminution de celle de cent cinquante francs que nous lui
« devions, de sorte que led capital se trouve réduit a cent francs qui restent entre mes mains.
« Mémoire
« ”Le 10° mars 1800 j'ai compté au C^{n} Pierre Pontier et Cie négociant de ce lieu les cent francs mentionnés ci dessus
« dont il a consenti son billet en faveur dud Jean Laget de pareille somme. Led billet payable dans un an avec
« l'intérêt a cinq pour cent l'année..... de sorte que je demeure libéré envers led Laget dud capital..... étant convenu
« précédemment avec lui que je lui ferois ce placement....”
« Nous n'avons pas relevé les remises d'argent à Laget au cours des années 1799 et 1800 car leur
« destination essentielle demeure l'achat de linge et de chaussures et les “besoins journaliers”. Une
« remarque s'impose cependant : au lieu d'une longue liste, il ne subsiste pour chaque année que peu de
« rubriques (45 f au total, pour l'année 1800).
« Mémoire
« “Le premier de février 1801 v.s. Laget a eu le malheur bien grand d'être affligé d'une maladie grave et très
« singulière qui en l'accablant tout à coup d'infirmités la jetté dans l'imbécillité et dans le radotage. Le triste et
« déplorable état du pauvre malheureux auquel nous sommes attachés depuis longtemps nous a si vivement
« touché que nous lui avons prodigué tous les soins et tous les secours qui ont dépendu de nous malgré qu'ils

« fussent dispendieux et onéreux a bien d'égards ; mais que l'humanité, et la charité réclamoient également.
« Nª le 8° mars 1801 led Laget étant toujours dans le même état a quitté définitivement la maison pour se rendre
« a Meirueis auprès de ses parens qui ont voulu le réclamer chez eux, et en conséquence il est parti le même jour
« après midi monté sur notre jument que nous lui avons prété ainsi que notre domestique Jean Pierre Nogaret qui
« accompagnait trois des neveux dud Laget qui étoient venus pour le prendre, et le transporter à Meirueis sous
« leur garde et bonne conduite et qui ont promis de remplir vis a vis de leur oncle tous les devoirs sacrés que la
« Nature et la Religion leur imposent sous tous les rapports.
«
« Nª le 10° avril 1801 lesd effets mentionnés ci contre ont été délivrés à Causse des Fonts[15] ou à son valet chargé de les voiturer a Meirueis.

Soit pour mémoire que lesd neveux de Laget nous ayant demandé avec prières de leur préter un matelas de la maison de Nogaret pour le service de leur oncle ainsi qu'une couverture de laine, une paire de draps de lit et un traversin, nous leur avons remis ces quatre articles qu'ils ont promis de nous rendre sur leur ame et conscience en temps et lieu.

«
« Notte des effets appartenant à Laget notre ancien domestique et remis au Cⁿ Etienne Rousset valet du Cⁿ Causse
« des Fonts :
« 1° - un matelas
« 2° - une paire de draps de lit
« 3° - une couverture de laine
« 4° - trois habits
« 5° - quatre paires de culottes
« 6° - 2 matelotes
« 7° - 3 paires de bas
« 8° - 1 paire souliers
« 9° - 1 mouchoir
« 10° - 1 chapeau
« 11° - 14 chemises
« ---------- Certifié véritable
« Laget garde champetre est décédé. Le 23 ventose an X nous avons fait un arretté de compte avec ses
« successeurs devant Bousquet notre. Toute imputation et payement et fournitures faite j'ay resté devoir 35 f dont
« l'acte porte quittance.... M'ont rendu un matelas, 1 couverte laine, 1 pre draps et un traversin que j'avais prété pour
« le service de Laget lorsqu'il quitta la maison".

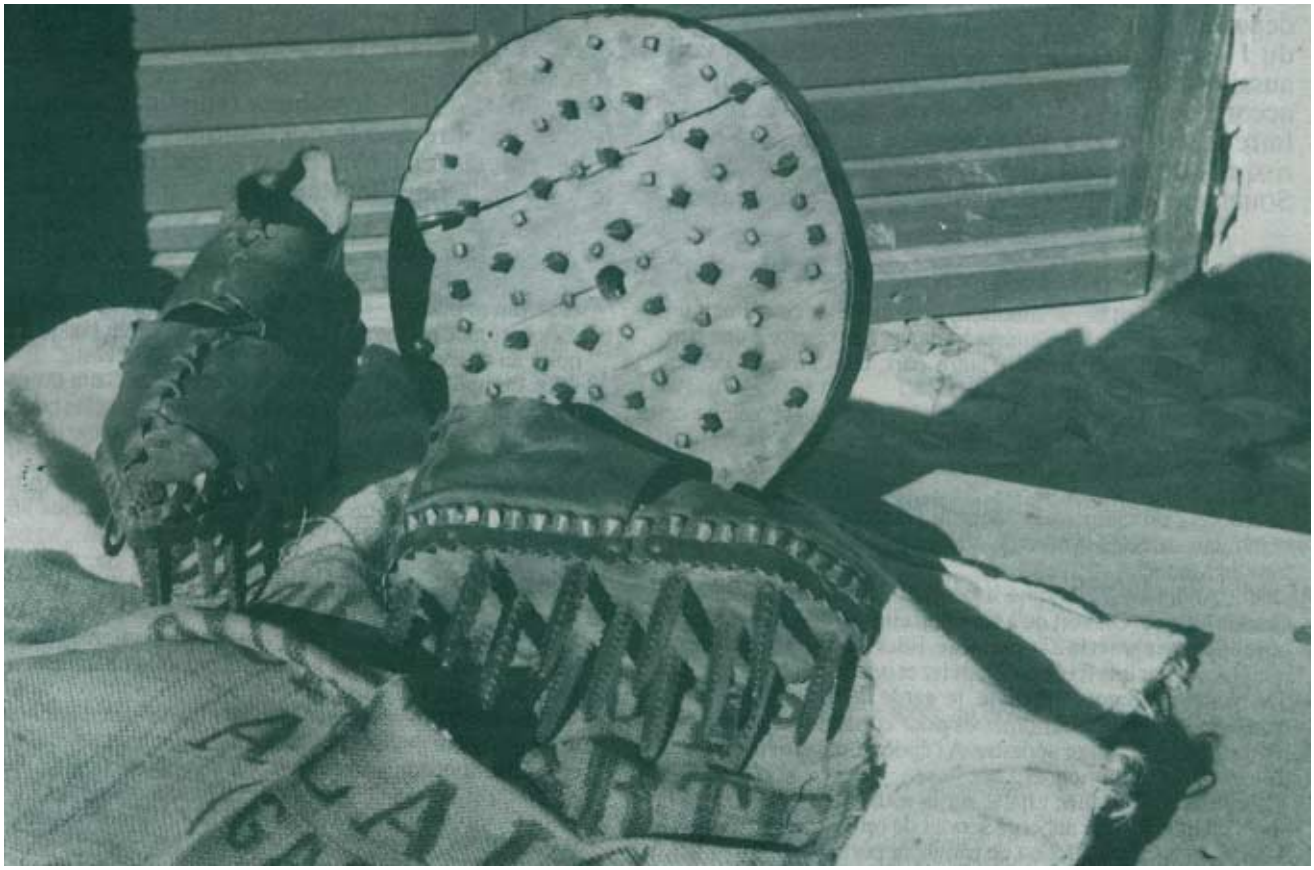

Commentaires

Ce fragment qui commence durant l'hiver 1788-89 présente quelques répercussions du grand bouleversement : le passage d'une troupe de volontaires, le siège de Toulon, la réquisition du cheval, l'emploi des assignats concurremment avec du numéraire dont des écus et de la monnaie. On remarque par ailleurs la tentative d'utilisation du nouveau calendrier républicain à partir du *29° germinal l'an 2° de la république française une et indivisible* immédiatement traduit en *vieux style*. L'expérience fut brève puisqu'elle s'acheva au bout de deux mois.

En ce qui concerne le statut du garde et ses rapports avec les Manoël, on constate :

1° que les comptes étaient arrêtés chaque année au mois de février. L'entente se faisait pour une nouvelle année. En 1799, compte tenu de l'âge et de l'état de santé de Jean Laget, Manoël réduisit le salaire à 72 f *en argent* plus une paire de souliers neufs et une paire de semelles. L'activité du garde était diminuée depuis un certain temps puisque le 21 janvier 1788, sa maladie avait nécessité une dépense. Le 14 novembre suivant, il avait fallu recourir au chirurgien et acheter *drogues et médicaments*. En 1800, il n'avait plus droit aux souliers.

2° qu'au moment de l'arrêt des comptes, le maître conservait une partie ou la totalité de la différence entre le montant du gain annuel et celui de l'argent remis au fur et à mesure des besoins du garde. La somme augmentée des intérêts constituait un petit pécule que l'intéressé emportait s'il venait à changer de place ou dont il pouvait disposer en cas de dépense imprévue. On voit, par exemple, à la date du 11 septembre 1796, un achat de terre. On voit aussi Manoël remettre 100 f à un négociant après accord de Laget. Ce prêt permettait au garde de faire fructifier ses économies, à un moment où il risquait de ne plus pouvoir travailler.
Soucieux des intérêts de son garde, Pierre Manoël distinguait les différents types de dépenses qui motivaient une demande d'argent : les *besoins journaliers*, les *besoins ordinaires* et les *besoins imprévus*. Manoël manifestait de temps en temps une certaine irritation. Sans doute soupçonnait-il Laget de ne pas lui donner le motif réel de sa demande. Par exemple, le 25 novembre 1793, il lui remit 20 livres après avoir noté *...m'a dit qu'il avait besoin d'acheter quelque chose à la foire...* Le 25 mai 1797 jour de la foire du Pompidou, Laget demanda 12 livres. Manoël les lui remit et écrivit : *m'a encore demandé... pour ses emplettes je ne sais quelles...*

3° que les Manoël avaient des égards vis à vis de leur vieux domestique

On arrive au départ de Laget dont l'état de santé ne permettait plus de le garder à Nogaret.

Les livres de mémoire et de raison se transmettant de père en fils, devaient témoigner des vertus ancestrales qui constituaient des exemples. Pierre Nogaret rédigea donc un bref récit des circonstances qui l'amenèrent à se séparer de Laget dont trois neveux se chargèrent en promettant de veiller comme il convenait sur le vieillard. Ils pouvaient d'autant moins se dérober à un tel engagement que Manoël connaissait parfaitement l'aide que Laget avait apporté aux siens : châtaignes blanches, seigle, pommes de terre, et peut-être certains objets achetés sur les foires.

Jean Laget mourut à Meyrueis le premier brumaire an 10 (22 septembre 1801), soit environ six mois après son départ de Nogaret. Il était âgé de 77 ans. Le décès fut déclaré par deux de ses neveux, Jean Avesque, propriétaire foncier, et Pierre Laget, tisserand. La liste des objets remis par Manoël à la famille montre que le domestique avait une garde-robe correcte, en harmonie avec ses fonctions et avec le rang de la famille Manoël.

Notes

1- Meyrueis : du fait de sa situation, la petite ville constituait un lieu de contact avec les Causses Méjan et Sauveterre d'une part et le Rouergue méridional d'autre part, d'où l'intérêt de ses foires, malgré la distance.

2 - Burate : bure légère donc étoffe de laine, mais en Cévennes ce terme désignait également une étoffe réalisée à partir des déchets les plus grossiers des cocons.

3 - Picaïre : bûcheron

4 - Gardocels ou Gardossels, devenu Gardoussel : ferme de la commune de Saint-André-de-Valborgne qui appartenait à la famille Manoël.

5 - Saint-André-de-Valborgne a compté deux foires jusqu'à la Grande Guerre. On voit qu'à l'époque elles se déroulaient le 22 ou le 26 septembre et le 27 novembre. Elles furent ultérieurement remplacées par une fixée au 2 janvier et une seconde au 15 mai.

6 - De Nogaret à Saint-Hippolyte, le garde devait effectuer près d'une cinquantaine de kilomètres pour conduire le cheval à la réquisition, avec retour pédestre. A l'époque, un tel déplacement n'avait rien d'exceptionnel.

7 - Cabrilhac ou Cabrillac : halte sur la route du Vigan à Florac, après l'Aigoual. Une auberge servait de refuge aux voyageurs.

8 - Matelote : sorte de gilet ou de camisole porté par les hommes. Celle des femmes était en molleton ou en toile selon la saison et serrait le buste.

9 - Les hommes portaient le deuil avec une large bande d'étoffe noire au chapeau et à la manche gauche de la veste.

10 - Le Pompidou : en Lozère, très proche de Saint-André-de-Valborgne. Les relations étaient celles qui liaient les bourgades voisines, en zone de montagne, essentiellement complémentaires.

11- Les Abrits : hameau de la commune de Saint-André-de-Valborgne, entre cette localité et Tourgueille où les Manoël étaient possessionnés.

12 - Mas du Fesc : ferme de la commune de Saint-André-de-Valborgne toute proche de l'agglomération.

13 - Cadis : espèce de drap grossier de teinte grise ou blanchâtre qui était de fabrication locale et servait à la confection de vêtements d'homme. On voit ici que le garde achetait le cadis directement au producteur, un artisan.

14 - Mouchoir pour son col : lorsqu'ils travaillaient les hommes avaient l'habitude de porter un grand mouchoir noué autour du cou, en cotonnade souvent rouge à dessins noirs. Il constituait une protection, les chemises étant dépourvues de col.

15 - Les Fonts : ferme sur le flanc nord de l'Aigoual, commune de Bassurel.

II - En Cévenne catholique :
la vie d'une famille de ménagers

par Adrienne Durand-Tullou

De la Vallée Borgne nous passons à la Cévenne méridionale, près de Ganges. Sumène est alors une bourgade importante sur la voie Aix-Montauban, à l'entrée de la zone montagneuse.

A Sumène, la Réforme avait reçu l'adhésion d'une moitié de la population, alors que l'autre demeurait farouchement attachée à la religion ancestrale. Le livre de mémoire et de raison provient d'une de ces familles catholiques : les Hugon. Ce document figure dans les archives personnelles d'un des descendants auquel je tiens à exprimer ma gratitude, car il m'a permis de l'étudier longuement.

I - Le domaine de Campredon

Les Hugon vivaient à Campredon, un mas de la paroisse de Sumène, au N-E de l'agglomération. La propriété appartenait alors à la famille des Saint-Roman. Les Hugon en jouissait par bail emphytéotique.

La structure du domaine est caractéristique de la Cévenne. D'après le compoix -dont la teneur figure sur une des pages du livre- il comprend :

- *Un mas appelé Campredon qui se compose :*
  - *d'une maison fougogne[1] à deux étages de 5 canes de plafond, une clède[2] de 3 canes 6 pans, basse cour, four passage, trestat[3] de 24 canes ;*
  - *d'un sol, un jardin de 2 boisseaux, un jardin arrosable en deux parties, une terre labouride[4], oliviers et fruitiers, une vigne médiocre d'une sétérée une carte un boisseau, un passage, un pré arrosable d'une cane, une terre labouride sous le béal d'une cane, un castanet en partie dougat[5] de 31 sétérées, une cerclière[6] en trois partie de 5 sétérées qui confronte du pied la rivière du Recodier.*
- *Une pièce de terre cerclière à Puech Broussous de 5 sétérées 3 canes.*
- *Une pièce de terre cerclière au terroir de Valestourière dont une moitié est de Jean de Causse, sieur des Vignolles et l'autre de Pierre de Causse, sieur de Suelhes.*

L'essentiel des parcelles se trouve autour des bâtiments, seules deux cerclières sont isolées. L'ensemble est de peu d'étendue (exception faite de la châtaigneraie), étagé au long de la pente, avec une source permettant d'arroser un jardin. La famille Hugon doit obtenir de cet espace assez réduit, au relief accidenté, peu fertile, l'essentiel de ce qui lui est nécessaire. Elle doit aussi en tirer ce qui lui sert de monnaie d'é-change pour acquérir chez les artisans et les commerçants les produits indispensables à la vie de tous les jours, aux travaux de maçonnerie, de menuiserie, etc.

Mas de Campredon (Photo A.D.T.)

1 - Maison fougogne : maison ayant une cheminée, ce qui n'était pas toujours le cas encore au début du siècle.
2 - Clède : petit bâtiment servant à sécher les châtaignes.
3 - Trestats : grenier perdu.
4 - Terre labouride : labourable. On trouve plus fréquemment “labourative”.
5 - Un castanet en partie dougat : une châtaigneraie partiellement coupée (voir "Le châtaignier”).
6 - Cerclière : voir "Le châtaignier”.

II - La généalogie des Hugon

Une partie du livre de mémoire et de raison est consacrée à la généalogie de la famille Hugon à partir d'André, fils et petit-fils d'autres, la tradition concernant le prénom étant respectée.

C'est lui qui rédige la chronique répartie en naissances, mariages et décès. Après son décès, elle est poursuivie par deux générations. Par des recoupements, il est possible de partir d'André Hugon père, maître tonnelier habitant à Campredon, marié à Marie Laporte. Son fils aîné naît le 25 novembre 1740. Il épouse Jeanne Soulier, née le 20 février 1741. Le couple donne le jour à :

- Basilippe, née le 9 avril 1766 ;
- Jean-André, né le 22 septembre 1768, † le 22 août 1777 ;
- Jeanne, née le 23 septembre 1770, † le 14 août 1777 ;
- Priscille, née le 1er juillet 1772 ;
- André Gaspard, né le 15 février 1774, † le 4 juillet 1796 ;
- Victoire, née le 11 mars 1776 ;
- Antoine Julien, né le 24 février 1778, qui suit...
- Jeanne, née le 10 mars 1780 ;
- Pierre, né le 9 février 1783 ;
- François-Xavier, né le 19 février 1785, † le 11 septembre 1793.

Soit 10 enfants en un peu moins de 20 ans dont 4 décédés, non pas en bas-âge ce qui est alors très fréquent, mais entre 7 et 22 ans. On remarque deux décès à quelques jours d'intervalle, en plein été, ce qui pourrait correspondre à une épidémie de dysenterie (souvent observé).

André Hugon meurt à Campredon le 14 mai 1814 à 74 ans. Jeanne, son épouse, lui survit 4 ans. Elle décède le 23 juillet 1818 à 77 ans (longévité assez rare pour une femme).

Antoine-Julien, 7ème enfant du couple, devenu le fils aîné, épouse Jeanne Rieusset le 20 août 1805. Elle est originaire du “Vallon de Valnière”, commune de Notre-Dame de la Rouvière, sous le col de l'Asclié, au N-E de Sumène. Les Hugon respectent donc la tradition qui refuse le *formariage*.

Le couple Hugon-Rieusset demeure aussi dans les normes avec une famille de 9 enfants :

- Antoine-Julien, né le 12 juillet 1806, qui suit...
- Jeanne-Geneviève, née le 2 janvier 1808, † le 19 septembre 1808.
- Pierre André, né le 2 février 1809, † le 20 avril 1877.
- Rose-Etiennette, née le 27 décembre 1810, mariée le 5 janvier 1835 à Auguste Ménard, du Vialaret, commune de Saint-André-de-Majencoules.
- Marie-Delphine, née le 28 novembre 1812, † le 25 décembre 1816.
- Lucie-Christine, née le 21 juillet 1814.
- Marie-Victoire, née le 21 décembre 1816, † le 2 août 1818.
- François-Xavier, né le 28 octobre 1818.
- Louise Joséphine, née le 25 août 1823, † le 20 novembre 1823.

Sur les 9 enfants, 4 décèdent en bas-âge.

Antoine Julien meurt le 21 mars 1852 à 74 ans. Il est alors veuf depuis 6 ans, son épouse étant décédée le 12 septembre 1846.

Antoine-Julien, second, épouse Rosalie Vignal le 15 janvier 1833. Elle est née au Saury, commune de Saint-André-de-Majencoules. Lui a alors 27 ans et elle 19. Le couple donne naissance à 8 enfants :

- Rosalie-Anastasie, née le 27 avril 1834, † le 16 mai 1834.
- Mélanie-Jeanne, née le 18 décembre 1835, mariée le 8 juin 1860 avec Henri Domergue de la Peyre, commune de Montaud (Hérault). Ainsi apparaît l'exode vers le Bas-Languedoc où, depuis longtemps, les cévenols allaient vendanger.
- Antoine-Julien, né le 18 décembre 1837, † le 4 janvier 1838.
- Pierre-Julien, né le 28 décembre 1838, qui suit...
- Jean-François-Xavier, né le 24 juin 1841.
- Rose-Eugénie, née le 15 novembre 1843.
- Marie-Rosalie, née le 20 octobre 1845.
- Louise-Lucie, née le 11 septembre 1847, † le 23 février 1861.

Deux des enfants meurent peu après la naissance, un troisième à 4 ans et un à11 ans. La mère décède le 7 anvier 1851 à 37 ans, alors que la dernière fille n'a guère plus de 3 ans.

Pierre-Julien, seul descendant mâle, épouse le 3 septembre 1869, à 31 ans, Elizabeth Ducros, originaire du hameau d'Isserviel, commune de Saint-Martial. Six enfants naissent de cette union :

- Claire-Lucie, née le 2 janvier 1871.
- André-Julien, né le 15 février 1872, † le 18 juillet 1872.
- Julien-Marius, né le 9 décembre 1873.
- André-Henri, né le 11 décembre 1875.
- Marie-Elizabeth, née l juillet 1885.

Pierre-Julien s'éteint le 27 septembre 1896, à 58 ans.

Ainsi s'achève la généalogie des Hugon d'après le “livre”.

III - La vie des Hugon d'après les documents

Le livre de mémoire et de raison est accompagné d'un petit cahier intitulé "Rubrique 1777", qui constitue une liste par ordre alphabétique des personnes avec lesquelles Hugon traite des affaires. La présentation, réalisée à la main, est celle d'un répertoire actuel.

1° - De l'emphytéose à la possession

Un carnet à couverture de parchemin est, lui, consacré aux censives. Il permet de connaître les rapports du propriétaire et de l'emphytéote au fil du temps.

Il débute le 25 janvier 1743. Ce jour-là, Fesquet, "procureur de Monsieur de St Roman" écrit avoir reçu d'André Hugon fils d'autre, 150 livres *en acompte de ce qu'il doit tant en son propre qu'en sa qualité de donataire contractuel de son père audit seigneur de St Roman : 6 £ pour les intérêts d'une année échue le 17 novembre précédent du capital de 150 £ qu'il doit audit St Roman à 4 pour cent plus les restes des annuités de la rente du pré Redon*. Fesquet déduit 16 £ 10 s *pour des journées qu'André Hugon, son père et son frère ont faites l'année précédente pour aider à anter*[7] *les dougats dudit seigneur plus 10 £ pour prix d'un mandement tiré sur Fesquet par ledit St Roman et que ledit Hugon lui a remis et qu'il a endossé*.

Le 28 juillet suivant, Fesquet reprend le carnet et inscrit le versement de 45 £ *pour la moitié de la rente du pré échue à la Magdeleine*.

Le 25 mai 1744, Fesquet, agissant cette fois en tant que procureur d'Etienne de Serres, baron de Meyrueis, note avoir reçu 171 £ soit 30 pour un billet, 45 pour l'autre moitié du pré (échéance de Noël précédent), 96 d'acompte sur les arrérages du mas de Campredon.

André Hugon étant décédé, à partir de 1752, c'est sa veuve qui assume le règlement des censives jusqu'en 1764, date où son fils apparaît à ses côtés, puis agit seul.

On le voit acquérir une châtaigneraie au quartier de Valestourière appartenant à la baronne de Sumène, puis une cerclière de Jacques Hilaire et une possession de marquis du Cayla. S'il progresse dans la hiérarchie villageoise, c'est grâce à un labeur acharné. Il continue à effectuer des journées et règle une partie des rentes en nature. Ainsi, en 1744, il verse 72 £ à Noël qui s'ajoutent à 75 livres de pommes et une paire de poulets.

En fin de carnet, il est noté : *l'an 1729 et le 25 avril mon grand-père avait pris la métairie de Campredon à locatairie perpétuelle de 29 en 29 ans par conséquent depuis l'époque de 1729 jusques à la Pâques de 1806 au 25 avril dernier il s'est écoulé 77 années sans aucun renouvellement*. Il s'agit là d'un cas tout à fait exceptionnel car les seigneurs veillaient scrupuleusement à ce que les tenanciers *reconnaissent* à chaque échéance de 29 ans de façon à ne pas perdre leur qualité de propriétaires des biens. Le cas de la métairie de Campredon aurait pu entraîner la déchéance du possesseur au profit des Hugon.

Une notation portée sur le "livre" à la date du 29 messidor an 3 (17 juillet 1795) prouve que Hugon a engagé une procédure auprès du tribunal du Vigan en vue de racheter la pension qu'il sert à Mr de St Roman. Les pièces restent déposées au greffe *le rachat des pensions étant suspendu*.

Il faut arriver à 1818 pour trouver un premier rachat de rente par les Hugon. Elle concerne une parcelle appartenant alors à la famille de Massane. L'échéance du règlement était fixée à *la feste de St Michel*. Ce jour-là les tenanciers devaient remettre 3 £ en argent et 1 paire de poulets. Il leur arrivait parfois de régler deux annuités : celle échue et la précédente. Le 19 octobre 1837, Me Pibarot dresse l'acte d'un second rachat : au taux de 3%, il s'élève à 2.000 francs.

A ce moment, les Hugon succèdent aux Saint Roman dans la possession du mas de Campredon.

2° - La vie à Campredon de 1743 à 1777

Elle est perceptible grâce à un petit cahier couvert en parchemin sur lequel ont été notés épisodiquement certains faits auxquels Hugon attachait une importance particulière qui nous échappe souvent. Bien qu'il concerne plus de trois décennies, le cahier est mince.

---

7 - Anter : greffer.

Commencé le 16 décembre 1743, il comporte deux notations pour cette fin d'année : le 16 *payé à Léonard de Las Lieures 12 £ pour reste de marchandises vendues à mon père*, puis le 21: *Payé à Cambacérès du Val des Bouisses* (St-André de Majencoules) *16 £ de cercles vendus à mon père*.

En 1744, on relève 8 notations. L'année suivante ne figure pas. En 1746 : 2 ; 1747 : 1 ; 1748 : 1. On passe immédiatement à 1762 avec 1 notation, 1767 : 1 ; 1771 : 1 ; 1772 : 4 ; 1775 : 1. On revient alors à 1774, 1750, 1765. Ceci prouve qu'ayant trouvé des papiers épars après le décès de son père, André III les transcrit sur ce cahier afin d'en conserver la teneur.

Telles les deux premières notations citées, beaucoup concernent des règlements non effectués par le défunt : fourniture et façon de cercles, restes de gages du domestique ou du berger, bât de l'ânesse, vin, etc. On remarque celle-ci : *Payé à Messieurs Ducros et Boissière marchands de Sumène 8 £ 10 s d'abonnement de deux passecodes*[8] *vin et foin dûs par mon père*. Le 5 décembre 1746, il paie à Méjean "maître chirurgien" 6 £ dues par le même. Le décès du chef de famille entraîne pour de longues années -quand ce n'est pas pour toute une vie- des charges importantes. Ainsi en 1762, André III écrit-il : *Payé à Catin Hugon ma tante femme de Jean Genestier, du Soulier* (St Roman de Codières) *42 £ plus 4 l d'huile d'olive en déduction de son supplément de légitime*. Quelques années plus tard : *Compte de l'argent payé par ma mère pour les comptes de mon père et les légitimes de ses soeurs Antoinette, Marie, Marguerite, Catherine Hugon : 8.084 £*, ce qui représente alors une très grosse somme. Trois mois plus tard il arrête tous les comptes avec l'oncle Genestier. Une livre demeure due.

Ainsi les soeurs du défunt posaient-elles un sérieux problème avec la liquidation de leurs légitimes respectives. Durant sa vie, André II n'avait pu leur remettre chaque année que l'intérêt. Ainsi, en 1749 avait-il payé à sa soeur Marie, femme de Jean Teulon, 2 £ d'intérêt *plus 1 carte pois blancs à 3 £ la carte*. L'année suivante, il lui avait remis les 5 £ en numéraire. En 1749, il avait arrêté les comptes avec son beau-frère Antoine Bresson : *Payé 4 annuités des intérêts de la constitution de dot de Marguerite Hugon 23 £*.

De plus en plus, les notations concernent la propre famille d'André III et lui-même. Ainsi, le 1er janvier 1762, il inscrit : *abonnement pour accomodage avec Michel perruquier à 50 s l'an*. A partir de 1769, il entreprend de grosses réparations à Campredon avec l'aide du forgeron Pierre Boisson et du menuisier Charles Pintard. Elles ne s'achèveront qu'en fin 1774.

Le 29 avril 1771, il note le détail des ventes (17 brebis et 12 agneaux pour 105 £) et des achats (97 moutons pour 866 £) concernant le troupeau d'ovins. On a l'impression qu'à partir de cette date, André III est en mesure de développer considérablement l'exploitation. En effet, à l'achat de 97 moutons de provenances diverses (particuliers des alentours et foires), s'ajoute l'acquisition d'un couple de boeufs pour 128 £ et d'un cheval dont le prix n'est pas indiqué. En février 1772, il achète 20 moutons, et en mars 46 pour un total de 772 £. Le cheval ne devant pas lui convenir, il l'échange. Dans le même temps, il *fait faire des journées pour laver la laine* et emploie sa cousine pendant 60 jours pour filer. Il a une domestique Marie Fezon à laquelle *en acompte de ses gages il donne 3 £ 5 s pour une paire de souliers plus 13 £ 13 s plus 4 s pour elle plus 1 paire de sabots de 8 s plus 8 £ 6 s de marchandises chez Mourgues plus 1 £ 10 s chez le cordonnier*.

Les mûriers sont greffés et les vignes soignées comme en témoignent ces lignes : *Mémoire de la qualité de l'ante de mûrier qui est marqué : celle qui est marquée par l'écorce de mûrier est celle qui est la plus commune, celle qui est liée avec d'amarine jaune*[9] *est celle de monsieur Tarteron, l'autre petit paquet lié au milieu est celle que j'avais chez moi. Cette année 1775 j'ai taillé mes treilles et vignes en lune vieille.*

Une équipe travaille pour André III sous la direction d'un certain Jean Tragit auquel il doit 24£ 4 s *sans préjudice de 8 journées dues à ses ouvriers*.

André III veut que son fils Jean-André soit instruit. Le 28 mars 1776, il note : *comptes arrêtés avec Jean Rouvière. Il me reste redevable de 7 £ qui serviront pour payer les mois de mon enfant donc nous avons fait le marché avec lui à 15s par mois qui ont pris leur com-*

8 - Passecodes : droit de péage.
9 - Amarine jaune : saule dont les rameaux à écorce jaune sont employés en vannerie.

mencement le 1er janvier dernier et c'est jusques et inclus au dernier décembre prochain. Le garçonnet avait commencé l'école à 7 an 3 mois.

L'existence laborieuse n'empêche pas André III de s'offrir quelques fantaisies : *Ce jourd'hui 15 juin 1755 j'ai pris 2 billets d'une loterie à 6 s le billet numéros 5 et 7* ; et encore l'année suivante : *Mesures d'une case pour les petits oiseaux : longueur 1 pied, largeur 10 pouces, hauteur 9 pouces et demi* (environ 32 cm X 27 X 25,6).

3° - La vie à Campredon de 1777 à 1810

La grande différence entre le "livre" qu'André III commence en 1777 et le cahier précédent réside dans la régularité des notations portées chronologiquement et en totalité.

Pendant 33 ans, on peut suivre la marche de l'exploitation et l'évolution du mode de vie. Très vite, on remarque que le temps où le chef de famille accomplissait des journées est révolu. C'est lui qui fait de plus en plus travailler des brassiers et des saisonniers en fonction des besoins de la métairie et de la tonnellerie, des permanents, des artisans locaux, qui commerce aussi de plus en plus. Si le troc demeure essentiel on constate à l'aube du XIX° s. un léger accroissement de numéraire dans les transactions importantes.

Comme il est impossible d'entrer dans le détail, seuls des exemples caractéristiques ont été retenus pour les différentes rubriques.

*A- **Les produits de l'exploitation***

A la métairie de Campredon, spéculations végétales et animales se complètent. Les premières comprennent : la châtaigneraie avec la production de fruits et de bois d'oeuvre, l'olivette, la vigne et le chanvre (à usage familial seulement, car ils ne figurent dans aucune transaction mais ils sont attestés par les mentions d'une vigne et d'une "canabière"), le foin, les oignons et les pommes. Les secondes comportent: l'élevage des ovins (auxquels s'ajoutent quelques caprins), des porcs et des volailles, la sériciculture et l'apiculture.

A.1 - Les spéculations végétales :

A.1.1 - La châtaigneraie

En avril 1777, Hugon note : *anté le dougat du serre en montant à la canabière*. Le "dougat" était réservé à l'obtention de douelles de tonneaux donc coupé vers 20-25 ans. Désireux d'étendre la châtaigneraie pour avoir davantage de fruits, Hugon décide de transformer le "dougat" du serre en "castanet" et procède au greffage qui permet d'obtenir des fruits de différentes variétés. Celle choisie à Campredon est la *géno longo* (gène longue)[10] bien adaptée au pays et qui se vend bien. Dans les années 1800, elle vaut 30 s la carte à la récolte. Elle sert essentiellement de monnaie d'échange soit fraîche, soit sèche. Le 12 janvier 1805, le maçon Jacques Ginestier reçoit 3 cartes brizat à 33 s la carte plus 2 boisseaux de noix à 55 s. Deux jours plus tard, Hugon lui remet 2 cartes de châtaignes blanches à 40 s la carte puis 2 autres. Le 17 mars Hugon note *donné à Ginestier 24 f acompte de la muraille au devant de la porte d'entrée de la basse cour*. Les châtaignes se rapportaient donc à un travail antérieur.

Une partie de la châtaigneraie de Campredon est constituée par une cerclière faite des rejets poussant à partir des souches. Ces rejets sont, à l'époque, exploités à partir de 4-5 ans pour donner des cercles de tonneaux (abandonnés au profit des cercles métalliques) ou d'une dizaine d'années lorsqu'il s'agit d'obtenir des tuteurs destinés aux vignes du Bas-Languedoc. Le 8 décembre 1782, Hugon vend sur pied à Jean Laget boucher de Sumène 2 cerclières, une appelée

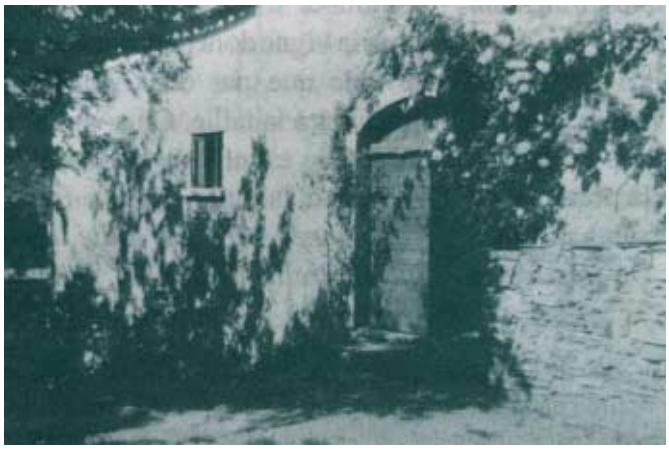

Mas de Campredon (Photo Laporte)

10 - Gène longo : variété de châtaigne de forme allongée dont l'enveloppe est d'un brun noirâtre.

le Broussas 30 charges et demi à 7£ la charge, l'autre à Puech Broussous 34 charges à 6 £ 5 s la charge. Le même jour, il vend à David Monna et François Barafort tonneliers *le dougat appelé la Gène*[11] *pour 6 castels*[12] *à 35 £ plus un tonneau de 4 setiers le tout payable en coupant ledit dougat*. Le 31 octobre 1798, il vend à Pierre Mourgues, du Pouget *le fruit d'une coupe de dougat... à côté du champ appelé la Gène qui confronte le valat au prix et somme de 42 f le castel payable en tout le mois de nivôse prochain* (décembre-janvier) *lequel dougat nous devons le faire estimer. J'ai reçu 3 f d'arrhes*. Le 25 septembre 1801, il vend *coupe et perches de cercles de la cerclière appelée la Paro attenante au Capmas*[13] *de Campredon aux citoyens Bresson des Lieures et Castanier de Villeneuve à 7 f 10 s sur la souche payables après estimation. M'ont baillé 12 f d'arrhes plus 1 salmée blé de pays valant 66 f en acompte*. Le 3 décembre 1808, nouvelle vente *à Ducros tonnelier et commerçant 70 charges de cercles sur la matte* (souche) *à 9 f la charge, une demi charges de perches éclatées dites parguires, une perche à laisser sur la matte, à couper tout le bois à brûler, 34 estelles dites levadisses saisies à ma volonté. 12 f d'étrennes comptés. Paiement total 630 f en février*.

A.1.2 - L'olivette

Dans les vallées de la Cévenne méridionale la présence de l'olivier sur les versants à l'adret est très ancienne. De très fortes gelées -telle la plus récente en 1956- ravageaient périodiquement les olivettes. On ne sait s'il en existait une anciennement à Campredon qu'il n'aurait pas été possible de receper après un gel. Par contre on apprend que le 14 avril 1780 Hugon a commencé d'en établir une à la Paro *défrichée car ce n'était qu'une* ? (probablement broussaille). Il y plante 24 oliviers.

On constate qu'au cours de cette période, Hugon ne récolte pas d'olives. Lasalle, le négociant de Sumène, lui fournit non seulement de l'huile (2 boisseaux le 8 octobre 1779 et autant le 22 novembre) mais aussi des noyaux résultant de la fabrication et employés pour l'engraissement des porcs. Ainsi le 16 février 1778, il note : *acheté de Lasalle quatre prinses*[14] *noyaux d'olives à quarante sols la prinse + 8 £*. Par contre, en 1792, on trouve à la date du 10 février : *livré à la servante de mademoiselle Valade une demi carte d'huile d'olive à 18 £ la carte plus une carte de pommes de terre*. Cette dernière production apparaît pour la première fois. On la retrouve mais toujours en quantité peu importante. La récolte ne couvrait guère que la consommation familiale. Il en allait de même pour la vigne dont l'existence n'est révélée que par deux notations relatives à la taille. On a vu qu'en 1775 elle est effectuée en vieille lune. Par la suite, Hugon écrit : *cette année 1783 j'ai taillé la vigne, la treille de la Font, celle de dessous la fenêtre, celle du chemin du valat*[15], *le treillat dè sur la maison en lune nouvelle*. Dilemme d'autant plus important qu'Hugon travaille le bois d'oeuvre.

A Campredon, il existe des pommiers donnant des “communes”, des “roses” et des “servantes”. Une partie de la récolte est vendue. Ainsi, le 8 novembre 1790, Hugon écrit : *Trial vitrier me doit un quintal pommes dites servantes à 4 livres le quintal*.

Dans les années 1800, on remarque que les noix apparaissent dans des transactions, mais en faible quantité (1 carte à 50 s en 1798). Il en va de même avec les prunes dites “perdigones” vendues 50 s le q. en 1783.

A.1.3 - La culture des oignons

Il s'agit d'une culture séculaire importante dont le produit servait de monnaie d'échange et permettait d'obtenir du numéraire lorsqu'on disposait d'une grosse récolte, ce qui était le cas à Campredon. Chaque année, à partir du mois de septembre, les oignons tiennent une large place dans le “livre”. On trouve par exemple pour 1779 :

- 29 septembre : *Trial vitrier de St Hippolyte doit 1 q 25 l oignons à 3 £ 5 s le q*
- 26 octobre : *doit Espagne serrurier de Sumène 1 q 30 l oignons à 2 £ 10 s le q...*
- 28 octobre : *doit Soulier tailleur de Sumène 2 q 50 l oignons à 2 £ 10 s*
- 3 novembre : *doit Jeanjean*

11 - Dougat appelée la Gène : le toponyme indique que le tènement avait été une châtaigneraie produisant des gènes.
12 - Castel : tas ayant environ un mètre de hauteur. Le castel apparaît comme l'équivalent du stère.
13 - Capmas : du latin cap (tête) ; bâtiment principal du domaine où vivait, soit le propriétaire, soit le tenancier chargé de l'exploitation.
14 - Prinse : charge d'une presse. Ici : quantité de noyaux dans le couffin après obtention de l'huile d'olive.
15 - Valat : sillon creusé par les eaux de ruissellement au flanc d'une pente.

tailleur... 2 q 8 l...

- 8 novembre : *doit Jean Perbosc 31 l oignons à 6 deniers la livre*
- 15 novembre : *Pierre Ager m'a donné 9 £. Je lui dois la voiture d'une charge d'oignons qu'il porta à Sumène le 18 octobre...*

On voit qu'une partie de la production sert de monnaie d'échange avec les artisans de Sumène, mais que l'essentiel est vendu à des négociants qui expédient vers les villes. Les transactions s'opèrent le plus souvent lors des foires (18 octobre par exemple). Vers 1800, un certain Pibarot devient l'acheteur attitré. Le 3 décembre 1798, Hugon note : *vendue ma partie d'oignons à Pibarot de 50 à 60 q à 3 francs pris sur place durant frimaire ou jusqu'au 5 nivôse* (25 décembre). *Il donnera 24 £* (sic) *en numéraire et le reste en blé au prix qu'il se vendra au fur et à mesure qu'il prendra les oignons*. Le 6 décembre : *Pibarot a donné 10 cartes blé de Bourgogne à 3 f 18 s la carte = 39 £*. Le 2 novembre 1801, Hugon vend ses oignons à Pibarot fils à 3 f 15 s le q. à prendre en décembre sur place où ils seront pesés : *J'ai reçu 2 q 25 l sel au même prix des oignons...* Le 30 novembre : *Reçu de Pibarot 12 f en espèces. Poids des oignons : 130 q 34 l à 3 f 15 le q = 488 £ 15 s sans préjudice de 11 q de mes enfants au même prix = 41 f.* A remarquer l'échange avec du sel, produit qui n'apparaît pas au siècle précédent. Y aurait-il eu recours au sel de contrebande ?... Le 15 janvier 1801 : *reçu de Pibarot 168 f en espèces plus 5 cartes de seigle à 3 £ 15 s* (sic) *la carte*.

En plus des oignons, Hugon vend du plant aux alentours et même de la graine. En 1779, il note :

- 3 mai : *doit Jean Roqueplan du mas du Fromental* (St-Roman de Codières) *pour 3 l de plant d'oignons*
- 4 mai : *doit Antoine Cambon de la Canabière 7 l pour...*
- Même jour : *doit Louis Rouire du Mas de Nissolle 4 l pour...*
- 8 mai : *doit Pierre Soulier du mas de Frégère 4 l pour...*
- 17 mai : *Castanier de Soulanou haut par son valet a reçu 45 l à 116 d la livre*
- Même jour : *Rouire a reçu par sa servante 12 l plant.*

En ce qui concerne la graine d'oignon, on trouve par exemple : 5 mars 1780, *Rouire me doit un jeune chien à 3 £ plus 4 onces graine d'oignons soit 1 £*. Par contre, Hugon lui doit 12 £ pour 4 cartes de seigle.

A.1.4 - Les céréales

Aucune mention de céréales récoltées à Campredon. Cependant on remarque de fréquentes notations du type de celles-ci : *29 octobre 1799 Jean Mourgues doit 2 cartes gènes longues fraîches à 30 s la carte sans préjudice de 2 q de paille pour son lit à 20 s le q* et *30 juillet 1801 livré à Trial menuisier par Brousse 4 q 70 l de paille pour son lit à 20 s sans préjudice d'un autre voyage de l'année passée.* Hugon récoltait donc du seigle dont la paille fine était utilisée pour garnir les paillasses.

Il apparaît que le froment (touzelle, blé de Bourgogne, etc.) était acheté soit à des négociants de Sumène, soit à des courtiers de Lunel, Montpellier, Sommières, etc. Hugon devait en rétrocéder à des gens du voisinage car les achats sont souvent suivis de cessions de petites quantités.

En 1793, Hugon bénéficie en trois fois de céréales destinées à alimenter les populations, soit en tout 14 cartes de *mixture, blé de la nation et seigle* pour un montant de 118 £ 10 s.

A.1.5 - Le fourrage

Chaque année, Hugon vend une certaine quantité de foin, le plus souvent à des paysans des garrigues au sud de Ganges. Ainsi le 18 octobre 1793 : *vendu mon foin au citoyen Gaganie de St Bauzile à raison de 6 £ 10 s le quintal pris et payé en tout le mois. Il en a reçu 6 q 23 l brut en 4 balles et moi ai reçu 250 £*. Le 1er avril 1795, il en vend 30 q *au citoyen Berthier membre du directoire du district du Vigan au prix de 20 £ le q pris au grenier. Reçu 50 £ d'arrhes. Le foin a été retiré par le citoyen Michel et par le citoyen Foulquier tous originaires et commissaires du district... et ledit Foulquier m'en a fait l'entier paiement savoir par mains dud. Foulquier la somme de 550 £ et lui ayant précompté 50 £ que led. Laurent Duran m'avait baillé par arrhes dans sa maison à Sumène lors de la première vente... laquelle dite somme de 50 £ et celle de 550 font l'entier paiement desd. 30 q de foin.*

Le calme revenu, Hugon recommence à vendre le foin normalement.

A.2 - Les spéculations animales

A.2.1 - Les ovins

Le troupeau constitue, avec la châtaigneraie, l'essentiel des ressources. Il donne la viande, le lait, la laine et le fumier qui est indispensable aux cultures.

Sur la structure du troupeau le “livre” n'apporte aucun éclaircissement, excepté la présence traditionnelle de chèvres : *16 novembre 1777, donné à Jean Combes, du Brugas* (St Martial) *12 £ acompte sur les 17 d'une chèvre achetée*. On constate que chaque année, Hugon vend un chevreau à Balmès le cordonnier.

On sait qu'il estive en montagne sous la garde d'un certain Toulouze : *6 février 1779, donné à Jean Perbosc* (le berger) *pour Toulouze 13 £ 2 s qu'il lui devait pour garde de son troupeau ou sel fourni à la montagne...* et 27 juin de la même année : *donné pour Puech à Jean Perbosc pour garde de troupeau à la montagne l'été passé 3 livres*.

Les mentions de ventes de bêtes sont rares. En voici une : *25 août dû par Tranquille boucher de Saint Bauzile pour reste de brebis vendues le 21, 5 £ 11 s*. Exceptionnellement aussi celles d'achats : *19 octobre 1777, donné à David traiteur de Sumène 24 £ acompte sur dû des agneaux achetés par moi et Valette de Saint Julien sans préjudice d'autres sommes remises pour le même article ou dépense faite à cette occasion*.

Plus fréquentes sont les notations relatives à la vente de la laine qui est alors très demandée par les manufactures de drap de Lodève. Elles permettent d'évaluer le nombre de têtes : *16 mars 1778, vendu à Guibal, des Lieures, la laine de l'année à la réserve de 14 toisons qu'il rebute sur 68 brebis ou moutons qui fait le nombre de mon troupeau à 60 £ le quintal payable à la Madeleine arrhes : 18 £*. Puis : *8 juin, reçu de Guibal, des Lieures, 18 £ acompte de la laine*. Le 5 avril 1779, Hugon vend au même *40 à 45 q de toisons à 50 £ le quintal. Il m'a donné 60 £*. Le 22 décembre 1791, il note : *vendu ma partie de laine à Duzon le cdlonial à 13 s 6 d la livre tout poil*[16]*, prise chez moi, payable à la toison : 24 £ argent plus le reste en assignats. Reçu un assignat de 5 £ d'arrhes*. L'année suivante, à la même date (jour de la foire de Sumène), il vend à Duzon, de Colognac, *à 25 s la livre la laine surge et suis réservé 20 toisons, 4 noires et 16 blanches sur 60 bêtes, il réglera à la toison. Reçu un assignat de 5 £ comme arrhes*. Le 21 avril 1805, Hugon échange avec Benoit Balmes, facturier en laine de Sumène *savoir 3 moutons qu'il me donne et je dois lui bailler 50 l laine surge et anisses*[17] *à la toison prochaine*.

A.2.2 - Les porcins

La viande de porc constituant l'essentiel en toute saison de la nourriture carnée, à Campredon on élève plusieurs de ces animaux. Les porcelets sont achetés à des marchands étrangers à la région - venant essentiellement du Vivarais- qui font chaque année des tournées régulières : *25 janvier 1778, acheté 2 nourridous à Baptiste du Vivarais payables un au premier vendredi de Carême et l'autre à la Saint Jean Baptiste, 59* £. Le 6 mars, Hugon en achète 2 de plus à *Jean, de Villefort en Vivarais*, à payer au total 53 £ dans les mêmes conditions. Et encore : *14 décembre 1788, dû à Jean Platon négociant du Vivarais 55 £ de 3 jeunes cochons payables 24 £ au 13 janvier prochain et le reste à la Saint Jean*.

A.2.3 - Le rucher

Il fournit alors le nécessaire pour édulcorer. Le miel est souvent échangé en petites quantités à 6 s la livre dans les années 1780. En 1807, il est passé à 12 s. Le 30 janvier 1810, on voit : *livré en deux fois à Ambroise Court marchand de Ganges par Jean Sate messager de la poste aux lettres de Sumène 65 l de miel à 12 s la l. Reçu 18 f à Ganges le 13 janvier*.

] La cire brute, même les menus déchets sont vendus : *7 mars 1777, vendu à Jacques Bastide fils, du Viala, toute la boudousque*[18] *que j'aurai cette année à mes ruches à miel à 10 s la livre. Reçu 6 £* Le 17 mai suivant, Bastide reçoit 3 livres de boudousque et *paie ce qu'il restait devoir*. Le 15 septembre : *doit Bastide père, du Viala paroisse de St Martial, 2 £ 5 s pour reste de bresque*[19] *livrée suivant convention passée avec son fils plus 2 l boudousque 11 £*. Le 30 août 1806, on retrouve le même achetant *23 l boudousque pour faire la cire à 13 s 6 d la livre = 15 f 10 s 6 d* (sic) *plus 2 l 3/4 au même prix*.

A.2.4 - Le ver à soie

L'éducation du Bombyx per-

16 - Tout poil : c'est-à-dire, toison d'ovins adultes et d'agneaux. Or la laine d'agneau, à une époque récente, n'était pas mélangée, souvent considérée comme un rebut. A l'époque, elle servait à l'obtention du feutre.

17 - Laine surge : laine brute non essuintée. Anisse : touffes de laine d'agneau. Les anisses désignaient également les brins de laine accrochés aux arbustes sur les aires de parcours et que les femmes recueillaient.

18 - Boudousque, ou plus exactement “bòdosco” : ce terme désigne l'écume du miel et les impuretés.

met d'obtenir du numéraire et d'effectuer des achats importants, d'où une pratique intensive de la sériciculture.

On a vu Hugon greffer des mûriers en 1775. Il lui arrive de céder de la graine de ver comme il le fait le 21 janvier 1783 : *donné à la veuve Toulouze, du Pouget,... 3 onces de graines de vers à soie à 4 £ l'once plus autre demi once*, ce qui représente une chambrée assez importante.

La cueillette de la feuille de mûrier nécessite de la main d'oeuvre. Hugon emploie des journaliers qui l'aident aussi pour les travaux de la terre : *15 juin 1783, André Hugon du Cayla, m'a fait 17 journées pour ramasser la feuille... Cavalier Dumas, de St Roman 5 j, Jean Oursal 15 j*. La journée est payée 20 s. Très souvent les mûriers de Campredon ne suffisent pas à produire assez de feuille et il faut en acheter : *1er juin 1778, acheté de Pierre Ager, de Sumène, 8 q 50 l feuille de mûrier à 4 £ le quintal livrable à la sortie des bourgeons, acheté à Mourgues 10 q feuille plus 3 q 13 l à 4 £*. Le 6 juin, il achète à son beau-frère, Soulier du Cambon, 1 quintal à 3 £.

Avec le temps, les conditions d'achat sont plus précises : *12 octobre 1808, acheté 40 q feuille de Gros, fermier du Vernet, appartenant à Durand, de Sumène. La feuille sera prise à l'entour de la maison au choix de Gros à 4 f 5 s la q. Gros doit en ramasser 6 q sur le marché. La feuille sera estimée à sa maturité et payée à la cueillette des cocons*.

On remarque que la feuille est retenue dès l'automne précédent.

En plus de la feuille, il faut de la bruyère pour la montée des vers. On voit Hugon en vendre à Pierre Ager en 1778. Au mois de décembre, il note en effet : *dû à Pierre Ager dit Courty, de Sumène, 6 £ prêtée. Il a reçu 9 q de brusses*[20] *pour les vers à soie à 1 £ le q.*

La distribution de la feuille et le décoconnage réclament de la main-d'oeuvre féminine. Une notation du 20 juillet 1780 prouve qu'une femme des Metges a effectué 14 journées à 5 s.

Les cocons sont vendus à Lasalle le négociant de Sumène ou à un certain Soulier qui, on le sait par ailleurs, se chargeait d'acheter dans tout le secteur : *12 juin 1779, vendu à Lasalle 7 q 32 l cocons à 26 s la livre* et *15-6-1779, Soulier, du Cambon, doit 18 l cocons...*

Par la suite, on constate que le dévidage est effectué sur place. Le 30 floréal an 4 (19 mai 1796), Hugon marque : *dû à mon beau-frère Soulier, du Villaret, 4 l 8 onces soie tramette à rendre à la prochaine récolte...* Le fil est porté directement à la teinturerie : *12 octobre 1799, livré à Gilles teinturier de Cazilhac 6 paquets bourette*[21] *de 11 écheveaux chacun, plus 1 de 12, plus 2 de 10 plus 5 de 12 de filoselle et 15 l 3/4 de bourette soit 22 l 14 onces en 18 paquets*.

A.2.5 - La volaille

Elle n'apparaît qu'exceptionnellement comme monnaie d'échange avec le maçon. Celui-ci a travaillé à Campredon et reçoit *1 paire de poules valant 20 sous*.

B - Les domestiques

A Campredon, travaillent des permanents : un berger, un valet et une chambrière, des saisonniers et des journaliers en fonction des travaux à accomplir.

Les permanents sont presque toujours du pays. On note parfois quelques hommes du Massif central tel en 1781 *Etienne Laniol de Haute Auvergne*. Certains, tel Jean Perbosc restent plusieurs années. Mais, en général, leur séjour est bref.

Les conditions témoignent d'une très grande stabilité. Le 10 mai 1778, Jean Perbosc est loué comme berger : *il doit commencer quand le troupeau descendra de la montagne jusques qu'il retournera à monter l'année suivante pour 36 livres plus sa capitation*[22] *plus les sabots plus la nourriture de 2 brebis, 1 mouton et 1 nourriguière*[23].

---

19 - Bresque : pour bresco, gâteau de cire confectionné par les abeilles qui emplissent les alvéoles de miel et les operculent en vue d'assurer leur provision

20 - Brusse, ou plus exactement "brus" : il s'agit des rameaux de bruyère dans lesquels les vers parvenus à maturité font leur cocon.

21- Soie tramette : soie médiocre utilisée pour la trame. Filoselle : soie irrégulière utilisée pour des tissus solides. Bourette : déchet de soie.

22 - Capitation : de cap (tête), selon le droit en usage sous l'Ancien Régime : imposition annuelle perçue sur chaque personne selon son rang, son travail...

23 - Nourriguière : brebis qui allaite 1 ou 2 agneaux.

En réalité, ce n'est qu'une continuation car Perbosc est déjà à Campredon depuis plusieurs années. L'année précédente, Hugon avait marqué qu'il lui devait à la date du 17 mai , 5 £ 2 s plus *une paire de bas de trame*. Par la suite, on voit Hugon acheter pour le berger de la toile, lui commander des souliers, une veste, etc.

Toujours en 1778, Hugon loue Pierre Combes, du mas d'Endrimes (St Martial) pour toute l'année comme valet *pour 91 £ 10 s plus une paire soulier ou 1 chemise à son choix plus 2 paires de sabots plus quitte sa capitation*. Il commence le 1er août.

Avec le temps, les comptes deviennent plus précis. C'est ainsi que le 28 avril 1804 Hugon écrit : *donné à Barthélémy Camplan 12 f acompte sans préjudice de 12 journées perdues étant malade chez moi d'un apostème qu'il avait à un pied que je l'ai nourri et entretenu à la maison et 5 jours perdus savoir : 1 le lundi gras*[24]*, 3 qu'il a travaillé pour mon père et 1 pour aller déposer au Vigan contre Aubanel de Puechgima sans préjudice de tout ce qui est marqué*. Les demandes d'acompte sont en effet très fréquentes.

Encore en 1778, il loue Elizabeth Palière, du mas du Picard pour toute l'année *commencée le 1er septembre*. Il a convenu avec le père de l'intéressée qu'il lui donnerait *27 £ d'argent, plus 1 mouchoir de 30 s, plus un tablier de coutouline*[25]*, plus quitte de la capitation, plus tous les sabots qu'elle usera, demeurons quittes de l'autre* (fille) *louée le 3 mai*.

On remarque que tous reçoivent des sabots qui sont les chaussures habituelles. Ceux-ci sont fabriqués à Campredon, certainement à partir des bois d'aulne et de frêne qui existent en quantité. Ils sortent des mains des frères Guillaume et Jean Chassan (ou Chanas). Le 1er mai, 1778, Hugon écrit sur le "livre" : *Jean et Guillaume Chanas frères m'ont quitté et laissé en garde leurs outils propres pour faire des sabots : 3 couperets, 2 virones, 2 ayats, 1 hache, 1 goubie*[26] *soit 8 outils jusques à l'automne prochain qu'ils descendront de leur pays*. Ces sabotiers sont des saisonniers qui, une fois les travaux des champs terminés, s'en vont de village en village exercer leur artisanat. En 1783, Guillaume Chassan travaille seul à Campredon. Le 16 mars il s'en va après avoir fait 44 paires de sabots à 2 s la paire. Hugon échange à l'occasion des sabots contre du travail : *6 décembre 1798, Jean Mourgues a fait 3 jours. Il a pris en acompte 2 paires de sabots, 1 pour lui et 1 pour son fils = 1 £ 4 s*.

A noter que les sabots en frêne permettaient d'utiliser les branches assez grosses qui restaient après le débitage du tronc. Lorsqu'il s'agit d'obtenir des planches, Hugon recourt à Pierre et Guillaume Estaget, scieurs de long. C'est ainsi que le 23 novembre 1777, il note : .... *m'ont scié 9 canes planche à la cavire*[27] *que nous n'avons fait aucun marché mais je dois la leur payer comme il leur sera payé dans le commun de leur saison. Il y en a 6 canes et demi de châtaignier et le restant de cerisier*.

Hugon a aussi besoin de main d'oeuvre pour obtenir des cercles à partir des rejets. Le 21 août 1782, il écrit : *donné à Péras de Sumène 6 £ 12 s pour façon de cercles - donné à Amarine, des Metges, 2 cartes seigle pour façon de cercles.*

Aux veillées hivernales avec des éclisses de châtaignier et des rameaux d'amarine, les hommes confectionnent des paniers et des corbeilles pour les besoins domestiques et les échanges. En 1788, Hugon remet à Jean Mourgues *une paire corbeilles pour son âne valant 2 s*.

Lorsque les travaux annuels sont terminés Hugon passe -lorsqu'il en a besoin- un prix fait avec un journalier pour mettre en culture une parcelle abandonnée. Ainsi le 4 octobre 1782, il s'entend avec Jacques Guibal "travailleur" de Sumène pour *tracer et araser*[28]... *par dessus le béal du pré du Cambon. Le chemin fait la limite et la 3ème muraille qui est par dessous la vigne et jusques vis à vis le canton de la muraille de lad. vigne*

24 - Lundi gras : la veille du Mardi Gras, bergers et domestiques se réunissaient souvent le soir pour un repas qui se prolongeait très tard et marquait le commencement des réjouissances.

25 - Coutouline : cotonnade.

26 - Virone, ayat, goubie : vrille, herminette, gouge.

27 - A la cavire : il doit s'agir d'une technique de sciage. Le terme de cavire ne figure pas dans le dictionnaire de Boissier de Sauvages, ni dans celui de Mistral.

28 - Tracer et araser : retourner profondément le sol de façon à l'aérer et l'ameublir au maximum avant de l'aplanir.

pour le prix et somme de 36 £ en espèces et en blé.

*C - **Les rapports avec les artisans***

Les principaux artisans avec lesquels Hugon est en relations suivies sont ceux qui interviennent par rapport à l'exploitation, aux bâtiments, à la famille (y compris les domestiques).

Ainsi voit-on défiler tout au long du "livre" :

- François Férier, le maréchal-ferrant, qui est aussi forgeron. Il ferre le cheval (4 fers neufs en 1779 coûtent 6 s pièce) et l'âne, fabrique et répare les outils (le 16 mai 1790, Hugon lui doit 1 bigot[29] et 39 s pour *restes d'accomodage d'un pilou et d'un bigot*).
- François Finiels, le tailleur de pierre, à qui Hugon remet en 1791 *un assignat de 5 £ et 1 carte de pommes de terre en acompte de 5 jours de son métier...*
- Jacques Ginestier, le maçon, qui travaille très souvent à Campredon où il effectue des réparations et des transformations intérieures et extérieures.
- Louis Michel, le menuisier ; Louis Espagne, le serrurier, etc.
- Soulier, Jeanjean et Pradet, les trois tailleurs, qui habillent les hommes. Ainsi, le 23 octobre 1778, Hugon doit-il à Soulier la façon *d'un habit complet plus 1 paire culottes de toiles*. Le montant n'est pas précisé. A remarquer qu'il n'existe aucune mention de couturière dans le "livre". C'est que traditionnellement, la maîtresse de maison réglait les comptes des travaux de couture en prélevant sur le produit de la basse-cour, du clapier dont elle disposait librement.
- Henri Petit, le chapelier, qui coiffe hommes et femmes. Il doit le 20 vendémiaire an 7 (octobre 1798) *1 carte et demi de noix à 2 £ 10 s la carte, plus une demi de l'année dernière à 3 £ la carte, plus 1 carte brizat[30] à 3 £ = 8 £ 5 s, le tout en acompte de deux chapeaux : un pour Hugon et un pour Pierre...*

*D - **Hugon et ses fils***

D.1 - L'école :

On a vu que Jean-André, l'aîné de la famille, était à 7 ans confié au régent Rouvière *du masage des Lieures*. Le 4 janvier 1777, il continue avec le même maître. Il en coûtera à Hugon *15 sous par mois pour l'enfant pendant toute l'année, sauf s'il est malade*. Le garçonnet est fragile et il mourra le 27 août. Le 21 mars, Rouvière reçoit 3 livres pour les 4 mois à venir. Le 20 avril, Hugon note qu'il lui doit *2 journées du cheval à 1 livre la journée*.

L'année suivante, le père de famille envoie un de ses enfants *à l'école chez Gaches de Sumène maître d'école restant aux Metges à raison de* (laissé en blanc) *par mois.*

Aucune mention ne figure jusqu'au 9 octobre 1781, soit 3 ans plus tard : *Commencé d'envoyer mon fils à l'école chez Monsieur Triaire régent de l'école de la ville de Sumène à 20 s par mois pour toute l'année*. Le 11 juillet 1784, Hugon note : *donné à Triaire... 6 £ de compte de l'éducation de mon enfant. Je lui ai déjà donné 12 £ plus 2 onces de graine d'oignons à 6 s l'once soit 18 £ 12 s en acompte de 2 années et 9 mois à 20 s par mois sans préjudice de 2 ou 3 mois que mon fils a perdu étant malade.*

Le 14 mars 1785, changement de maître : *J'ai commencé d'envoyer mon fils Julien à l'école de Monsieur Garches dit Gairau, de Sumène, à 12 s par mois. Convenu ensemble jusque ledit enfant commencera de lire au....?... Ledit enfant ayant quitté le 26 dud. mois passé qu'il est tombé malade de la petite vérole. Il a commencé le 18 août ensuite*.

Le 8 juillet 1789, c'est au tout du benjamin, Pierre, d'aller à l'école *chez Gaches à 12 s par mois pour 1 an*.

On constate que les filles ne vont pas l'école. Elles apprennent tant bien que mal à lire, parfois à écrire à la maison. On remarque, par ailleurs, que la maladie n'entraîne pas le recours au médecin.

D.2 - L'apprentissage et l'établissement

Le 9 août 1801, donc après 2 ans de scolarité, Pierre entre en apprentissage. Il a 18 ans. Le Père sait que Campredon ne peut nourrir qu'une famille. Ce sera Julien, devenu l'aîné, qui y restera. Pierre va apprendre un métier : *Mon fils Pierre a commencé son apprentissage chez Verdier maréchal de St Hippolyte pour 2 ans et demi moyennant 120 f en argent plus*

29 - Bigot et pilou : le bigot est une sorte de houe à deux dents servant à défoncer le sol. Le pilou est une pièce métallique du dévidoir.

30 - Brizat : châtaignes sèches brisées au moment du dépiquage. Ces débris vendus meilleur marché servaient d'ordinaire à engraisser les aimaux domestiques ; mais les plus pauvres s'en nourrisaient sutout en période de disette.

4 q d'oignons. L'apprenti est logé et nourri par le patron.

Le 13 novembre 1803, à 20 ans, Hugon installe son fils à Sumène et dresse le compte des dépenses : *compte de ce que j'ai fourni à Pierre maréchal taillandier*[31] *en avancement d'hoirie pour garnir sa boutique : 1 enclume pesant 150 l acheté chez Espagne monteur de métier*[32] *à Sumène pour 175 f plus des soufflets achetés à la veuve Arnaud, de St Hippolyte pour 78 f, plus chez Ressouche, à Ganges, marchand de fer : fer ou acier, limes, clous, 1 tubière, 1 buttoir pour 169 f 15 s, plus en espèces 24 f = 446 f 15 s.*

Le 28 novembre 1804, c'est véritablement l'installation de l'artisan : *12 f à Pierre plus 9 f 6 s pour de la chaux pour faire une cloison à sa boutique, plus pour des briques pour la forge 6 f, plus pour l'échange de son enclume avec Louis Mourgues serrurier, pesant 93 l en plus du sien à 14 s la l. = 65 f, plus 3 f pour sa tringle, plus une prise de 12 f, plus un bois de lit à la duchesse pris chez Brès menuisier 18 f, plus 24 f en espèces = 147 f 6 s.*

Le 28 décembre : *dû à Molis 30 f pour une couverte de laine pour le lit de Pierre ; donné à la veuve Monna pour le compte de Pierre pour la vente de sa boutique ou de son logement 33 f en 3 cartes de châtaignes blanches à 40 s, plus 24 f en argent pour les six premiers mois de sa ferme, plus 4 canes toile grise pour une paillasse, plus un estoc*[33] *chez Espagne pesant 41 l = 30 f 15 s. Total : 705 f 16 s.*

E - L'ascension sociale d'un cévenol

Hugon est l'exemple type du cévenol, travailleur acharné, industrieux, volontaire.

La métairie de Campredon - qu'il n'est pas parvenu à acquérir durant la Révolution- deviendra la propriété de ses descendants. Il en obtient le maximum de profit grâce à son énergie et à son sens pratique.

Ses concitoyens lui font confiance et il intervient souvent comme expert. Ainsi, le 29 septembre 1785, Paul Camplo, de Sumène, doit-il à Hugon *une journée pour avoir estimé sa métairie du Bourgay* (Bourjoy), *soit 6 £* ; le 7 octobre, Pierre Toulouze, du Pouget, fait estimer une pièce de terre moyennant 6 £ ; et le 18 vendémiaire an 2 (9 octobre 1793), Hugon note : *doit la citoyenne Valade une journée prise de sa part par son fermier Boissière, de la Maselerie, pour planter des bornes dans ses possessions avec son voisin Rouire, du mas de Nissolle, sans préjudice d'une autre journée que je lui fis pour estimer les dégradations lorsque ledit fermier entra en possession de son domaine la Magdeleine dernière. Monte : 20 £.* Le 7 novembre 1798, Henri Laget, de Pielong, lui doit 30 f *d'une estimation que je lui ai fait du patrimoine de sa femme*.

Hugon a un intérieur soigné. Il ne manque pas de linge de maison ni de vêtements dans les armoires, ni de chaudrons de cuivre dans la cuisine. Chaque année, il achète chez La Sale, en plusieurs fois selon les possibilités de compensation et de règlement partiel en argent, de la toile grise, rousse, blanche, du cadis blanc ou de réforme, du molleton, des cotonnades, des indiennes, etc. Les chaudrons sont acquis d'artisans domiciliés dans les petites villes proches et qui viennent aux foires et marchés de Sumène. Le 26 octobre 1779, Saupiquet et Bon chaudronniers d'Anduze remettent à Hugon *2 chaudrons en échange d'un autre plus 32 £ savoir 18 à la St Jean et 14 à la Noël*. Par la suite, Hugon ne traite plus qu'avec Vaurs, de St Hippolyte. Le 23 octobre 1793, il note : *... ledit Vaurs m'a baillé 2 chaudrons pesant 29 l à la valeur que le cuivre se vendra au 23 octobre prochain savoir d'aujourd'hui en un an. Je lui ai baillé en contre échange et acompte 18 l cuivre vieux et 4 l 8 onces vieux fer au même prix que dessus c'est à dire au prix de l'année prochaine. Je lui ai encore baillé 5 £ acompte et le restant je dois le lui payer en janvier prochain, sauf d'augmenter ou de diminuer le prix d'aujourd'hui, plus du 28 dudit pris un petit chaudron que Jean Meyrou cordonnier m'a livré pour le compte dud. Vaurs pesant 7 l 2 onces.*

Dans les années 1800, la mode veut que l'on possède une horloge, suprême témoignage de l'aisance. Le 18 avril 1805, Hugon se décide car un voisin l'a devancé : *J'ai acheté une pendule*[34] *de Mr*

31 - Maréchal taillandier : Pierre Hugon était à la fois maréchal-ferrant et fabricant d'outils tranchants en tous genres, y compris les couteaux.
33 - Estoc : étau.
34 - Pendule : le terme d'horloge n'est pas employé dans la région.

Cambon. Il doit m'en répondre et l'entretenir à ses dépens un an complet et lui ai baillé 50 f acompte savoir 48 f en espèces et 2 f en 1 serpe de poudadouire[35]*, de plus mon fils Julien lui compte au Vigan dans sa maison 48 f.*

Il faut encore faire exécuter un coffre pour contenir le mécanisme qui vient d'être acquis. Le 13 mai, c'est fait : *dû à Trial menuisier une caisse pour une pendule au même prix que celle qu'il a faite à Castanier, du Cambon, et lui ayant donné 2 l 6 onces cire à 2 f 5 s la l. Elle monte à 5 f 7 s. Baillé à Trial 24 f pour le prix de la caisse, plus un quintal paille pour son lit au prix que l'ont vendue mes voisins...*

Hugon est alors dans l'âge comme on dit alors. L'honnête homme qu'il est prend ses dispositions pour éviter une spoliation. Le 9 mai 1805, il écrit dans le "livre" : *Je recommande à mes héritiers que si Dieu ne me prête point le temps de pouvoir ranger mes affaires de payer aux parents de Papel curé de Meyrueis 100 f que je devais à Antoine Albison que ses héritiers m'avait chargé de payer au bureau de charité dud. Meyrueis dont ce dernier en avait fait aud. bureau et moi en ayant fait mon billet aud. Papel. Il est décédé sans en avoir retiré le paiement ni sans savoir s'il avait payé lui-même de son argent led. bureau de charité. Vous prendrez les mesures pour savoir qui sont ses parents et vous les satisferez tant en capital qu'intérêts en retirant ma promesse. Il était échu à la Noël de 1791. L'on m'a dit qu'il était natif de la ville d'Alais*. Hugon peut solutionner lui-même : *Payé à Meyrueis le 1er août 1806.*

35 - Serpe de poudadouire : serpe à tailler la vigne avec un talon tranchant qui permet d'éliminer les rejetons, les rameaux superflus ou secs.

IV - Autres renseignements contenus dans le “livre”

1° La Révolution

Au fil des pages, on découvre des notations diverses. La plus longue est consacrée aux *événements de la Révolution*. Une partie manque, soit qu'il ait été jugé préférable de la faire disparaître en raison des faits relatés, soit que l'on ait voulu utiliser une partie de la feuille. J'ai personnellement constaté la volonté de supprimer et celle de récupérer en plusieurs occasions.

Compte des événements qui ont paru en France depuis le commencement de la Révolution commencée en 1790.

Le premier jour il est survenu a deux heures après-midi une grande alerte générale par toute la France que tout le monde a eu une peur extrême. Les brigands étaient partout répandus et tout le monde se cachait ou fuyait de leurs maisons et cependant il n'y avait personne, c'était un vouloir de Dieu, pour lors tous les français commencèrent de s'armer et de faire des bataillons pour se défendre en cas de besoin, puis on commença de travailler de pied ferme à la constitution. Après tout cela les nobles commencèrent d'émigrer de la France. Il se fit un parti d'aristocrates et contre révolutionnaires rebelles à la loi, puis ensuite on obligea tous les prêtres et autres ordres de prêter le serment civique. La plus grande partie s'y refusèrent. Cela fit un grand mal et fut cause qu'il se forma deux partis ce qui a coûté beaucoup de têtes. On obligea le parti des réfractaires prêtres de prêter le serment ou de vider la France, ce qu'ils firent. Ils sortirent tous de France ou une partie se cachèrent. On vendit tous leurs biens et ceux des émigrés. Quelque temps après on les supprima tous. Le roi viola son serment, suivit le parti des rebelles. Le dix août, on massacra à Paris dix mille gardes nationales. On lui fit son procès, il fut guillotiné le 21 janvier 1792. La reine le suivit peu de temps après à la guillotine. On commença à faire la guerre avec plusieurs couronnes savoir l'empire la Prusse le Piémont ou Sardaigne la Hollande l'Angleterre et la Vendée départements rebelles partie de l'île de Corse. Nous les avons tous battus et nous les battrons encore et toujours dans leurs territoires. L'an 1792, le 20 septembre la France fut mise en République. En 1793, on fit partir tous les jeunes gens depuis l'âge de 18 à 40 ans. Ils sont partis en masse pour former de nouveaux bataillons ou pour compléter les autres. Nous avions de ce temps 14 armées sur pied et bons soldats. Il y a eu quelque général de traître mais il a payé de sa tête ses forfaits quand il a été pris car la justice s'est bien faite et se fait encore par nos dignes représentants. La même année les vivres ont commencé à être bien chers. La Convention avait établi un maximum et fixé le prix des denrées de première nécessité. Le monde violait cette loi, plusieurs cachaient les denrées et la Convention a jugé à propos de supprimer le maximum. En 1795, les denrées sont montées à un prix exorbitant. Le blé se vend 55 £ la carte, l'huile 160 £, les châtaignes jusques à 30 £ la carte, une paire de souliers 60 £, tout en général a suivi le même ordre : une paire de sabots 7 £ 10, un pan de toile grise 3 £ ainsi du reste. Il y a une telle disette que le monde est réduit à 2 onces de pain par jour depuis le mois de ventôse jusques à messidor.

Le blé a monté jusques à 220 £ la carte, l'huile 300 £ la carte, le vin 5 £ la bouteille, la toile grosse 12 £ le pan, les souliers 100 £ la paire et ainsi du reste. Le même mois, on a ouvert les églises par ordres de la Convention pour prier Dieu que c'est le plus sûr remède que nous puissions mettre à nos maux. J'ai payé moi-même des châtaignes 60 £ la carte. Dans le même temps la paix s'est faite avec la Prusse, la Hollande et la Toscane et partie de la Vendée. Le mois de thermidor, le blé a monté 250 £ la carte, le vin 10 £ la bouteille, les souliers 150 £ la paire. Depuis le mois de thermidor jusques au mois de frimaire l'an 4 les affaires ont bien augmenté car dans vendémiaire et brumaire le blé s'est vendu 800 £ la carte mesure du Vigan, le vin à la cave 30 £ la bouteille, les souliers 500 £ la paire, les oignons 300 £ le quintal ainsi du reste. Dans cet intermédiaire, depuis la Saint Michel jusques au premier brumaire il a fait de grandes pluies même l'on prétend qu'il y a eu un tremblement de terre ce qui a occasionné de grands dommages dans les Cévennes. Il a emporté le tiers des routes soit par les inondations des eaux ou par les secousses qu'ils ont occasionné[36]*. Dans le*

36 - En marge, de la même écriture, figure cette annotation : *Moi qui suis j'en ai bien ressenti de ma part : la maison s'est écroulée et bien d'autres aussi.*

même temps les ennemis de l'intérieur c'est à dire les royalistes et contre révolutionnaires ont attaqué l'assemblée nationale à Paris. Ils voulaient renverser la chambre et proclamer un roi mais la chambre a eu le dessus. Il partit dans cette défaite environ de 18 à 20000 des hommes de la Révolution. Dieu veuille dans sa bonté donner la paix et bonne union parmi tout le peuple français. L'huile valait 1000 £ la carte, la soie 1100 £ la livre.

Depuis le commencement de l'an 4 les choses ont encore changé.

Tournez une feuille et demi en arrière[37]*...*

On remarque dans ce texte l'allusion aux pluies diluviennes et à leurs conséquences sur la région. Hugon précise que les inondations ont commencé le 29 septembre et se sont poursuivies jusqu'au 1er brumaire (22 octobre). L'événement est également relaté dans un livre de mémoire et de raison rédigé par un tailleur d'Avèze localité proche du Vigan[38]. Ce dernier situe le *déluge* au 1er octobre 1795 et l'estime *plus fort que l'année 1741*.

Hugon recopie par ailleurs une chanson révolutionnaire bien dans le style de l'époque. Des quatre couplets de la *chanson nouvelle au sujet de l'aristocratie et des gardes nationales sur l'air d'une cruelle* voici le premier des quatre couplets, ce qui suffit pour en révéler le peu d'intérêt :

I Vous que la patrie appelle
Sous ses nobles étendards
C'est en vengeant sa querelle
Qu'il est beau de suivre Mars
De la victoire l'éclat a-t-il trop coûté
Quand c'est par la liberté
Que la vertu mène à la gloire.

2° Recettes et remèdes

a) Une première recette vise l'obtention de la teinture noire qui était très souvent utilisée pour les vêtements féminins, les cévenoles ne portant pas d'autre couleur à partir du mariage.

Note pour faire la teinture du noir

Premièrement il faut mettre six onces de roudou[39] *ou quantité d'écorce de ver*[40] *à sa place et un peu de racine de noyer ou de feuilles*[41] *et faire bouillir le tout ensemble, après tout le jus de cette drogue il faut mettre de l'eau à proportion que l'étoffe puisse bouillir, puis couler dans une corbeille et ramasser cette eau. Quand elle commencera à bouillir, il faut mettre deux onces de campet*[42] *par livre d'étoffe. Faire bouillir pendant deux heures. Après la sortir et y mettre six onces de couperose*[43] *par livre d'étoffe dans ladite teinture. Lorsqu'elle sera fondue y mettre l'étoffe et la faire bouillir pendant demi heure à petit feu. Après la sortir et y remettre le campet dans la dite teinture et y remettre l'étoffe et la faire bouillir un quart d'heure à petit feu. La laisser reposer dans la teinture et après la bien laver.*

Autre recette : *faites bouillir le ver une heure, après le couler et mettre dans la même eau quatre onces de campet par livre d'étoffe, lequel bouillira une autre heure et ensuite la moitié du couperose et lorsqu'il sera fondu mettre l'étoffe que vous ferez bouillir de trois à quatre heures la sortant de temps en temps pour lui faire prendre l'air en y mettant le restant du couperose aussi de temps en temps. Il faut du couperose deux onces par livre d'étoffe.*

Une seconde recette concerne la préparation de l'encre qui ne devait pas trop pâlir afin que les actes demeurent lisibles pour les générations à venir. Dans l'ensemble, le “livre” et ses annexes sont dans ce cas.

Mémoire pour faire l'encre

Premièrement il faut avoir un pot de terre neuf bien vernissé, secondement y mettre un pot de vin rouge ou blanc, il y faut mettre une livre de gale romaine concassée. Mettre le tout de 7 à 8 jours au soleil ou sur les cendres chaudes sans bouillir, 24

---

37 - La feuille a malheureusement été enlevée.

38 - *Journal de François Serieis tailleur d'habits d'Avèze 1776-1818* présenté par A. Durand-Tullou. Encyclopédie des Cévennes, n° 6, Alès 1974.

39 - Roudou : Sumac des corroyeurs (Rhus coriaria). C'est un arbuste en touffes que l'on rencontre aux adrets des vallées de la Cévenne méridionale. Les feuilles séchées étaient employées pour tanner les peaux et aussi pour teindre les étoffes.

40 - Ver : Verne, très répandu au bord des cours d'eau de la région. L'écorce était employée pour teindre en noir.

41 - Les parties utilisées étaient le péricarpe et la feuille. La racine n'est pas signalée dans les traités de l'époque. La couleur obtenue se situait du fauve au brun.

42 - Campet : bois de campêche.

43 - Couperose : sulfate de fer ou de cuivre. Les deux étant utilisés pour le mordançage, on ne peut préciser duquel il s'agissait.

heures, une pincée de brésil à la fin 2 onces de gomme arabique remuant ladite encre et un peu de sucre candi pour la faire luire. Si elle est assez noire tout est fini. Si elle n'est pas assez noire, on y met 2 onces de couperose.

L'autre recette pour faire l'encre :
Prenez 6 onces noix de gale
6 onces gomme arabique
6 onces couperose
4 pintes eau de rivière que vous verserez dans une cruche de terre ensuite vous concasserez les gales et vous les verserez dans la cruche, 24 heures après vous verserez la couperose, enfin après autres 24 heures vous verserez un quarteron eau-de-vie et deux onces cassonade. Dès ce moment l'encre est faite. Il faut avoir soin de remuer les drogues en les employant.

Autre recette et la plus simple et plus sûre de celles qui sont ici citées
huit litres de bon vin rouge
mettez trois livres de noix de gale
une livre huit onces couperose
deux onces gomme arabique
La présente recette est écrite de cette encre.

b) Comme remèdes, le seul transcrit concerne le porc il s'intitule :

Manière de panser les cochons
quand ils ont le mal de la langue

Premièrement il faut leur frotter la langue avec une pièce en argent. Plus il faut leur faire un onguent avec une poignée de cire détrempée d'huile d'olive et du sel et du vinaigre et du poivre et de l'aïl. Bien frotter la langue avec cet onguent. Plus il faut les saigner à la mâchoire de dessus et lui appliquer une poignée de sel et ne leur faire rien manger de neuf à dix heures après l'opération et ne leur donner ni farine ni son.

Ce remède vise à faire disparaître les vésicules qui, sur la langue du porc, prouvent que la chair de l'animal est dangereuse par suite de la présence de cysticerques ou larves du ténia. Cette parasitose appelée ladrerie empêchait la vente sur les marchés et les foires où un langueyeur était chargé de la détecter par examen de la langue.

Conservé entre deux pages du livre, un imprimé concerne les *vertus et propriétés du Baume aromatique universel* et la manière de s'en servir selon les affections, ainsi que le *thé de Suisse* à usage interne. Il s'agit de préparations dues à un certain *sieur Joanny père, écuyer français, en outre Dentiste et Herniaire* sans doute de passage à Sumène.

Saint-Ambroix et son rôle militaire

Extrait de la thèse de GABRIEL LIOTARD

"Saint-Ambroix et son doyenné pendant la période de l'Edit de Nantes"

Saint-Ambroix dépendait de l'évêque d'Uzès, "comte (d'Uzès) et seigneur de cette ville", titre donné fréquemment dans les textes. *Les biens de Raymond Ier tombèrent à la manse de M. le duc d'Uzès, ceux dud Raymond II furent acquis par l'évêque...*[1]. Le Mémoire ajoute : *Au moyen de ces acquisitions l'évêque d'Uzès tient les terres qu'il possède actuellement consistant en la ville et baronnie de St-Ambroix, St-Denis, St-Jean-de-Maruéjols, la ville de Génolhac par moitié avec le Prince de Conty... Plus les mouvances féodales qu'ils ont sur les terres cy-après énoncées situées dans la viguerie haute et basse d'Uzès savoir sur la ville et baronnie de Barjac, St-Brès, St-André-de-Crugères (*Cruzières), *la baronnie de Fereirolles* (Féreyrolles), *celle de Verfeuil... Rochesadoule, Peiremale, Sénéchas et son mandement, Dieusses, Robiac, Castillon de Courry, le pont de Tharaux... la baronnie du Cheila, celle de Montalet, Malons... Bouquet...*

Un autre document, de 1683, nous apprend[2] : *En 1211 le roi donna à l'évêché d'Uzès castrum de Monteferti cum omnibus parrochiis... castrum de Barjac, castrum de Montecalleno, villam de Robiac, villam de Chaneschas, villam d'Aujac, villam de Ponteils, villam de Malons, castrum de Petra Mala.*

Dans un document concernant le projet de vente de St-Ambroix au comte de Roure[3] on décrit St-Ambroix comme *une belle ville fermée de belles et grandes murailles sur une belle rivière*. On ajoute que c'est une *honorable et importante place de l'évêché.*

Les quartiers

Survivance de la civilisation romaine, la division en quartiers des villes du Moyen Age n'est que la constatation du découpage des villes romaines dû au croisement du Decumanus et du Kardo en quatre parties, elles-mêmes correspondant aux principales divisions du camp militaire romain.

Nîmes était divisé en quartiers et les textes en font foi dès le XI° siècle.

Nous trouvons la mention des quartiers de Saint-Ambroix dans les archives locales en 1620[4]. Certains habitants sont désignés *chefs capitaines des cartiers de cette ville pour la sûreté d'icelle*. Ce sont de *bons et fidèles habitants protestants (prêts à) vivre et mourir pour la défense et conservation de cette ville. Après leur avoir fait prêter serment la main levée à Dieu... avons tous ensemble par serment réitéré de vivre selon Dieu et nous porter et employer à l'advancement de la chose publique, défense et considération de cette ville et communauté, nous soumettant en toute obéissance de ce faire et de n'y contrevenir directement, indirectement ni par aucune voie que ce soit entendant le tout être fait et exécuté pour le service du roi, des églises, repos public.*

L'année suivante nous trouvons la désignation des quartiers : *cartier de la porte* (du Pont), *cartier de la place, cartier du château,* (celui de) *la maison de ville*[5].

L'une des attributions des capitaines de quartiers apparait en 1626[6] : *ils feront la visite des armes et munitions que chacun peut avoir et en feront pourvoir ceux qui n'en ont point.*

En 1628 nous trouvons des précisions sur la délimitation des quartiers, afin que chacun soit conscient de ses responsabilités si *cette ville doit être attaquée par les ennemis*[7].

a) cartier de la porte du Pont : toute l'isle *(le pâté de maisons)* qu'est la maison du sr *(illisible)* ; tous les habitants qui sont du côté de la maison de M. Petit bailhe et le long de la rue... jusqu'à la maison du sr Sorbier notaire et depuis la maison du sr Anthoine Bouc jusqu'à la maison du capitaine Rivière...

b) cartier de la Place : les habitants du long de la Grand Rue depuis sr Pierre Oziol jusqu'à Mr Isac Couder, depuis le sr Anthoine Bouc jusqu'à la dite rue ; depuis la maison du sr Reynaud, aussi toute l'isle qu'est la maison du sr Ginhoux.

c) cartier de la porte d'haute devers Alès : les habitants suivant la susdite Grande Rue depuis la maison de Jacques Rodier jusqu'à la maison du Sr de Camargues et jusqu'à la maison du sr Castillon.

d) cartier du chasteau : suivant la rue

Soubeyranne... le long de la rue du Mejeanne (?).

Pendant la période que nous étudions nous trouvons les mêmes désignations de quartiers en 1652 : *le quartier de la place sera commandé par MM. les consuls assistés du sr du Fau, du capitaine Allègre, du sergent Reboul* habitants du quartier[8]. Chose unique (selon nos recherches) les habitants sont répartis en six *escouades* et l'on connaît le nom des chefs :

Première *: Simon Sabourin hoste, Benjamin Solier, capitaine Dumas, Pagès patissier, Daniel de Barry, Jean Castilhon boulanger.*

Seconde *: sr Fain, mr Villars.*

Troisième *: capitaine Anthoine Rivière, Anthoine Solier, Gabriel Blisson cadissier.*

Quatrième *: Mirmand, Anthoine Noualhes.*

Cinquième *: sr Etienne Ginhoux, le mary de lalamande* (l'allemande ?).

Sixième *: Pierre Tuech.*

(Nous n'avons cité que quelques noms).

Topographie

Si les quartiers ne figurent pas en tant que tels sur les différentes cartes étudiées, celles-ci, nous montrant l'aspect fortifié de St-Ambroix, se trouveront confirmées par les textes que nous citerons par la suite.

Les cartes du Languedoc ont été étudiées par le R.P. de Dainville[9], plus nombreuses peut-être que dans les autres régions de France en raison des grands travaux économiques (la création du Canal des deux Mers), stratégiques (lorsqu'il a fallu pacifier la Province), ou faites dans un but religieux ou financier, telle la carte générale du Languedoc et de ses 22 diocèses établie par Cavalier en 1648.

Le P. de Dainville cite[10] les *villes occupées et tenues par ceux de la R.P.R. dans le royaume de France en l'année 1620*, liste annexée aux cartes de Boyer du Parc. Dans le diocèse d'Uzès figurent huit *villes fortes*: Uzès, St-Ambroix (St-Ambrois), St-Victor (Vittou)-de-Malcap, Génolhac, Ste Anastasie, Remoulins, Les Vans[11].

St-Ambroix ne figure pas dans l'album du Tassin de 1634[12].

Deux albums de la Bibliothèque Nationale contiennent une planche, imprimée *à Paris chez Melchior Tavernier* vers 1630, comportant quatre vues perspectives de quatre lieux fortifiés qui ont joué un rôle important au cours de guerres de religion : *St-Ambroix, La Gorce, Barjac et la Tour de Salavas*, chacune de ces vues étant du format 160X215mm. Le Père de Dainville précise qu'il s'agit d'une *suite de plans semi-perspectifs dessinés par le sr Maupin, ingénieur et géographe ordinaire du Roi au cours de la campagne de 1629.*

La première édition[13] indique les éléments fortifiés de St-Ambroix (la double enceinte de 1629, sans compter celle du *fort vieux*[14]) dont les parties exposées au nord-est sont ombrées de hachures. Y figurent aussi le relief du voisinage, le pont de Saint-Ambroix (à sept arches cependant), le pont enjambant le Graveyrol à l'ouest, les différents chemins menant à la ville, les portes et les tours, la mention *Le Sezé Ri.* au lieu de *la Cèze*, et les sables de son lit, quelques signes précisant l'occupation des sols : le moulin, les mas, vignobles, terres labourées, arbres.

Enfin, pour agrémenter le tout, des personnages dont les silhouettes menues peuplent le paysage, se trouvant seulement postés dans les bastions avancés, les piques droites, l'épée au côté.

Pour les trois autres lieux fortifiés les personnages sont placés en carrés, le chef en avant, deux porte-drapeaux au centre, deux ou trois cavaliers caracolant aux approches de Lagorce et de Salavas où l'un d'eux arrive, son cheval faisant un *galop volant.*

Ces *plans de sièges* sont tout à fait dans la manière de Mériau.

Une autre édition de ces cartes[15] indique en surcharge :

A - la ville ayant fossés revestus à fon de cuve
B - le chasteau sur le rocher ayant précipice de tous costés
C - nouvelles fortifications
D - les montagnes qui commandent la ville
E - vallon
F - le cimetière dans la plaine[16]

D'autres indications de lieux sont placées en divers endroits : au nord *M. de Perdiguolles*, le *rocher de Courbis, le fond de Courpatou, la serre du Pradel* ; *le Banquet* à l'est (le Ranquet actuel) ; *les Calquières, Cambriquecou* au sud.

Une autre carte, à la plume, au 1/87.000, d'auteur inconnu, nous montre St-Ambroix, ses tours et ses bastions vers 1628[17].

Plan semi-perspectif de St-Ambroix en 1629
dessiné par le Sr Maupin, ingénieur et géographe du Roi

Les fortifications

Saint-Ambroix, ville fortifiée ! Ce qui n'apparait plus du tout de nos jours est cependant imaginable si l'on considère le site défensif naturel[18].

Parmi les plus anciens documents ceux du XVI° siècle attestent l'existence de ces fortifications.

L'histoire des fortifications de St-Ambroix peut se diviser en plusieurs périodes :

1) Utilisation du site naturel limité par les portes permettant l'accès à la plate-forme où s'élevait un *château* qui devait être peu important déjà au XVI° siècle puisqu'on descend *des pierres du château*[19] pour les mettre sur les murailles.

2) La vieille ville entourée de murailles munies de créneaux[20].

3) Travaux de perfectionnement des fortifications sous la direction d'architectes pendant les guerres de religion du XVII° siècle. En mai 1628[21] on *fait travailler au parachèvement des fortifications de l'entour de cette ville.*

4) Le murailles perdent leur crénelage, de leur hauteur. Leur rôle militaire aura tendance à diminuer progressivement. Après la Paix d'Alès le *Sr Cassagnas commissaire député par sa majesté pour la démolition de nos murailles* se fait payer *en son particulier de diverses journées employées par le sr Pagès pour cette communauté pour le sujet de lad démolition*. Le Sr Pagès a *signifié au consul Allègre qu'il est exprès en ville pour retirer le trellis de fer des portes principales. Les trellis* (herses) *ne sont à présent au pouvoir de cette communauté*[22].

5) En 1661 on décide de remettre les murailles *en la forme qu'était avant 1629*[23].

6) En 1749 (le 5/9) sont notés des *frais de creusement et de réparation des murailles*. Coût : 522 £ (= livres). Du 14/10 : dans le *corps de caserne... il n'y a que 47 lits de montés dont cinq dans une pièce basse du rez-de-chaussée* (qui) *ne peut être que très peu saine*[24].

7) Au début du XIX° siècle (en 1808) les restes des murailles sont vendus et plus rien ne signalera leur existence ou presque[25].

Le plus souvent c'est la communauté qui supportait la charge financière des fortifications et de leur entretien. Cependant la province pouvait y participer. Ainsi *60.000 £ ordonnées estre imposées sur les diocèses es province des Cévennes pour les fortifications des villes et lieux desd provinces*[26].

Le pasteur Courroy obtient en mai 1622[27] 500 £ du duc de Rohan *pour les fortifications de la ville.*

Les murailles du château

Devant la perspective de lutte armée, le 15/2/1621, le Conseil se réunit : *On livre beaucoup de troupes pour fondre en la présente ville, c'est pourquoi est requis de prévoir à notre assurance....* (et) *mettre en estat le chasteau soit dedans ou dehors icellui... Il sera mis en état de défense*[28].

Rares sont les mention du château. On apprend cependant en 1624 qu'il faut *faire accommoder* (réparer) *la serrure et une clef de la sisterne du chasteau : huit sols*[29].

Le compoix de 1659 mentionne encore les *maisons vacantes au fort vieux de la ville*[30].

Création de fortifications

Le XVII° siècle verra l'amélioration des fortifications, leur modernisation dans certains cas. C'est ainsi qu'en 1621[31], le 14/6, on *envoie chercher un inginieur* (ingénieur) *à Anduze pour conduire nos réparations et fortifications* (coût : 4 £). *Le capitaine Portal pourra faire couper les arbres qu'il reconnaîtra estre préjudiciables étant à l'entour de la ville...* et ainsi permettre l'existence d'un glacis convenable.

L'ingénieur arrive le 19. C'est le Sr Mazer qui *sera prié de mettre en état nos fortifications ordonnées par M de Blauzac* venu pour les *marquer*[32].

Le 7 juin on reçoit[33] *500 £ pour autre mandat obtenu de Mgr le duc de Rohan pour employer aux fortifications de cette ville,* et au mois d'août on *demande à Mgr le duc de Rohan un homme entendu aux fortifications pour venir nous marquer celles qu'il est requis à la présente ville.*

C'est cependant cette même année que l'on peut *faire une ronde sur les murailles* et que l'on constate l'existence de *trous dans la muraille*[34].

Au début de l'année 1626[35] *six députés* sont désignés pour *voir de Mr Delmas son dessain sur les fortifications* (le 2 février). Le mardi 10 on délibère *sur l'exécution du dessin et points marqués pour lesd fortifications... Il sera mandé devers le duc de Rohan pour le supplier de nous donner sur ce sujet ses bons avis ensemble des aydes et moyens pour faciliter à faire l'oeuvre. Le sr consul fera réparer du côté du moulin de la ville suivant le mémoire dud Sr Delmas* qui *aurait employé neuf journées*[36] *à marquer les fortifications de la présente ville.*

En 1628 *les ennemis nous doivent attaquer* et *plusieurs plaintes sont faites par divers habitants du retard des réparations*. Les *habitants et contribuables* creuseront les fortifications marquées[37]. On fait appel au sr Caenyaret[38] de Nîmes. On construira un four *pour faire la chaux* nécessaire. Le lundi 17/1 on discute du *prifait du bastion et courtines qu'il faut*...(?) *du bastion à chaux et à sable pour la conservation de cette ville*[39]. *Les murailles qu'il faudra faire à l'entrée desd bastions et courtines seront faites à chaux et à sable aux dépens de la présente communauté et aux enchères publiques.* Le mercredi 19 janvier l'ingénieur des fortifications vient pour *parachever les marques* et il est prié de venir *le plus promptement qu'il se pourra, incontinent*.

Le Sr Coeryaert (?) *demeure pour marquer nos fortifications... pour le maintien au service du roi*. Le vendredi 4 février on procède au *charroy du charbon* des *charbonnières de Mollières*[40]. Ce *charbon de pierre* est acheté *pour six mois au prix de 75 £ payable moitié du jour y jouir, l'autre moitié dans trois mois. Avec soin et diligence* on utilise *du bestail pour le charroy du charbon : mules mulets, juments, chevaux.* On paye *2s chaque charge de mule, un sol pour charge d'asne ou asnesse*. Malheureusement un incident éclate le 17/2 à St-Florent. Un saint-ambroisien est fait prisonnier et il faut rendre aux habitants de St-Florent *un mulet avec deux asnes appartenant à des habitants dud St-Florent que des particuliers de cette ville auraient pris*.

Pendant quarante-et-un jours on charrie la chaux de six fours : *Les bastions de Campoussonnet et des Calquières seront baillés à prifait à ceux qui en feront la meilleure condition* et le 27 mars on apprend que *pour la muraille du bastion de Campousonet* on payera *3 £ 7 s la canne carrée de 64 pans*. Pour le second *3 £ 4 s la canne carrée*[41].

En avril on charrie *la chaux des cinq fours* et les fortifications sont *réduites à six cannes de largeur* avec *une profondeur de dix pans*. Elles seront terminées à la fin du mois[42].

Main d'oeuvre

Si les habitants de St-Ambroix semblent participer normalement à la construction de leurs fortifications il est besoin de *mander aux habitants des villages circonvoisins de nous charrier de charbons aux fins de réparer et fortifier la ville*[43]. Ce ne sera pas toujours facile.

En juin *le capitaine Portal mandera un sergent de sa compagnie avec certain nombre de soldats aux villages circonvoisins de cette ville pour faire en sorte que les habitants desd lieux nous viennent assister à nos réparations, autrement que leur bétail sera saisi*[44].

Réparations ou améliorations

Il est fréquent de trouver des mentions des réparations faites aux fortifications. Ce sont aussi des travaux d'entretien. Cette accumulation de détails glanés au fil des ans est le seul moyen que nous ayons pour préciser l'idée que nous devons avoir de cette ville fortifiée.

Nous trouvons par exemple en 1619 une dépense de 40 £ : *role de ce que j'ai fourni à faire garnir les murailles de pierres, fustes... oster la terre qui était dans le fossé joignant le Portalet*[45]. En 1621 le sr Mazet ingénieur venant d'Anduze *conduit les réparations du fossé* et pour les journées de travail nécessaires seront dépensés 45 £ 8 s[46].

En 1622 *les lieux circonvoisins viendront travailler aux fortifications* et l'on compte 1200 journées de travail[47]. En pleine chaleur d'août on y travaille en diligence. Il faut souvent *accommoder les trous de murailles, faire mettre des clèdes aux murailles*[48].

Le 26 décembre 1628[49] Me Symon Couder

chirurgien demande un étai *qui lui fut pris il y a plus de quatre mois de 21 pans de long pour mettre contre la muraille de la tour du temple pour empescher qu'elle ne tombast laquelle muraille serait depuis tombée et rompue*. Il faut réparer également *la muraille du bastion de Campous*[50].

Les dernières réparations dont nous avons la mention dans les archives communales avant 1685 se situent en 1661[51] : le mardi 27 décembre on invite à *prendre à prifait*. Il faut *bastir à chaux et sable en la forme qu'était avant l'année 1629 que les murailles seraient thombées*. Anthoine Pagès se charge de l' l'ouvrage. *Chacune canne carrée de tout le bâtiment à 2x 13s compris les créneaux tant pleins* (sic) *que vides à condition d'être payé à la moitié de l'oeuvre faite et parfaite à la fin du mois de mai prochain*.

Saint-Ambroix apparait comme une ville complètement fortifiée si l'on considère tout l'appareil militaire de son enceinte.

Corps de garde

A chaque porte principale de la ville correspond un corps de garde du château, rarement nommé, et pour lequel il faudra 225 tuiles et des clous patagaux[52]. En 1577[53] *il faut réparer le corps de garde du portal d'en bas* et en particulier son *treillis*. On travaille une journée *à charrier de pierres du château au corps de garde de la porte d'en bas pour faire une crotte* (pièce voûtée au rez-de-chaussée[54]) (et) *aux degrés qu'on monte à la tour du moulin : 8s*[55]

Les tours

Saint-Ambroix a résolument effacé son passé militaire. Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse pas trouver ou vérifier l'emplacement des murailles et des tours. Certains travaux de voierie ou la pose de nouvelles lignes téléphoniques permettent de situer la base des murailles. Certains témoignages oraux devront suffire pour déterminer par exemple l'emplacement de tour située jadis devant la Mairie.

L'une des plus anciennes listes de tours se trouve dans un petit carnet de comptes financiers de 1653[56] consacré au *travail du tour des murailles depuis la porte dau*[57]. *En premier de la porte du pont jusqu'à la tour appelée de capon*[58] *: 40 jours. Mr de Roustan a esté fère ce traval avec l'assistance à prorata*. Nous apprenons ainsi le nom des tours et le nombre de journées nécessaires pour mettre en état le *tour des murailles.*

Depuis la tour de Capon jusqu'à la tour du capitaine Rivière[59] *: 60 jours. Mr du Fau et Sorbier à prorata.*

Ce seront ensuite successivement :
- la tour de Mr Chaber viguier
- la tour du sr Roboul
- la tour de Saremesance (ou Saramesamen)
- la tour du sr de Bonnaure
- la tour du temple
- la tour de la maison de ville
- la tour de Mlle de Camarguen

La dernière tranche de travaux se situe *depuis la tour de Mlle de Camarguen jusqu'à la porte d'Alès.*

Nous avons donc la mention de neuf tours. Ceci semble vérifié par l'acte d'*aliénation des remparts* du 30 mai 1808[60] qui fait état de neuf *tourelles* dont *cinq couvertes, la première servant anciennement de boucherie*. Ce qui correspond à la vue perspective de *St-Ambroise* où toutes les tours sont couvertes. Par contre comment admettre la donnée selon laquelle *de la porte d'Alais*[61] *jusqu'à la sixième tourelle* se trouvent *200 m* ?

Autre difficulté : ces tours changent de nom quand le propriétaire de la maison voisine (ou de la tour) disparaît.

Ainsi avons-nous cité une tour qui était appelée *la tour du moulin*. En 1621[62] nous avons la mention de la *tour qu'est au-devant maison Cabassut*. Une précision peut-être : la *tour appelée de Bourrely et nommée la bouchery*[63] dont la boutique est *arrentée*. Doit-on penser que cette même tour s'appellera *de Capon*, se trouvant proche de la rivière pour l'écoulement des *immondices* ?...

Nous trouvons aussi l'appellation *tour d'Ollivier* en 1612[64].

En 1590 nous lisons la dénomination *tour appelée de fortil*. En 1595 il est question de la *garde de la tour de ville*, l'année suivante de la *tour de la porte du pont*, dont on cite le *couvert* en

1622[65]. En 1621 est mentionnée la *garrite* (guérite) *de la tour devers le pont*[66]. L'une des tours proches du pont est désignée une fois *tour appelée daurian* (d'orient ?)[67]. Les textes font aussi état de la *tour du portal d'Alès* pour laquelle il faut *75 tuiles*[68].

La seule tour qui subsiste de nos jours est la *tour de l'horloge*[69]. Est-ce la *grande tour*[70] *où sera mise une sentinelle capable pour garder le château de jour et de nuit* ?

Des travaux récents (novembre 1974) ont mis à jour les fondations de certaines tours de St-Ambroix, l'une située à l'angle droit des murailles (place de l'église) est telle qu'elle apparaissait sur le relevé établi en 1808[71]. Une tranchée ayant été ouverte jusqu'à la Mairie il était possible de voir nettement d'autres fondations devant la porte du n° 45, bd du Portalet, les fondations d'une grande tour en face du n° 35, du côté ouest une ouverture rectangulaire faite dans l'épaisseur de la muraille (environ 1,10 m) touche la tour du côté proche de la fontaine des Quatre Canons. Une autre apparaissait du côté ouest de la place de l'ancien temple. Que dire des pierres aperçues devant les n° 49 et 23 ? Y avait-il un décrochement de la muraille devant le n° 21 ?

Les fossés et les portes

Bien souvent on *répare les fossés*, on *creuse et nettoie les fossés*[72]. On *a payé la somme de 6 £ 18 s à certains manoeuvres qui auraient fait un vallat au jardin de Sr Ginhoux pour faire écouler les eaux du fossé hors des bastions*[73]. Le compoix de 1659[74] mentionne une *chefnevière* au *Campoussonnet* confrontant à l'est les *fossés de la ville, du marin* (au sud) *les rochers du chasteau.*

Nous ne dirons rien des trois portes du vieux village, étudié par M. J.P. Rodier[75], et qui ne jouent aucun rôle à l'époque qui nous occupe. Citons les pour mémoire : la Porte de la Catharinette, le Porte Bertone, la Porte de la Boissière.

Deux portes principales et deux secondaires sont utilisées par les habitants si les conditions de sécurité le permettent.

Déjà en 1577[76] il est décidé de *murer le Portalet*, diminutif de portal ou porte. On utilise le *passage du Portalet*. En 1629 on renouvelle les *verroux et annelles des verroux pour le Portalet* et il faut *152 traffiches*[77] Les décisions de fermeture sont malheureusement assez fréquentes. *Premièrement a été pris d'Anthoine Guern* (?) *deux muids de chaux payés à raison de 14 sous le muid ; deux journées pour charrier la chaux et le sable nécessaire : 1 £ 4s ; à Pierre Gaillart et Jean Roux pour avoir servi de manoeuvres à fermer le Portalet : 16s ; à Guillaume Trouillas masson pour une journée employée aud bastiment : 14s.*. Il s'agissait de *fermer le Portalet par dedans la ville.* Même décision en 1618[78] : *fermé à chaux, sable et pierre*. Le 24 mars 1621 on ferme *la petite porte du moulin*[79], deuxième porte secondaire.

On donne la même année 10s *pour une serrure mise à la porte du revelin* et avoir *accoustré le versel* (?)[80].

Occasionnellement a été ajouté une porte : *la porte de bois faite à la seconde pile du pont*[81].

Il est *bon de mettre au pont dormant de la première porte du côté du pont un trolin* (?) *de bois*[82].

Les deux portes principales seront parfois murées. Le 11/7/1621[83] le Conseil déclare : *Nous avons plusieurs et divers avis que nos ennemis nous veulent attaquer ; conclu que la porte de cette ville devers Alès sera murée*[84] *pour un mois et au bout d'icelui sera ouverte et celle devers le pont murée pour un autre mois et ainsi tireront*(= seront fermées) *alternativement tant que le temps* (= les circonstances) *le requerra*[85].

Cependant les portes *sont ouvertes pendant les vendanges*[86] *pour huit jours seulement.* Ces fermetures gênaient le commerce, surtout à l'époque où l'alternance était quotidienne : *cela porte grande incommodité de faire tirer les portes un jour et l'autre non ; vu qu'il n'y a apparemment aucun danger a requis le conseil délibérer... La porte d'Alès tirera* (= sera ouverte) *la première mardi prochain parce que ci-devant lad porte devers Allès avait été la première fermée*[87] On fera *tirer les deux portes alternativement aux fins de conserver la ville pour le service du roi*[88].

L'ensemble défensif était assez complexe : en 1626 le 22 mars[89], on *commande de faire une muraille à pierre sèche à la motte qu'est au-devant de la porte du pont du côté de la rue de l'hôpital... Elle sera rebâtie par dehors avec chaux et sable.*

Les circonstances le permettant[90] les portes *seront dorénavant ouvertes...* On se résout *à l'ouverture égale et continuelle des deux portes.*

Après les guerres intérieures on n'entretiendra plus les portes et en 1658[91] la *porte du côté d'Alès est presque rompue.*

Essai de restitution du plan de Sain-Ambroix en 1629

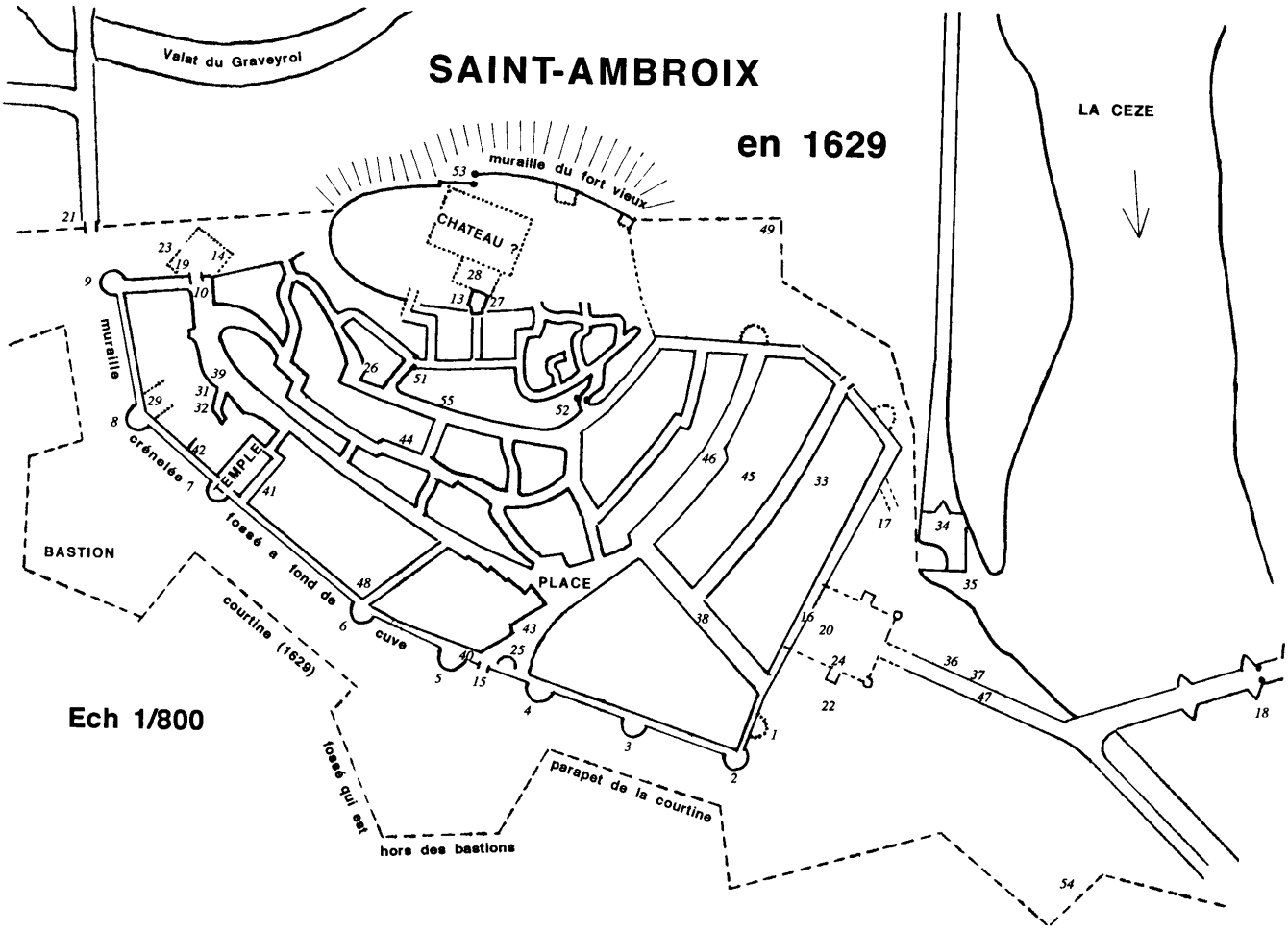

Légende

Tours :

1 - de Capon (ancienne boucherie)
2 - du cap. Rivière
3 - de Chabert
4 - de Reboul
5 - de Saremesance
6 - du Sr Bonnaure
7 - du Temple
8 - de la Maison de Ville
9 - de Mlle de Camarguen
10 - du Portal d'Alès (1612)
11 - de la Porte du Pont (1596)
13 - de l'Horloge

Portes :

14 - d'Alès
15 - le Portalet
16 - du Pont
17 - petite porte du moulin

Pont :

18 - Porte de bois faite à la deuxième pile du pont (1628)

Ponts-levis :

19 -de la porte d'Alès
20 - de la porte basse (= du Pont)

Rues :

38 - Grand Rue
39 - Rue du Portal d'Alès
40 - rue longeant les murailles
41 - Traverse du Temple
42 - Passage des Maisons
43 - rue de la Place au Portalet
44 - rue Soubeyranne
45 - rue du Camp du Moulin
46 - rue dela Boucherie
47 - chemin allant au Pont
48 - Traverse de Jullian
55 - rue Supérieure

Divers :

21 -Poterne
22 - Porte du ravelin (=demi-lune) de la porte du pont
23 - épaule de la deni-lune (1628)
24 - "motte"
25 - Fontaine
26 - Puits de Cordoue
27 - Cimetière du château
28 - Eglise détruite
29 - Maison de Ville
30 - Les prisons
31 - L'auditoire de la Cour
32 - Le four
33 - Autre four
34 - Moulin
35 - Fuite du béal du moulin
36 - Hôpital
37 - Logis de l'Ange
49 - Campoussonnet
51- Porte de la Boissière
52 - Porte Bertone
53 - Porte de la Catharinette
54 - Bastion des Calquières

Pont-levis

Ils existaient au XVI° siècle puisque nous les voyons réparés en 1577[92] : *Jean Faye, chapellier, et J. Rivier et quelques autres qui acoustrèrent le mandron*[93] *de la roue du pont-levis qu'était en danger de se rompre*. A Estienne Brahic on remet 12s *pour une pièce de bois qu'il aurait mise et fournie au mandron du pont-levis de la porte d'en bas* (celle du pont).

Les constructions ne sont pas éternelles et il faut toujours réparer : *role de ce que j'ai fourni pour accommoder le pont-levis de la porte du pont et le plancher où l'on est couché au corps de garde de dessus lad porte*[94] En 1590 il faut de *la graisse pour les tours du pont-levis* et *nettoyer les creux des ponts-levis des portes de la ville*[95].

En 1625[96] est présenté aux consuls une facture de serrurier : *une clé pour la maison de ville, 8s, plus une autre grande clé pour le portal du pont qui monte* (coûte) *8s ; clé du pont-levis ; une autre clé du corps de garde du portal du pont ; autre clé de la porte du portal d'Alès plus deux anelles*[97] *; plus une autre annelle de la grande barre du portal du pont : 3s ; une autre anelle pour le corps de garde du château : 2s ; un demi-carteron* (de) *claveaux pour attacher les annelles : 1 £ 1s.*

Autres termes d'architecture militaire

En 1577 nous notons *la passade du revelin* (ravelin) *de la porte hors la ville*[98]. On trouve aussi : *la porte du revelin* ou *une porte du clédat du ravelin*, ou encore *accoustrer la tour du cladat de la porte d'Alès ; faire un clodat de bois*[99] *au ravelin de la porte d'Alès* ; celui de la porte du pont se *rompra* en 1596. Le *colladier de fer de la porte d'en bas* reviendra à 27£. L'année suivante on *remure la porte du revelin de la porte d'Alès qu'était du côté de la poterne*[100].

En 1590 on *fait la ramade du portal d'amont* et de celui du pont ainsi que *la fontanelle du portal d'amont* dont il faut aussi *accostrer la barre.*

Cette même année on *fait trois palestrages à la fenêtre de la tour du portal du pont*[101] et il est nécessaire de refaire *la serrure de la chêne* (chaîne) *du portal d'amont*, tandis qu'en 1596 la *clef du portal de là-haut* revient à 5s 5d.

En 1620, le vendredi 7 août, tandis que l'on *répare un parepied au-dessus du couvert*, il faut aussi *surhausser les murailles, refaire la palissade qui est ruinée et toute pourrie*[102].

En 1628 on prépare la chaux *pour bâtir des murailles, des courtines et bastions*, et l'on mentionne le 26/12 la *muraille du bastion de Campous*[103] Le lundi 14/2 sont mentionnés dans le registre des Délibérations des *demy-lunes* et le Ier juin des *épaules*[104].

Armoiries de Saint-Ambroix

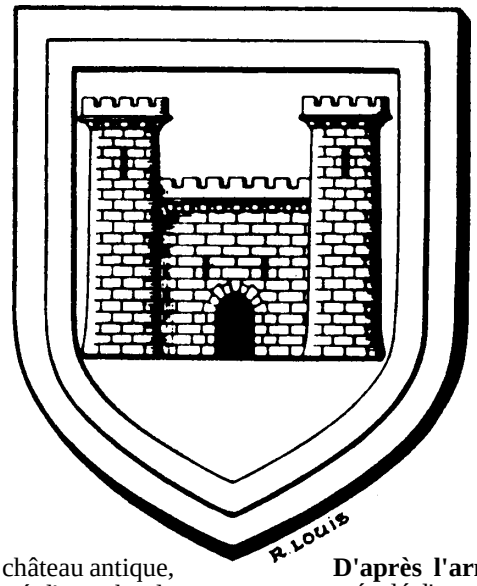

D'après Gostier de la Tour : "d'azur, au château antique, à deux tours, maçonnerie de sable, entouré d'un orbe de second émail".

D'après l'armorial de 1694 : "d'azur, à un château crénelé d'argent d'une porte et de deux fenêtres de sable, flanqué de deux grosses tours crénelées aussi d'argent, ajourées chacune d'une fenêtre, de sable".

Notes et références

(BB et CC : archives communales de Saint-Ambroix)

1 - AD30 G 116, Mémoire sur les seigneuries et mouvances de l'évêché d'Uzès, s.l.n.d. (du XVIII° s.)
2 - AD30 G 116
3 - CC 152 (mal classé, car postérieur)
4 - BB 1620
5 - BB 1621 (le 26/1)
6 - CC 1626
7 - BB 1628 f° 58
8 - CC 1652
9 - Cartes anciennes du Languedoc, XVI-XVIII° s. Sté Languedocienne de Géographie, Montpellier 1961
10 - Le Journal des Savants, Paris, Klincksieck, oct-nov 1968, p. 21 : Cartes des Places Protestantes en 1620, dessinées à la fin du règne de Louis XIII ; p. 230 : Tableau annexé aux cartes de Boyer du Parc (Cartes hydrographiques et géographiques des rivières de Rosne, Loire...)
11 - Cartes Anc. o.c. p. 232
12 - Société.Archéologique de.Montpellier. 790, Plans et profils des principales villes du Languedoc, s.l.n.d.
13 - B.N. Cartes et Plans, Ge DD 627:11,85
14 - A.C. Compoix de 1659
15 - B.N. Cartes et Plans, Ge CC 1252, planche 9
16 - En 1668 celui-ci est mentionné sous le nom de *cimetière du chemin* (A.C. GG n° 1)
17 - B.N. Cartes et Plan, Ge DD 4121 (144).Carte des environs d'Alès. Ce travail appartenait à la collection de cartes du château bourguignon de Bontin (cf. l'article de M. Myriem Foncin dans les Actes du 95ème Congrès National des Sociétés Savantes, Reims 1970, publié en 1973, cote Ge FF 980A[xcv])
18 - Cependant les travaux entrepris en novembre 1974 boulevard du Portalet ont permis de mettre à jour les murailles en certains points. Devant les n° 39 et 41 le parement des remparts était visible jusqu'à près de 4 m de profondeur, et à 3, 80 m du mur actuel des maisons, ce qui laissait l'espace de la *rue du long des remparts* (compoix de 1659). Autres pans de murs visibles devant les n° 7, 9 et 11
19 - CC 1577
20 - CC 1577
21 - BB 1628 f° 63
22 - CC 1631 (in non classé 1630 et divers)
23 - BB 1661 (27 déc)
24 - ADG Saint-Ambroix. DC 1743-1750
25 - AD30 Q 172
26 - CC 1622 (Cpte-rendu de l'Assiette [main séparée])
27 - BB 1622 f° 186 sq
28 - BB 1621
29 - CC 1624
30 - Compoix de 1659 f° 416 sq (A.C.)
31 - CC 1621
32 - CC 1621, Comptes que réunit le sr Chazal second consul : *Led de Blauzac et son homme et deux chevals* se trouvent chez *l'aubergiste Isac Rivière ; dépense : 9 £. Le Sr Mazet recevra 22 £ 2 s*
33 - CC 1622 n° 17 f° 48 (Cptes de Guillaume Miromand)
34 - BB 1622 f° 311
35 - BB 1626, n° XI
36 - BB 1626 (dépense 54 £, le 16/2)
37 - BB1628 (Cahier de délibérations du Conseil Politique)
38 - Orthographe variable : Coeryaout; Cernyaent, Coeuyart, Coeryaert. Il était probablement d'origine hollandaise
39 - BB 1628
40 _ BB 1628 (une mention d'*achat de charbon pour faire la chaux* est faite déjà en 1621 : CC 1621)
41 - BB 1628
42 - BB 1628
43 - CC 1621 (Cah. des Dél. de la section n° 4)
44 - CC 1621 f° 13
45 - CC 1619
46 - CC 1621
47 - BB 1622
48 - CC 1622, registre n° 17
49 - BB 1628 f° 60sq
50 - BB 1628
51 - BB 1661
52 - CC 1612 (trois carterons tuiles)
53 - CC 1577
54 - Terme couramment employé dans la région
55 - CC 1577
56 - CC 1653
57 - Ou *porte d'hault* : celle d'Alès, la plus éloignée de la Cèze
58 - Nous trouvons ailleurs (compoix 1659) : *servant anciennement de boucherie*
59 - Est-ce la même que celle dont il est dit en 1618 (BB f° 54) : *la tour estant audevant la maison du capitaine Rivier est rompue sy les gens et bestiaux qui y passent sont en danger de prendre mal* ?
60 - AD30 Q 172
61 - Orthographe propre au XIX° s. et au début du XX° (mais nous trouvons *Allais* sur une carte de Boyer du Parc !)
62 - BB 1621 février
63 - CC 1609
64 - CC 1612 *à couvrir et hausser*
65 - CC 1622 reg. n° 17 f° 211
66 - 1621 (septembre)
67 - BB 1628 (Dél du Conseil de Direction f° 15)
68 - CC 1612 : à 35s le cent cela fait 1 £ 6 s 3 d
69 - BB 1618 (13/4)
70 - BB 1621
71 - AD30 Q 172
72 - BB 1621 (cf. également BB 1628, 4 fév.)
73 - CC 1629 (Dél. du 22 mai)
74 - AD30 C 1657 f° IX
75 - Jean-Paul Rodier, Le Dugas, cité historique, 1972, 38 p.
76 - CC 1577 (aussi en 1618, 1619 (le 22/3), 1621)
77 - CC 1629 (in liasse 1650 et autres, hors classement) : *plus six crampons pour les palestrages à raison de 3s chaque*
78 - BB 1618 f° 23
79 - BB 1621. Voir aussi AD30 Q 172 (aliénation des remparts du 30/1/1808)
80 - CC 1577 f° 11. Nota : *Ravelin, du latin revellere, détacher, parce que c'est le premier des ouvrages détachés. Peu après la fin du Moyen Age, pour défendre les portes des villes contre l'explosion du pétard, et les préserver des premières insultes des assaillants, on imagina de construire, en avant des communications de la courtine, un petit éperon, un moineau qui en fait comme le bouclier. Cette défense s'appela* ravelin. *Un ravelin prit le nom de demi-lune.*
81 - BB 1628 (21/11)
82 - CC 1626
83 - CC 1621 cahier 4
84 - CC 1577 f° 26 *portal d'amont dite d'Alès*
85 - Pratique ancienne
86 - BB 1620
87 - BB 1618
88 - BB 1618
89 - BB 1626 n° XI
90 - BB 1626
91 - BB 1658
92 - CC 1577 f° 9 & 10
93 - Louis Alibert, Dict. occitant-français, Toulouse, Institut d'Etudes Occitanes, 1956 : *mandre, tourillon, axe de fer sur lequel tourne une machine*
94 - CC, liasse 1600sq mal classée, avril 1619
95 - CC 1590
96 - CC 1625
97 - Vieux français : anneau
98 - CC 1577 f° 16 (31/5)
99 - De Sauvages, Dict. Languedocien-Français, Nîmes, Gaude, 1785, cite *cledat de fere (*fer) = *treillis de barres et fer maillé*`
100 - CC 1578 f° 41
101 - CC 1590
102 - CC 1620
103 - Le lieu-dit *Compoussonnet faisant escaire* (équerre) se trouve situé à l'ouest des fossés de la ville et au nord des *rochers du chasteau*, contient 2 boisseaux
104 - BB 1628

Charretiers et muletiers
dans le rapport Malhole (1752)

par

Pierre A. Clément

Les chercheurs chevronnés savent tous qu'un document très précieux leur arrive parfois sous les yeux par le plus grand des hasards.

Souvent, lorsque l'on dépouille des liasses d'archives dans un but bien précis, l'on exhume un dossier qui logiquement n'a rien à faire sous cette cote.

Ce genre de découverte confirme qu'il est toujours préférable de consulter soi-même les fonds anciens, car un documentaliste ou un étudiant risquent fort de négliger un texte qui ne rentre pas dans le cadre de l'enquête qui leur a été confiée.

Ainsi lors d'un sondage dans la série C aux archives départementales de l'Hérault, j'ai eu l'heureuse surprise de dénicher au milieu des papiers classés à la cote C3156, un rapport qui est une parfaite synthèse sur les voies de communication en Languedoc au XVIII° siècle.

Ce dossier m'avait malheureusement échappé lorsque j'échafaudais mon ouvrage sur les chemins tout comme il a échappé à Marcel Girault lorsqu'il préparait sa thèse sur le chemin de Régordane.

Un homme de terrain

Le rapport Malhole rentre dans le cadre du projet d'établissement d'un chemin charretier reliant le Languedoc à l'Auvergne. Depuis l'enquête de de Froidour en 1688, jusqu'au commencement des premiers travaux en 1759, les conflits entre les partisans des différents itinéraires envisageables se sont multipliés dans un procédure que j'ai dénommée “à la Française”[1].

Marc Antoine Malhole est l'un des nombreux experts auquel l'intendant du Languedoc avait demandé une étude comparative sur les quatre routes possibles entre Montpellier et Clermont d'Auvergne.

Ce marchand de Milhau qui devait avoir près de 70 ans lorsqu'il a rédigé son rapport nous précise qu'il avait *une parfaite connaissance du pays pour y avoir voyagé et négocié depuis cinquante années.* Homme de terrain, Malhole avait également l'avantage d'être familiarisé avec les questions administratives pour avoir été assesseur en l'hôtel de ville de Milhau.

De tous les rapports qui ont été conservés, le rapport Malhole est, à mon avis, le plus pertinent et le mieux charpenté car nous avons affaire à un authentique spécialiste.

Le seul reproche que l'on puisse lui adresser est d'avoir privilégié dans son exposé le tracé passant par Milhau. Ne lui jetons pas la pierre, car lequel d'entre nous n'a-t-il jamais péché par chauvinisme ?

Haro sur la route du Velay

Un des quatre itinéraires proposés était celui qui avait été reconnu par de Froidour entre Montpellier, Alès, Portes, Villefort, Luc, Langogne, Pradelles et le Puy, c'est-à-dire celui-là même qui reprenait l'antique chemin de Régordane.

A cause de l'altitude et de l'exposition, ce tracé était difficilement praticable à la mauvaise saison. Malhole utile des arguments particulièrement dissuasifs :

A Pradelles en Vivarais, le froid est beaucoup plus rude. Le plus souvent les portes et fenêtres des maisons sont fermées par la neige. Il est arrivé à bien des marchands et des voituriers[2] *allant aux Foires du Puy*[3] *d'être obligés de s'en retourner sur leurs pas en Languedoc.* [Ils] *n'osent entreprendre de passer plus avant, étant même impossible de le faire à cause de la grande quantité de neiges et glaces.* [Ils ont la] *crainte qu'on ne les trouva morts sur la neige, comme on en a trouvé presque chaque année, ce qui ne justifierait que trop par les “registres mortuaires” de chaque paroisse du Vivarès.*

Il cite à l'appui un souvenir personnel :

Il m'est arrivé, allant à la foire de Toussaint au Puy, de m'en revenir à Milhau, à une heure de chemin après Mende, dans le même temps que bien des marchands en Languedoc, Montpellier, Nismes... s'en retournaient à Pradelles à cause du froid excessif. On laisse à penser, cette chose étant arrivée en automne, que ne doit-il pas y arriver en hiver ?

Le trafic au passage à Milhau

Dans son plaidoyer “pro domo”, Malhole insiste sur le trafic très important, qui existe déjà à l'époque, sur l'itinéraire millavois.

Il cite notamment le sel destiné au grenier de Milhau et à l'entrepôt d'Espalion, le vin muscat de Rivesaltes et de Frontignan, l'huile d'olive... Les muletiers du Languedoc rechargent sur place du fromage de Roquefort et des amandes *cassées et à coque tendre* pour les transporter dans le Limousin ou l'Auvergne, et même jusqu'à Paris.

Pour le retour *les voituriers trouveront à charger à Clermont, à Issoire beaucoup de graines de chanvre pour le Gévaudan et le Rouergue, beaucoup de chanvre pour les cordiers et pour la marine, du fromage d'Auvergne* [du bleu ?] *et de la montagne du Cantal* [fourme].

Malhole ajoute que l'on ne bénéficierait pas de ce fret de retour si l'on choisissait la route du Puy et des Cévennes.

Il justifie également l'itinéraire du Rouergue par son infrastructure hôtelière. Il précise que Milhau est une *ville considérable, où il y a beaucoup de grands cabarets.*

Les cabarets “logeables” sont très nombreux le long du tracé qu'il préconise. Il nous en cite six pour le seul bourg du Caylar, quatre pour l'Hospitalet du Larzac, deux pour la Cavalerie, trois pour la Glène et un pour la Bastide d'Arpajon.

Rappelons que malgré les excellents arguments de Malhole, c'est l'itinéraire par Alès, Saint-Ambroix, Joyeuse, Aubenas, Mayres, Lanarce, Peyrebelle et le Puy qui fut retenu à la suite des intrigues du comte Melchior de Vogüe. Justice vient d'être rendue à Malhole, avec deux siècles et demi de retard, puisque c'est la variante qu'il proposait qui a été choisie pour la construction de l'autoroute A75 qui va relier Clermont d'Auvergne à Clermont d'Hérault.

Voiturer à charrette ou à dos de mulet ?

La partie essentielle du rapport concerne les coûts et avantages comparés du roulage et du bât.

Jusqu'à l'apparition des manufactures génératrices d'un fret volumineux et jusqu'à la création par les intendants du premier réseau routier ouvert en permanence au charroi, l'essentiel du transport dans le Midi de la France s'était effectué à dos de mulet pendant une vingtaine de siècles.

A la lumière de son expérience, Marc Antoine Malhole prend le parti du modernisme et énumère tous les bienfaits que l'on pourra retirer de l'aménagement de chemins carrossables.

a) l'abaissement des prix de revient par le roulage :

Les chemins étant rendus roulants, tels qu'ils sont [déjà] *en Languedoc, une charrette attelée de trois bonnes mules traîne de 36 à 40 quintaux* [de 1450 à 1600 kilos] *et il ne faut qu'un seul homme pour la conduire.*

Parallèlement, le plus grand mulet, quelque fort qu'il puisse être, et par les [à cause des] *chemins difficiles et scabreux tels qu'ils sont en présent dans le Velay, il ne saurait porter que 4 quintaux* [160 à 170 kilos].

Il faudrait donc 9 mulets pour porter ce qu'une charrette peut traîner et 2 hommes pour les conduire. La charrette épargne donc la moitié de la main d'oeuvre et les deux-tiers des mules et mulets.

Malhole expose également la réduction sensible des coûts pour les marchandises qui sont importées par voie maritime. La manutention est considérablement réduite lorsque ce sont des charrettes et non plus des bêtes de somme qui viennent charger dans les ports? Ainsi en transbordant les pièces d'huile [tonneaux] sur des charrettes, on évitera la main d'oeuvre et les pertes qui résultent du transvasement de l'huile dans les outres muletières[4].

De même, on fera de sérieuses économies dans le transport des textiles :

Pour les “grandes balles” venant par mer, on ne sera plus obligé de mettre en “petites balles” ce qui évitera le coust [coût] *pour la façon des emballeurs*[5] *et la dépense qui se fait en plus en toiles et cordes.*

La “petite balle” est la charge ordinaire d'un mulet. C'est le “*trocellus*” des cartulaires, à l'origine du mot trousseau. Son poids s'évalue aux environs de 110 kgs, une “grande balle” de 440 kgs étant divisée en quatre petites balles. La “petite balle” de drap, bien plus volumineuse que les marchandises ordinairement transportées à dos de mulet, n'était pas suspendue au bât, mais arrimée sur celui-ci à l'aide d'un système de cordes de chanvre et de courroies en cuir.

Les muletiers étaient de grand consommateurs de bâches de protection. Elles étaient confectionnées à partir de grosses toiles de laine tissées très serrées par des artisans appelés en latin les “*centonarii*” dont la corporation était florissante dans toutes les villes romaines.

En conclusion, Malhole expose qu'en choisissant le roulage, on épargnera sur l'achat des outres, des cordes et des bâches.

b) les pertes et les dépréciations pour la voiture à dos de mulet :

Malhole s'arrête sur les pertes inhérentes à l'emploi des outres en peau de chèvre ou en peau de génisse pour le transport des liquides :

Il n'arrive que trop souvent aux pauvres voituriers qui voiturent à dos de mulet, emportant les huiles, eau de vie et vin dans des outres, que celle-cis crèvent soit par l'usage, soit même contre des murailles, des ayes [haies], *des arbres et soit encore aux portes des écuries ou lorsque les mulets tombent sur les glaces.*

Il s'attarde dans le détail aux dommages qu'entraine le mauvais temps sur les textiles conditionnés en "petites balles".

Aucun négociant n'ignore que la marchandise, en la mettant en petites balles, se déprécie. La corde [en réalité deux cordes qui se recroisent en haut et en bas] *n'endommage aux grades balles soit de draperies* [tissus de laine]*soit de "petites étoffes"* [soiries et cotonnades] *que la pièce du dessus et du dessous.*

Aux petites balles transportées à dos de mulet, il y en a trois fois plus d'endommagées, ce qui cause un grand préjudice aux draperies et aux "petites étoffes" et un préjudice encore plus important aux balles de papier, à cause de la corde qui gâte beaucoup plus les rames du dessus et du dessous de la balle.

Malhole explique qu'en temps de pluie les rouliers, qui se servent eux aussi d'une couverte [bâche] pour protéger les grandes balles qu'ils véhiculent, ont la précaution d'interposer une couche de paille pour absorber l'humidité.

Il ajoute que si les précipitations ne cessent pas, et que la bâche et la paille ne suffisent pas à retenir l'eau, seules les deux balles formant le dessus du chargement seront endommagées, alors que les deux balles du dessous seront totalement épargnées : *ce qu'on ne saurait éviter par un pareil temps à voiturer à dos de mulet, si l'on observe que chaque balle reçoit* [dans ce cas] *toute la pluie, et qu'on ne dise point que la paille garantira alors la marchandise.*

Ce rapport Malhole illustre parfaitement l'évolution rapide des mentalités au siècle des Lumières. C'est à cette époque là que les hommes de terrain, marchands et manufacturiers, prennent conscience de la nécessité de s'équiper d'un réseau fiable de chemins charretiers afin de faciliter l'essor du roulage. Cette réalisation s'accélèrera à la fin de l'Ancien Régime et sous le premier Empire. La France méridionale pourra s'ouvrir alors à la Révolution industrielle.

En contre partie beaucoup de métiers liés aux transports par bêtes de sommes vont peu à peu disparaître, tels les fabriquants de bâches, les fabriquants d'outres et les bastiers, les fabriquants de bâts...

De même l'on verra mourir, à partir de 1850, les auberges et les foires dépendant exclusivement des chemins muletiers.

---

1 - *Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc* - Les Presses du Languedoc, Montpellier - 4ème édition, 1994 - p. 345.

2 - Voituriers : ce peuvent être aussi bien des rouliers que des muletiers. Dans ce cas précis,il s'agit évidemment de muletiers. A ce sujet voir LCC n°99 p. 33

3 - Noeud de voies de communication depuisl'Antiquité, le Puy comptait 12 foires annuelles. Les plus importantes étaient celles des Rogations et de la Toussaint. Le rapport Malhole nous explique pourquoi celles de Décembre et de Janvier étaient moins fréquentées.

4 - Les outres étaient jadis fabriquées par les *utricularii*/utriculaires. Ils décapitaient les chèvres et les génisses et par l'orifice ainsi ouvert ils extirpaient à la main les os, les chairs et les entrailles. La peau était ensuite retournée, puis traitée pour la rendre imputrescible. Dans le cas des transports à longue distance, les outres étaient préférées aux tonneaux car elles étaient bien moins encombrantes pour le retour à vide.

5 - Emballeur : ici, le mot est utilisé au plein sens du terme, à savoir celui dont la profession était de mettre en balle, c'est-à-dire d'envelopper les pièces de drap dans une toile grossière. Aujourd'hui, le sens s'est totalement dévoyé, car on parle d'emballeur et d'emballage aussi bien pour de la toile que pour des caisses, des cartons et même des papiers.

Réponses

Toponymes (728 - M. Daudet)

La *Garnarié :*

L. Alibert, article “garna” : ramée de pin;

F. Mistral, article “garno”: pratiquement la même chose, mais cn plus bois pour chauffer le four et surtout cépée (touffe de tiges ou de bois sortant du même tronc).

Garnarié serait donc un lieu où on allait chercher des branchages de pin pour chauffer le four ou encore un lieu où il y aurait des repousses d’un boisement antérieur. Dans ce dermer cas on pense aussitôt aux chênes, châtaigniers, hêtres, suivant l’étagement en altitude et/ou la nature du sol.

Dans ce dernier cas aussi, garnarié serait à rapprocher de taillade (voir plus loin).

E. Germer-Durand signale deux *Garnerie* communes de Meyrannes et de Vabres. Dans cette dernière La Garnarié, lieu attesté en 1549.

Granouillère: le rapport avec les grenouilles paraît indiscutable, mais pourquoi l’évolution en 80 ans de Garnarié à Granouillère. Il y a la proximité linguistique des deux mots et le vagabondage assez fréquent de la consonne “R” à l’intérieur d’un mot. Exemple classique, cabra (la chêvre) qui se dit craba dans certains dialectes. Pour ma part, j’aurais tendance à rejeter cette solution et je la rechercherais plutôt dans un changement d’utilisation du lieu.

Par contre E. Germer-Durand signale La Granarié dans la commune de Ponteils et Brésis. Serait-ce un exemple de la première solution ? Je ne le pense pas non plus.

Les Ega/s : c’est le terme “aiga” (eau) qui est en cause. Ce terme a donné de nombreux dérivés dans les dialectes occitans, surtout les plus méridionaux, là où la sécheresse sévit avec vigueur.

F. Mistral en donne une série, mais pas tous *eigau, agau, esgoua, eigou, eigal, aigal, aïa/...* (Ceci confirme ma notule relative à la réponse de M. Wiénin - M. Daudet)

E. Germer-Durand signale deux “Egals (Les)” sur la commune de Bréau et Salagosse.

Les tailhades: lieu laissé en taillis, c’est incontestable.

Cependant, dans le domaine de la châtaigneraie, il convient de signaler le remarquable article de D. Travier paru dans le n^0 3 de 1993 de “Causses et Cévennes”. Il faut s’y reporter pour toute recherche toponymique concernant la châtaigneraie. Les premières taillades, ou bois taillis de châtaigniers, destinées à l’exploitation forestière, remonteraient à la première extension de la châtaigneraie sous l’influence des ordres monacaux au Haut Moyen âge. Les autres taillades proviendraient de l’état d’abandon de la châtaigneraie à la suite des malheurs du XIV^0 siècle.

Samuel Leclercq

Pour les toponymes *Vaycinède, Valossière, Sobeyranne, les Jonquasses, Luech, Cèze, Homol, Gardon,* la réponse de M. Leclercq est sensiblement identique à celle de M. Wiénin. Il précise toutefois qu’il existe un ruisseau appelé “Valloussière” sur la commune de Ste-Cécile-d’Andorge, attesté en 1635. Enfin il évoque la possibilité d’une culture intensive du pois chiches le long de la Cèze.

Cette réponse me conforte dans l’idée que la toponymie a sa place dans notre bulletin. Malgré mon pressant appel, je n’ai à ce jour reçu aucune autre demande d’explication de toponymes, ni de communication de toponymes dont on pense connaître l’étymologie.

M. Daudet

Girard de MieIet *(733 - H. Depasse)*

M. Depasse répond lui-même à sa question et pense à juste titre que cette réponse peut intéresser certains de nos adhérents :

La famille Girard, famille de barons, est originaire de Rouergue et apparentée aux comtes de Toulouse. Ces barons sont seigneurs de Plaisance, de Mielet (Mialet), de Soucanton (château dans la commune de St-Jean-du-Pin, près d’AIès) et de Vézenobres.

L’un d’eux sera fait marquis de Soucanton en 1576 et un autre duc et pair de France.

Cette famille étant restée protestante, malgré une abjuration forcée en 1685, plusieurs de ses membres éprouvent des difficultés au 18° siècle et deux d’entre’eux se réfugient dans les Provinces Unies : en 1745 Louis de Girard de la Motte et en 1747, son frère Victor de Girard de Mielet, qui servent dans l’armée de leur pays d’accueil. Louis n’a pas de descendance. Victor aura quatre enfants de son mariage avec Aldegonde Petronella van Coehoorn van Houwerda. L’aîné, Louis-François, acquiert une belle fortune en Angleterre, servant successivement dans l’armée britannique et dans l’armée hollandaise. C’est lui qui prend le nom de Girard de Mielet de Coehoorn. De son second mariage (Londres 1802), il a quatre enfants, dont Guillaume. Il s’installe en France au château de Marolles (région parisienne ?) avec son épouse née Jeannette de Paravincini (fille d’un colonel suisse au service des Provinces Unies).

Guillaume sert comme officier dans l’armée française et, légitimiste, démissionne lors de l’avènement du roi Louis-Philippe (1830). Devenu veuf de son épouse née du Puy-Montbrun d’Aubignac, il s’installe à St-Jean-du-Gard dont son beau-père est le maire et succède à ce dernier comme premier magistrat de sa ville. *(Il me reste à trouver ses date et lieu de naissance et de décès de sa femme.)*

La famille de Coehoorn serait, selon les uns originaire de Suède, selon les autres d’Allemagne. Installée dans les Provinces Urnes au 160 siècle, elle donne à son pays d’accueil, le général Menno van Coehoorn (° 1641 - † 1704), Ingénieur des fortifications militaires, réputé comme étant le *Vauban de la Hollande.* Le petit-neveu de ce Menno, le baron Jean-Jacques (° 1734 - † 1785), colonel au service de la France, s’installe à Strasbourg. C’est sa sœur Aldegonde Petronella (° 1737 - †1819) qui épouse Victor de Girard dc Mielet (° 1732, château de la Motte, France - † 1813).

C’est Louis-Jacques (° 1771 - † 1813), le fils de Jean-Jacques, qui est le général de brigade de l’armée de Napoléon, qui meurt des suites de ses blessures encourues lors de la bataille de Leipzig (d’après une brochure, éditée en néerlandais, par MM. A.M.J. de Girard de Mielet van Coehoorn et J.J.G. Beelaerts van Blokland).

Je dois à l’amabilité de M. Jean Schloesing (Paris 16°) *d’avoir appris l’existence à Blomberg (Allemagne) d’un baron Gustav Girard de Soucanton, duquel j’espère obtenir d’autres renseignements sur les Girard émigrés en Allemagne.*

H. Depasse

Questions

737 - Paroisses disparues (M. Daudet - Montfermeil)

Jusqu’au milieu, approximativement, du 18° siècle, Chausse (Gard), Castagnols et Frugères (Lozère) étaient des paroisses qui desservaient respectivement les lieux de Chamborigaud, Vialas et Pont-de-Montvert.

Pourquoi cette implantation de paroisses en des lieux isolés, en apparence ? Y avait-il une justification ? Il ne reste apparemment aucune trace d’église ou de maison claustrale. De quelle époque date leur démolition et pourquoi ?

738 - Un petit bâton blanc (Y. du Guerny)

Le notaire Pierre Delapierre, de Saint-Etienne-de-Valfrancesque, enregistre le 17 septembre 1591 au château de Rochegude le testament de Marguerite de Cambis, veuve de Jean de Barjac, seigneur du lieu (AD48, 3 E 7872), où cette dame se dit déjà avancée en âge, se tient dans la grande salle de son château *assize sur un banc torné, tenant ung petit baston blanc à sa main droicte!* Quelle signification donner à cette posture?

Points de vente du présent bulletin :
- Maison de la Presse, 3 rue de la République, à 48000 MENDE
- Librairie Occitane, 38, rue Henri Merle, à 30340 SALINDRES
- Maison de la Presse à 30350 GENOLHAC

Sommaire du fascicule n° 1

Les hommes de L.C.C., par F. Penchinat ..... 2ème de couverture
L'enfantement du Lien des Chercheurs Cévenols, par R. Poujol ..... 1 à 5
Font-Vive, le Lien des Chercheurs Cévenols et le Parc National des Cévennes ou "Des racines au fruit", par G. Collin ..... 6 & 7
Les noms de famille et autres, par J. Pellet ..... 8 à 16
Les châteaux et fiefs du comté d'Alais au début du XVème siècle, par J. Pellet et Y. Chassin du Guerny ..... 17 à 32
Bijoux à caractère religieux dans le notariat dela communauté de St-Jean-de-Gardonnenque, par D. Travier ..... 33 à 37
I - En Cévennes protestante : les rapports maître-domestique au siècle des Lumières, par A. Durand-Tullou ..... 38 à 42
II - En Cévennes catholique : la vie d'une famille de ménagers, par A. Durand-Tullou ..... 43 à 58
Saint-Ambroix et son rôle militaire, par G. Liotard ..... 59 à 68
Charretiers et muletiers dans le rapport Malhole, par P.A. Clément ..... 69 à 71
Questions et réponses 72
Armoire à la croix de Malte (carte postale du Musée des Vallées Cévenoles) ..... 4ème de couverture

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)
Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)
Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :
Président : Yannick Chassin du Guerny
Rédacteur en chef : Pierre A. Clément
Trésorier : François Penchinat
Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :
A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - G. Collin - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - J.B. Elzière - F. Girard - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :
Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... **100 francs.**
De soutien : ..... **150 francs.**
Vente des deux fascicules : ..... **100 francs.**

Versement :
Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**
Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

ISSN 0335-6264 - Bulletin **n° 100 (fasc. n° 1)** - Octobre-décembre 1994
Courrier : Marcel Daudet 34, av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL